

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

NOUVELLE-
ZÉLANDE



ÉTUDES
ECONOMIQUES
DE L'OCDE

1993-1994



NOUVELLE-ZÉLANDE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973) et le Mexique (18 mai 1994). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published also in English.

© OCDE 1994

Les demandes de reproduction ou de traduction totales ou partielles de cette publication doivent être adressées à :

M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Évolution récente et perspectives à court terme	11
Une reprise vigoureuse	11
Caractéristiques de la reprise	13
Perspectives à court terme	28
II. Politique économique	32
Vue d'ensemble	32
Orientation de la politique budgétaire et perspectives	34
Gestion monétaire	42
Réforme structurelle	49
III. Ouverture internationale et performance économique	59
Le secteur extérieur de la Nouvelle-Zélande : aperçu historique	59
Les politiques d'ouverture	73
Conséquences économiques	83
Priorités pour l'avenir	101
IV. Conclusions	119
Notes et références	126
Bibliographie	133

Annexes

I. Résumé des réformes structurelles mises en œuvre depuis 1984	136
II. Le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement au cours des deux décennies passées	141
III. Conséquences de l'Uruguay Round pour la Nouvelle-Zélande	145
IV. Chronologie économique	150
Annexe statistique	155

Tableaux

Texte

1. Évolution de la demande et de la production	14
2. La situation du marché du travail	18
3. Salaires et prix	23
4. Échanges commerciaux en volume et en valeur	26
5. Balance des paiements	27
6. Perspectives économiques à court terme	29
7. Prévisions et résultats budgétaires	35
8. Agrégats de la monnaie et du crédit	46
9. Degré d'ouverture de l'économie néo-zélandaise par comparaison avec quelques autres pays de l'OCDE	61
10. Exportations totales de marchandises par catégorie de produits	62
11. Principaux produits d'exportation	63
12. Indicateur composite de la concentration des exportations	64
13. Principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande	65
14. Importations néo-zélandaises	67
15. Instabilité des prix extérieurs	70
16. Taux globaux d'assistance	76
17. Croissance des exportations en volume	93
18. Croissance de la productivité totale des facteurs par secteur	99

Annexe Statistique

<i>Quelques statistiques rétrospectives</i>	156
A. Produit intérieur brut et dépense intérieure (nouveau SCN)	157
B. Produit intérieur brut par branche d'activité	158
C. Marché du travail	159
D. Prix	159
E. Masse monétaire et divers avoirs liquides du public	160
F. Dépenses et recettes de l'administration centrale	161
G. Balance des paiements	162
H. Importations : valeur, volume, prix et ventilation par groupes de produits	163
I. Commerce extérieur par régions	164
J. Exportations : valeur, volume, prix et ventilation par groupes de produits	165
K. Structure de la production	166
L. Indicateurs du marché du travail	167
M. Emploi par secteur, d'après l'enquête sur la population active auprès des ménages	168
N. Le secteur public	169
O. Marchés financiers	170

Graphiques

Texte

1. PIB réel	12
2. Contribution à la croissance du PIB	16
3. Productivité du travail	19
4. Indicateurs de l'inflation	22
5. Compétitivité et résultats à l'exportation	25
6. Évolution budgétaire	33
7. Dette publique	40
8. Taux d'intérêt et taux de change	45
9. Indicateurs des performances commerciales	60
10. Exportations de services	66

11. Prix du commerce extérieur	69
12. Ventilation du solde des opérations courantes	71
13. Flux de capitaux et dette extérieure	72
14. Taux d'assistance par secteur	76
15. Investissement direct étranger	80
16. Échanges de marchandises entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Accord de rapprochement économique	82
17. Les deux déficits	84
18. Indicateurs de compétitivité	85
19. Compétitivité des industries manufacturières	90
20. Exportations de produits manufacturés	91
21. Résultats à l'exportation	92
22. Indices des exportations et des importations en volume	94
23. Pénétration des importations de biens de consommation	95
24. Compétitivité-prix des produits manufacturés par secteur	100
25. Flux migratoires	108

Annexe

A1. Le déséquilibre épargne-investissement	142
--	-----

STATISTIQUES DE BASE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

LE PAYS

Superficie totale (en milliers de km ²)	270.5	Population urbaine ¹ , pourcentage du total (recensement de 1991)	75.9
Ensemble des terres occupées par des exploitations agricoles, en pourcentage du total, 1988	66.2	Population des principales agglomérations (recensement de 1991, en milliers) :	
<i>dont</i> : Prairies	51.4	Auckland	885.6
		Christchurch	307.2
		Wellington	325.7

LA POPULATION

Population au 5.3.1991 (en milliers)	3 434.9	Population civile occupée en juin 1994 (en milliers)	1 545.1
Densité au km ²	12.8	<i>dont</i> :	
		Agriculture	154.7
		Industries manufacturières	283.4
		Commerce (gros et détail)	320.0
		Services fournis à la collectivité et aux personnes	430.1

LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT

Composition de l'actuel Parlement :	
Parti national	50
Parti travailliste	45
Alliance	2
New Zealand First	2

Gouvernement actuel : Parti national.

Prochaines élections générales : au plus tard, novembre 1996.

LA PRODUCTION²

Produit national brut, 1992-1993 (millions de dollars néo-zélandais)	73 483	PNB par habitant, 1992-1993 (dollars néo-zélandais)	21 029
--	--------	---	--------

LE COMMERCE EXTÉRIEUR (1993)

Principales exportations (en pourcentage du total) :		Principales importations (en pourcentage du total) :	
Biens manufacturés	25.0	Machines et matériel de transport	39.9
Viandes et préparations à base de viande	15.6	Autres biens manufacturés	27.2
Produits laitiers	14.4	Combustibles minéraux, lubrifiants, etc.	6.3
Laine	4.7	Produits chimiques	10.5

LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar néo-zélandais.

Unité monétaire par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
Année 1993	1.8506
Septembre 1994	1.6586

1. Par population urbaine, on entend la population des 30 agglomérations urbaines principales et secondaires.

2. Année se terminant le 31 mars.

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de la Nouvelle-Zélande par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 4 juillet 1994.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 3 octobre 1994.

•

L'étude précédente de la Nouvelle-Zélande a été publiée en janvier 1993.

Introduction

Au cours des dix-huit derniers mois, la situation économique de la Nouvelle-Zélande s'est améliorée de façon remarquable, et l'on peut penser que ce pays commence à recueillir les fruits du vaste programme de réforme structurelle mis en œuvre au milieu des années 80. En 1993, l'économie néo-zélandaise a enregistré l'un des taux de croissance les plus élevés de la zone de l'OCDE tandis que, sur le plan de l'inflation, les résultats obtenus ont aussi été parmi les meilleurs. En même temps, le déficit extérieur est resté faible par rapport à ses niveaux passés. En outre, bien que le taux de chômage soit encore relativement élevé (environ 9 pour cent), la reprise s'est traduite par de nombreuses créations d'emplois.

Cette évolution favorable devrait se poursuivre en 1994 et 1995. D'après les prévisions du Secrétariat, la croissance économique pourrait être de plus de 3½ pour cent en moyenne sur cette période. Malgré une augmentation probable des taux d'activité, cette croissance soutenue semble devoir permettre un recul progressif du chômage. La lourdeur persistante du marché du travail devrait cependant avoir tendance à modérer les hausses de salaires, ce qui permettrait de maintenir l'inflation dans la fourchette de 0 à 2 pour cent retenue comme objectif par les autorités. Le déficit extérieur semble devoir diminuer encore, sous l'effet notamment d'une légère amélioration des termes de l'échange.

La reprise s'accéléralant, le principal enjeu pour les responsables de la politique gouvernementale est maintenant d'éviter que cette accéléralation ait une incidence défavorable sur le solde extérieur et la stabilité des prix. Dans le passé, les périodes de forte croissance se sont généralement caractérisées par une accéléralation des hausses de salaires et de prix et une augmentation du déficit courant. Cela est moins à redouter actuellement, dans la mesure où les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années, notamment aux termes de la loi sur les contrats de travail et de la loi sur la Banque de réserve, ont donné plus de

flexibilité aux mécanismes du marché du travail tout en atténuant les anticipations de hausse généralisée des salaires et des prix et en réduisant les incertitudes sur le plan de l'inflation. Toutefois, ce nouveau cadre réglementaire et institutionnel n'a pas encore été mis à l'épreuve dans une situation d'expansion soutenue de l'activité. A cet égard, le rôle de la politique monétaire pourrait être facilité si les progrès notables réalisés ces deux dernières années dans la réduction du déficit budgétaire étaient mis à profit pour rembourser une partie de la dette publique accumulée au fil des ans, comme l'envisage le budget de 1994. Cela aurait aussi des effets positifs sur la notation des emprunts de la Nouvelle-Zélande et rendrait celle-ci moins vulnérable à des évolutions défavorables. La loi sur la responsabilité budgétaire, récemment adoptée, devrait contribuer à orienter la politique budgétaire dans la bonne direction.

Le premier chapitre de l'Étude examine les principaux facteurs qui sont à l'origine de la récente reprise ainsi que les perspectives économiques à court terme. Le chapitre II analyse l'orientation de la politique macroéconomique et les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années. Le chapitre III est consacré au thème structurel spécifique de la présente Étude, à savoir l'ouverture internationale croissante de l'économie néo-zélandaise, et étudie dans cette optique les nouvelles mesures de libéralisation des échanges qui pourraient être prises et les avantages qui pourraient en être tirés. Les conclusions de cette analyse sont présentées au chapitre IV.

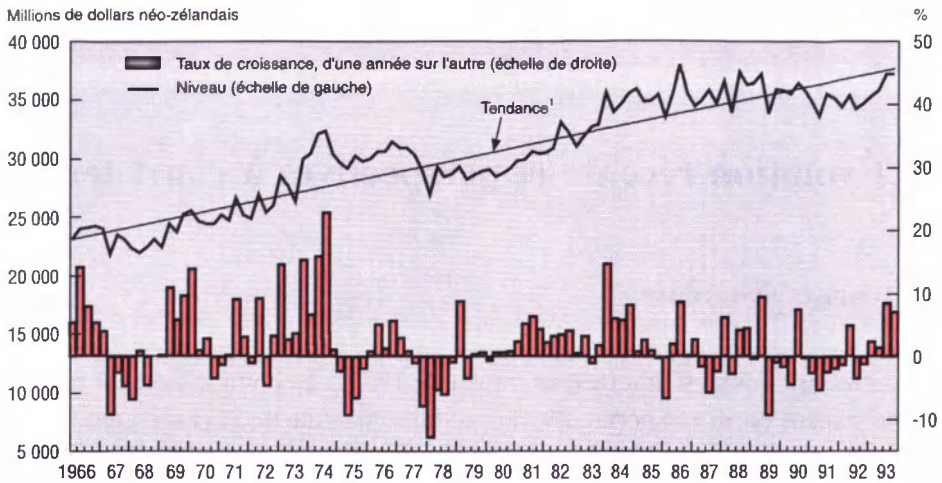
I. Évolution récente et perspectives à court terme

Une reprise vigoureuse

La reprise qui s'est amorcée au milieu de 1991 a eu comme élément moteur la forte expansion des exportations de produits manufacturés (hors produits de base) et de produits forestiers. L'amélioration de la compétitivité des prix découlant de gains de productivité importants et de la baisse du taux de change a contribué au redressement des exportations et de la production. Les termes de l'échange ont également exercé une influence positive, de fortes augmentations des prix du bois d'œuvre jusqu'au milieu de 1993 ayant en particulier entraîné un accroissement des recettes d'exportation. La reprise a été modérée au départ et s'est interrompue au milieu de 1992, lorsque les mauvaises conditions météorologiques ont perturbé la production dans le secteur de l'énergie et dans le secteur agricole. Depuis lors, cependant, les entreprises et les ménages néo-zélandais ont accru leurs dépenses, si bien que la reprise est devenue plus générale et qu'elle a acquis un élan puissant. En 1993, le PIB a progressé de près de 5 pour cent (ou de plus de 4 pour cent si l'on tient compte des mauvaises conditions météorologiques de 1992), taux qui place la Nouvelle-Zélande au deuxième rang des pays de l'OCDE à cet égard. L'expansion semble s'être poursuivie au même rythme au premier semestre de 1994.

Ce résultat est certes remarquable, mais il convient de le replacer dans son contexte. Ainsi qu'on l'a vu dans l'Étude de l'an dernier, l'économie néo-zélandaise a tardé à réagir au programme général de réformes structurelles mené depuis 1984. Avec une croissance peu soutenue pendant la deuxième moitié des années 80, puis une grave récession au début des années 90, le PIB réel se trouvait en retrait d'environ 5 pour cent par rapport à son niveau de 1985-86 au début de la présente reprise. Jusqu'à présent, l'expansion de l'activité a tout juste permis de ramener le PIB réel sur sa tendance à long terme (graphique 1). En

Graphique 1. PIB RÉEL



1. 1966 à 1993.

Source : New Zealand Department of Statistics, Banque centrale et OCDE.

outre, bien que l'économie commence maintenant à engendrer un plus haut niveau d'emploi, le nombre de personnes occupées est encore inférieur à ce qu'il était au milieu des années 80 et le taux de chômage, même s'il est en recul, dépasse encore de 5 points son niveau d'alors.

Il y a cependant de bonnes raisons de penser que la phase d'expansion actuelle va finalement se solder par une amélioration de la performance économique relative de la Nouvelle-Zélande, dans la mesure où elle diffère à plusieurs égards des phases de reprise précédentes. *Premièrement*, la reprise s'est amorcée en Nouvelle-Zélande au début du cycle mondial, si bien qu'il est probable que la croissance sera renforcée lorsque l'expansion économique s'accélérera dans les autres pays de l'OCDE. *Deuxièmement*, l'augmentation des prix des matières premières a moins contribué que d'habitude à relancer l'activité économique. *Troisièmement*, l'amélioration de la compétitivité internationale n'a pas été artificielle (gel des salaires et des prix) cette fois-ci et semble avoir un caractère durable compte tenu de la plus grande flexibilité du marché du travail. *Quatrièmement*, la reprise a été tirée par les entreprises et non par les dépenses des

ménages, les enquêtes de conjoncture faisant état d'une période exceptionnellement longue de confiance parmi les chefs d'entreprise. Du fait de l'augmentation des capacités, l'investissement devrait contribuer à atténuer les pressions inflationnistes à mesure que la reprise se poursuivra. *Cinquièmement*, bien que les importations entrent généralement pour une large part dans les investissements, il ne semble pas que le déficit extérieur doive peser sur la croissance. *Enfin*, la reprise actuelle n'a été ni précédée ni accompagnée par une relance budgétaire, mais au contraire par des réductions structurelles du déficit budgétaire et la Banque de réserve s'emploie désormais exclusivement à maintenir la stabilité des prix (voir le chapitre II). Toutes ces considérations permettent de penser que la croissance plus soutenue que la Nouvelle-Zélande connaît actuellement a un caractère durable.

Caractéristiques de la reprise

Une poussée initiale des exportations

La croissance des exportations a amorcé une reprise au début des années 90 (tableau 1), en dépit d'un environnement international peu porteur. En 1991, cette reprise s'est étendue à un grand nombre de branches d'activité (voir plus loin), venant ainsi fortement stimuler l'économie. Les exportations traditionnelles ont bénéficié de l'augmentation de la demande sur les marchés asiatiques ainsi que des mesures de libéralisation mises en œuvre en Asie et en Europe. Mais l'expansion s'est toutefois caractérisée par une augmentation rapide des exportations de produits manufacturés plus élaborés, reflétant les efforts de restructuration de l'industrie depuis les années 80 et l'orientation exportatrice croissante des entreprises néo-zélandaises. Cependant, la croissance des exportations totales en volume s'est fortement ralentie en 1992, les mauvaises conditions météorologiques ayant provoqué d'importantes pertes de stocks agricoles et des délestages d'électricité ayant réduit la production dans certaines branches. En revanche, les exportations de produits manufacturés hors produits de base ont continué de progresser fortement. Depuis quelque temps, la croissance des exportations est redevenue plus générale, les effets défavorables des problèmes d'approvisionnement de 1992 s'étant progressivement estompés.

Tableau 1. **Évolution de la demande et de la production**

Pourcentage de variation annuelle en volume

A. Demande

	1991 ¹ Millions de dollars néo- zélandais	Moyenne			Années civiles			
		1970-79	1979-84	1984-89	1990	1991	1992	1993
Consommation privée	47 261.8	1.8	2.1	2.0	-0.6	-1.2	0.4	3.0
Consommation publique	12 298.5	3.8	1.6	0.7	1.2	-1.0	-0.8	-0.4
Formation brute de capital fixe	12 227.0	0.6	6.7	2.3	1.5	-15.9	3.6	16.2
Secteur public	2 605.1	2.9	3.2	-1.8	10.2	-27.3	-5.0	6.5
Entreprises	6 787.9	-0.1	9.4	5.5	-1.9	-11.2	5.8	19.9
Secteur du logement	2 833.9	-1.4	5.8	1.6	4.1	-17.2	6.1	14.9
Demande intérieure finale	71 787.4	1.8	3.0	1.9	0.2	-4.9	1.0	5.5
Variation des stocks	340.5	0.3	0.3	-0.2	-0.4	-2.4	1.8	1.1
Demande intérieure totale	72 127.9	1.9	3.3	1.6	-0.2	-7.1	2.7	6.5
Exportations	21 009.9	3.7	4.3	2.6	7.7	6.8	0.1	4.5
Importations	19 754.9	4.1	3.2	5.8	3.6	-4.8	7.6	8.3
Variation du solde extérieur	1 255.0	-0.5	0.2	-1.3	1.0	4.4	-3.2	-2.2
PIB (sur la base des dépenses)	73 382.9	1.8	3.6	0.4	0.7	-3.3	-0.4	4.8
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB (sur la base de la production)	2.9	1.0	0.1	-1.8	1.9	4.6

B. Production

	1990/91 ¹ Millions de dollars néo- Zélandais	Années se terminant le 31 mars						
		1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
Agriculture, pêche, etc.	5 380.0	1.9	14.5	-8.1	-5.2	16.9	-4.2	-2.3
Industries minières et extractives ²	1 042.0	1.4	-4.8	15.8	9.7	-2.8	7.6	1.5
Industries manufacturières	12 790.0	2.1	-4.1	-2.8	1.2	-5.0	-2.8	7.0
Bâtiment et travaux publics	3 097.0	-3.3	4.0	-11.0	-1.0	-6.8	-23.1	3.4
Commerce, restauration et hôtellerie	11 943.0	3.5	-1.9	-2.2	1.8	-1.5	-1.5	1.8
Transports, communications	8 305.0	7.1	5.1	2.4	2.6	0.9	3.0	3.8
Services des administrations publiques	8 613.0	-0.5	-0.8	-1.5	-1.5	-1.8	1.1	-1.2
Produit intérieur brut	73 311.0	2.7	0.8	-1.0	1.5	-0.5	-1.2	2.3

1. Prix courants.

2. Pour les valeurs à prix constants, la pêche est comprise dans les industries minières.

Source : New Zealand Department of Statistics, Banque centrale de Nouvelle-Zélande.

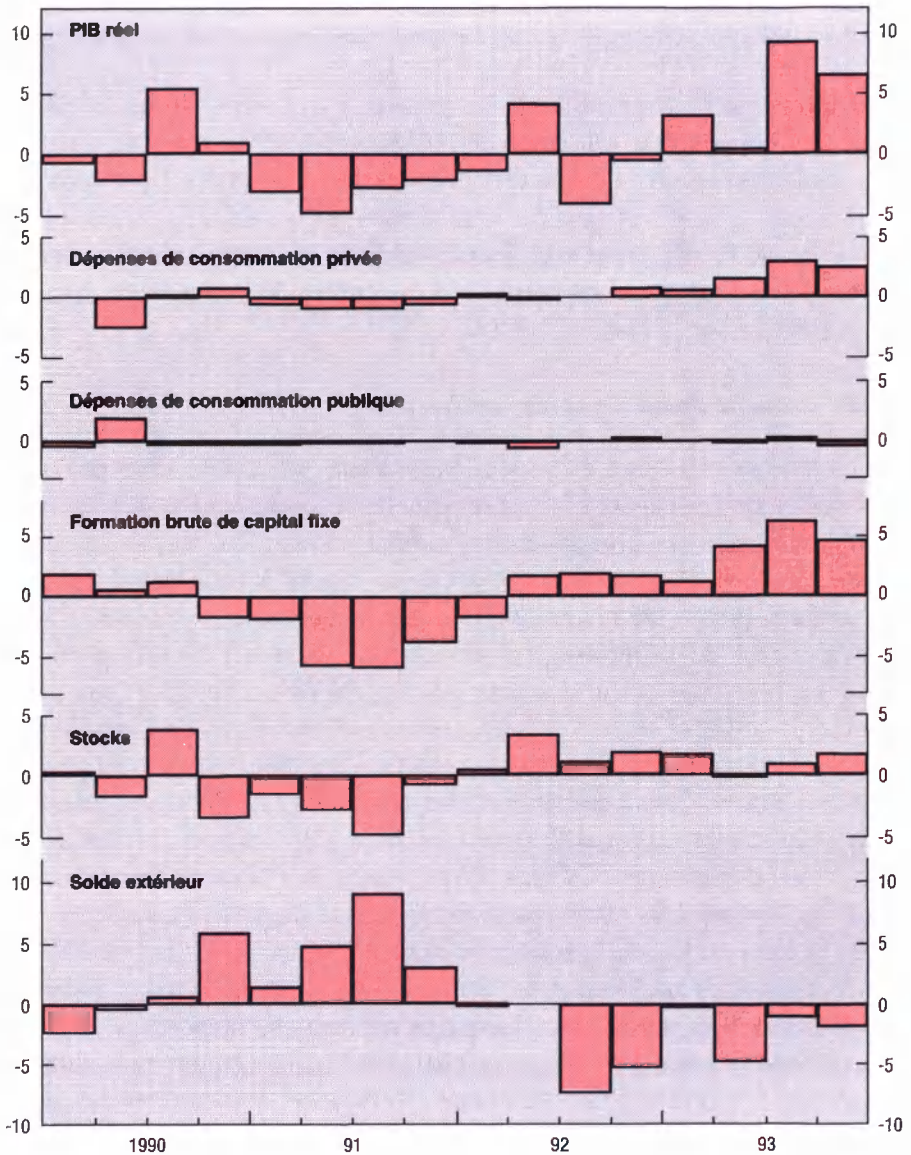
Les importations enregistrant un creux cyclique, la vive amélioration du solde extérieur réel a atténué le ralentissement de l'activité au début des années 90 et a ensuite contribué de façon sensible à la croissance du PIB réel pendant la première phase de la reprise (graphique 2). Inversement, à partir du milieu de 1992, le solde extérieur a pesé sur la reprise. Cela s'explique à la fois par le fléchissement temporaire de la croissance des exportations et par une poussée des importations à la suite du redressement de la demande intérieure. Néanmoins, abstraction faite de certains facteurs particuliers (voir plus loin) l'augmentation de la pénétration des importations au cours des dernières années a été modérée par comparaison avec les phases d'expansion précédentes, l'amélioration de la compétitivité ayant permis aux entreprises néo-zélandaises de préserver leur position sur le marché intérieur.

Le redressement de la demande intérieure

Les revenus provenant du secteur exportateur ont stimulé les dépenses des entreprises et des ménages. La reprise actuelle se caractérise par le fait qu'en dépit d'un net recul des investissements publics, la contribution de la formation brute de capital fixe à la croissance a été supérieure à celle des dépenses de consommation privée (graphique 2). L'investissement fixe a commencé à augmenter au début de la reprise et a enregistré une vive progression en 1993 (tableau 1). L'investissement des entreprises a été particulièrement soutenu, en raison du niveau élevé de la confiance des chefs d'entreprise, de l'augmentation des taux d'utilisation des capacités et de la rentabilité, notamment dans les secteurs exportateurs, ainsi que de la baisse du coût du capital. Son augmentation semble avoir atteint quelque 20 pour cent en 1993. Les enquêtes témoignent d'une vive accélération des dépenses d'équipement dans le secteur manufacturier, mais les investissements semblent avoir progressé dans tous les secteurs. Par ailleurs, la composition de la formation brute de capital fixe s'est sensiblement modifiée, la part des machines et de l'outillage atteignant des niveaux historiques tandis que celle de la construction marque un net recul par rapport aux années 80. Cela semble ne pas être uniquement un phénomène conjoncturel, mais refléter au contraire une volonté accrue d'améliorer l'efficacité des entreprises, au lieu d'accroître leur capacité, dans un environnement économique plus concurrentiel.

Bien qu'en retrait par rapport à l'investissement des entreprises, les investissements des ménages en logements se sont aussi redressés après avoir fortement

Graphique 2. **CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU PIB**
 Pourcentage de variation sur quatre trimestres



Source : New Zealand Department of Statistics.

diminué en 1991 (tableau 1), retrouvant à peu près leurs niveaux d'avant la récession en 1993. Les ventes de maisons ont progressé d'un tiers en 1993, atteignant leur plus haut niveau depuis sept ans. Cette augmentation de la demande de logements s'explique par un regain de confiance parmi les consommateurs, par la forte baisse des coûts des emprunts hypothécaires, par une certaine pression démographique provenant des nouveaux immigrés et par une augmentation sensible du revenu disponible réel au cours des deux dernières années. Cette augmentation a pour principale origine l'activité d'entreprise, en particulier dans le secteur agricole ; les salaires réels ayant à peine progressé (voir plus loin), l'augmentation réelle de la rémunération des salariés a en fait été principalement due à la croissance de l'emploi.

Leur niveau d'épargne étant très faible au début des années 90, les ménages ont cherché à assainir leurs bilans en accroissant leur épargne à mesure que leur revenu réel recommençait à augmenter. De ce fait, la hausse des dépenses de consommation a été plus modérée. Néanmoins, la consommation privée a contribué de façon régulièrement croissante à la reprise économique, qui n'a pratiquement pas été soutenue par la consommation publique (graphique 2).

La croissance de l'emploi et la baisse du chômage

La reprise de l'activité s'est répercutée sur le marché du travail, où elle a entraîné une augmentation sensible des créations d'emplois et une baisse progressive du nombre de chômeurs. Lente au départ, la progression de l'emploi s'est accélérée en 1993, atteignant un rythme annuel de près de 3 pour cent au second semestre, et s'est encore accentuée depuis (tableau 2). Jusqu'à présent, cependant, environ la moitié seulement des pertes d'emploi enregistrées depuis les années 80 a été comblée. L'expansion de l'emploi s'est amorcée dans le secteur des services aux ménages et des services sociaux, mais elle s'est ensuite concentrée dans les industries manufacturières, qui ont été à l'origine de plus de la moitié des emplois créés en 1993. Le seul secteur où l'emploi a continué de diminuer est celui des services aux entreprises et des services financiers ; cela s'explique par le fait que les créations d'emplois avaient été très soutenues dans ce secteur dans les années 80 et le recul tient principalement aux délestages de main-d'œuvre opérés par les banques face à l'intensification de la concurrence. Il convient également de souligner que l'emploi à plein-temps a progressé plus rapidement que l'emploi à temps partiel. Il est encore trop tôt pour dire s'il s'agit

Tableau 2. **La situation du marché du travail**

Pourcentage de variation annuelle

	1989	1990	1991	1992	1993	1993			1994
						T2	T3	T4	T1
Population en âge de travailler	0.6	1.2	1.4	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3
Taux d'activité ¹	63.5	63.8	63.7	63.3	63.3	63.2	63.5	63.7	63.9
Population active	-1.0	1.6	1.4	0.4	1.1	0.9	1.7	1.6	3.0
Taux de chômage ¹	7.1	7.8	10.3	10.3	9.5	9.8	9.2	9.2	9.1
Ratio d'emploi ^{1,2}	59.0	58.8	57.2	56.8	57.3	57.0	57.7	57.8	58.1
Emploi	-2.6	0.9	-1.4	0.4	2.0	1.2	2.9	2.9	3.9
<i>Pour mémoire :</i>									
Productivité du travail	4.0	-0.5	-0.4	1.6	2.5	2.1	4.1	2.2	2.1

1. Les chiffres sont corrigés des variations saisonnières.

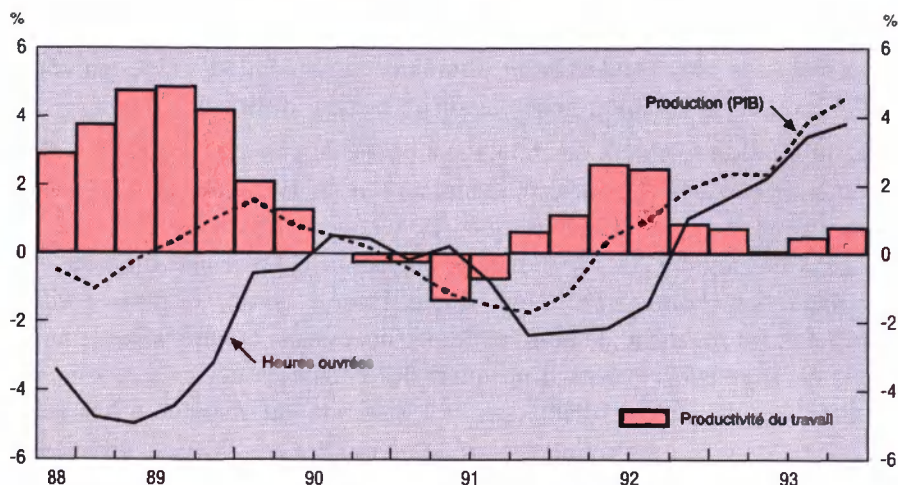
2. Ratio d'emploi = Emploi/population en âge de travailler.

Source : New Zealand Department of Statistics and Household Labour Force Survey.

là d'un renversement durable des tendances antérieures, car des facteurs conjoncturels ainsi que des effets de composition sont entrés en jeu (par exemple, l'emploi à temps partiel ne représente qu'une petite proportion de l'emploi manufacturier, qui a progressé de façon particulièrement forte).

L'ajustement tardif de l'emploi à la production (l'emploi n'a commencé à progresser qu'environ six mois après le début de la reprise) s'est traduit par une amélioration de la productivité du travail qui a été sensible (tableau 2), mais toutefois moins marquée qu'au cours de la période de restructuration de la fin des années 80. Cependant, alors que l'augmentation de la production par personne occupée a eu tendance à s'accélérer pendant la reprise, l'accroissement de la production par heure travaillée s'est sensiblement ralenti après une accélération initiale (graphique 3). Cette divergence de profil temporel semble être liée à la mise en œuvre progressive de la loi sur les contrats de travail (voir le chapitre II), qui a accru la flexibilité des dispositions dans ce domaine, permettant aux entreprises de constituer des équipes supplémentaires et/ou d'avoir recours aux heures supplémentaires sans encourir de surcroît de charges. De fait, selon les enquêtes de conjoncture, les heures supplémentaires ont fortement augmenté; en outre, bien qu'elles aient l'intention d'embaucher des salariés, les entreprises comptent dans l'ensemble maintenir les heures supplémentaires à leur niveau actuel.

Graphique 3. **PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL**
 Pourcentage de variation annuelle moyenne



Source : New Zealand Department of Statistics.

Le chômage a diminué parallèlement à l'augmentation de la demande de main-d'œuvre. Le recul rapide du chômage à un moment où la croissance de l'emploi était encore modérée s'explique par une diminution du taux d'activité, c'est-à-dire de la proportion de personnes en âge de travailler qui sont soit occupées, soit au chômage. Bien qu'il se soit redressé ces derniers temps (tableau 2), le taux d'activité est encore inférieur de plus de 2 points à son niveau du milieu des années 80. S'il s'était maintenu à ce niveau, la population active compterait aujourd'hui environ 60 000 personnes de plus. Ce chiffre est à comparer au chômage déclaré, qui est de l'ordre de 150 000 personnes. La faiblesse persistante du taux d'activité est quelque peu étonnante, puisque des facteurs cycliques (amélioration des possibilités d'emploi) aussi bien que des mesures gouvernementales (réduction des indemnités d'assurance-chômage, augmentation de l'âge de la retraite) devraient encourager davantage de personnes à réintégrer la population active. De fait, on a pu observer une légère augmentation du taux d'activité des personnes de 60 à 64 ans, laquelle s'explique sans doute par l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à pension de retraite. La baisse

tendancielle du taux d'activité des jeunes, qui prolongent leur scolarité, semble en revanche s'être poursuivie. L'augmentation des écarts de salaires en fonction des qualifications (voir plus loin) a peut-être aussi accru les incitations à acquérir des qualifications plus solides avant d'intégrer la population active, en dépit de l'amélioration de la situation générale sur le marché du travail.

Jusqu'à présent, le taux de chômage a baissé de près de 2 points par rapport au sommet de quelque 11 pour cent atteint à la fin de 1991. Ce recul du chômage concerne aussi bien les hommes que les femmes et la plupart des groupes ethniques et des régions. Le recul marqué du chômage des jeunes est particulièrement notable. Le chômage de longue durée, jusqu'à un an, a lui aussi diminué sensiblement. En revanche, le nombre de personnes sans emploi depuis plus d'un an a encore augmenté, et près d'un quart des chômeurs déclarés reçoivent des indemnités depuis plus de deux ans. La situation du marché du travail est préoccupante dans la mesure où, malgré le niveau encore élevé du chômage, les enquêtes de conjoncture révèlent que les entreprises ont de plus en plus de difficultés à trouver des travailleurs qualifiés. De fait, une proportion importante des chômeurs, et la majorité des chômeurs de longue durée, ont peu de qualifications. Le gouvernement a cherché à s'attaquer à ces problèmes en mettant en œuvre divers programmes en faveur du marché du travail (voir le chapitre II).

Une faible inflation

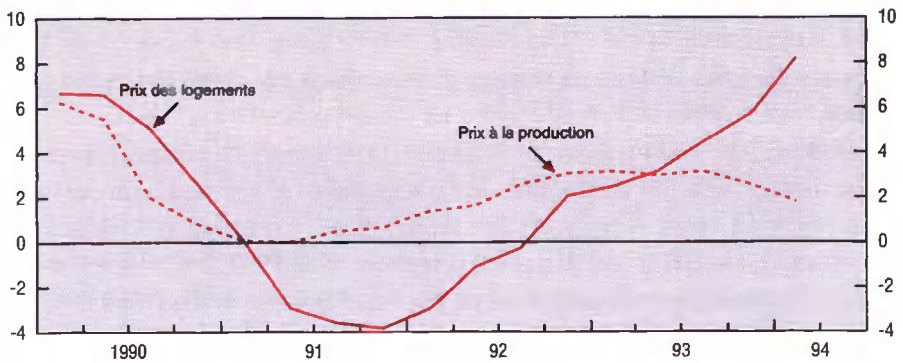
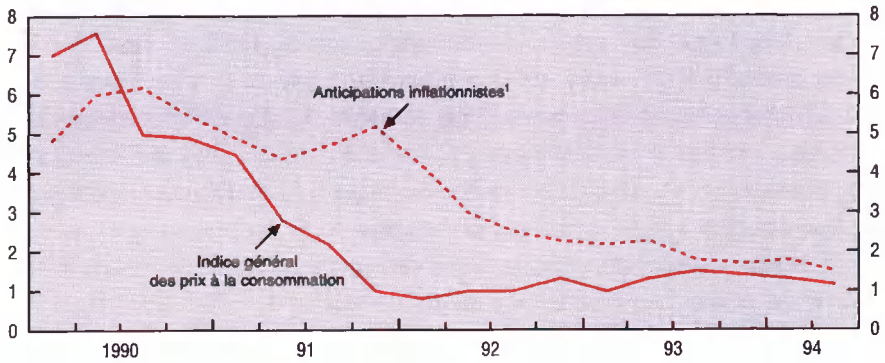
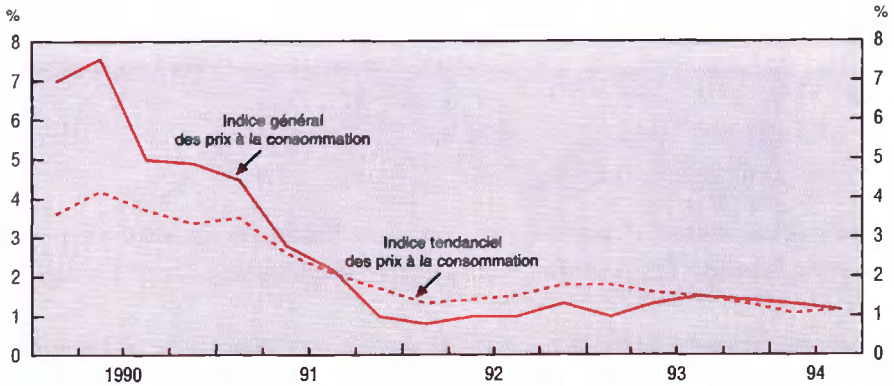
Avec la consolidation des progrès notables réalisés dans la réduction de l'inflation au cours de la dernière décennie, la Nouvelle-Zélande est devenue l'un des pays de la zone de l'OCDE où l'inflation est la plus faible. Ce résultat favorable est le fruit des efforts déterminés menés par les autorités monétaires, pour lesquelles la stabilité des prix est l'unique objectif depuis 1989 (voir le chapitre II), mais il est dû également aux effets modérateurs, sur les salaires et sur les prix, de la marge importante de ressources inutilisées sur les marchés du travail et de produits. La stabilité des prix, telle qu'elle est définie par l'objectif officiel d'une augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 0 à 2 pour cent, a été atteinte à la fin de 1991, et elle a été préservée depuis lors. Au cours des deux années suivantes, la hausse de l'indice général des prix à la consommation s'est légèrement accélérée, passant de moins de 1 pour cent à quelque 1½ pour cent, mais s'est ralentie depuis. L'indicateur retenu par la Banque de réserve pour mesurer l'inflation tendancielle, c'est-à-dire correction

faite des taux d'intérêt, des prix du pétrole et du bois d'œuvre et des redevances d'utilisation et impôts prélevés par l'État, a suivi un profil temporel différent, remontant aux alentours de 2 pour cent en 1992 avant de retomber progressivement à un peu plus de 1 pour cent au premier semestre de 1994. Les anticipations inflationnistes ne se sont ajustées que lentement à l'amélioration de la situation sur le plan des prix, ne se rapprochant de l'évolution effective de l'inflation que plus récemment (graphique 4).

Les principaux facteurs qui ont permis à l'inflation de rester à peu près stable sont la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre résultant de l'augmentation modérée des salaires (voir plus loin), la faible inflation mondiale et la pression concurrentielle des importations dans le contexte d'une économie plus ouverte (voir le chapitre III), ainsi que l'appréciation du dollar néo-zélandais au cours des dix-huit derniers mois. La baisse du taux de change à partir de la fin de 1991 avait entraîné des pressions inflationnistes en 1992 et jusque dans les premiers mois de 1993, ainsi qu'en a alors témoigné la forte augmentation des prix à l'importation et à la production (tableau 3). Le raffermissement de la monnaie par la suite s'est déjà traduit par une baisse des prix à l'importation et par un ralentissement sensible de la hausse des prix des facteurs de production. La hausse des prix à la production s'est ralentie de façon plus progressive, ce qui donne à penser que les marges de profit se sont améliorées. Avec le temps, la remontée du dollar néo-zélandais à partir du début de 1993 devrait, si elle se poursuit, réduire l'indice des prix à la consommation de 2 points, peut-être, par rapport au niveau qu'il aurait atteint autrement.

Si, globalement, la stabilité des prix a été préservée, des poussées des prix se sont produites dans certains domaines. Il convient à cet égard de mentionner la forte hausse des cours du bois d'œuvre, qui s'est répercutée sur l'indice des prix à la consommation. Estimant qu'il s'agissait là d'un phénomène temporaire, la Banque de réserve a fait abstraction de l'incidence de l'augmentation des prix du bois d'œuvre (environ $\frac{1}{2}$ point) pour calculer le taux d'inflation tendanciel. Les prix des actifs ont eux aussi augmenté fortement. Sur 1993, les prix des maisons dans les zones urbaines ont progressé de plus de 5 pour cent (graphique 4), tandis que les prix fonciers se sont accrus de 25 pour cent dans les zones rurales. Les prix des actions sont actuellement 50 pour cent plus élevés qu'en octobre 1992. Le marché boursier aussi bien que l'activité de construction étaient toutefois particulièrement déprimés au départ. En outre, si les prix des actifs ont tradition-

Graphique 4. **INDICATEURS DE L'INFLATION**
 Pourcentage de variation annuelle



1. Prix relevés par la Banque centrale douze mois auparavant.
 Source : New Zealand Department of Statistics, Banque centrale.

Tableau 3. **Salaires et prix**
Pourcentage de variation annuelle

	1989	1990	1991	1992	1993	1993			1994
						T2	T3	T4	T1
A. Salaires									
Gains hebdomadaires moyens	6.4	5.9	4.3	3.0	0.9	0.9	0.8	0.6	1.8
Salaires par salarié à temps complet									
Secteur privé	3.8	4.2	2.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3
Administration centrale	4.2	4.4	2.8	0.4	0.5	0.5	0.6	0.4	0.5
B. Prix									
Prix à la consommation	5.7	6.1	2.6	1.0	1.3	1.0	1.4	1.4	1.3
Énergie (combustibles et électricité)	4.9	3.2	6.0	4.2	5.8	5.9	7.5	7.6	8.2
Produits alimentaires	8.4	7.4	0.9	0.1	1.2	1.4	0.5	0.0	-0.3
Prix de gros, industries manufacturières									
Consommations intermédiaires	9.4	3.3	-1.8	3.4	2.3	2.3	2.2	1.5	1.2
Produits finals	6.6	4.2	0.6	2.7	3.4	3.6	3.3	2.8	1.7
Indice implicite des prix du PIB	9.1	3.4	2.6	-0.8	2.2	2.2	1.8	1.5	..
Indice implicite des prix à l'importation	7.9	0.7	1.0	6.7	-0.4	-0.2	-0.8	-4.0	-6.1
Indice implicite des prix à l'exportation	13.2	-1.4	-4.2	8.2	2.6	5.1	1.2	-4.3	-6.8

Source : New Zealand Department of Statistics; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*; National Bank Quarterly Economic Forecasts.

nellement eu tendance à augmenter fortement en Nouvelle-Zélande, l'orientation actuelle de la politique monétaire (voir le chapitre II) vise à éviter que leurs fluctuations et celles de certains autres prix viennent accentuer l'inflation générale. Enfin, ainsi qu'on l'a noté plus haut, certaines entreprises font de plus en plus état de pénuries de main-d'œuvre suffisamment qualifiée. Dans le passé, cela aurait rapidement entraîné une augmentation généralisée des coûts salariaux et, par la suite, des pressions sur les prix. Or, cette fois-ci, comme le chômage atteint encore un niveau élevé et que le marché du travail est devenu plus flexible, les retombées potentielles des pénuries de main-d'œuvre ont manifestement été limitées, jusqu'à présent du moins.

Pour l'instant, toutes les statistiques disponibles indiquent que les hausses de salaires sont restées modérées, de l'ordre de 1 à 2 pour cent (tableau 3). Les baisses de salaires ont été rares, mais la majorité des salariés n'ont pas reçu

d'augmentation en 1993. Les salaires ayant été plus stables en général dans le secteur public, la progression des gains est devenue plus faible dans la fonction publique que dans le secteur privé. La progression modérée des salaires nominaux, inférieure aux gains de productivité, semble s'expliquer par une modération durable des anticipations inflationnistes du fait d'une offre de main-d'œuvre assez sensiblement excédentaire dans certains segments du marché du travail. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'impact des réformes du marché du travail sur l'évolution des salaires encore que la plus grande flexibilité du marché du travail, jointe à un chômage encore élevé, a sans doute limité les retombées des pénuries de qualifications sur la progression générale des salaires. Le recours au recyclage et à l'immigration pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée pourrait aussi accentuer cet effet.

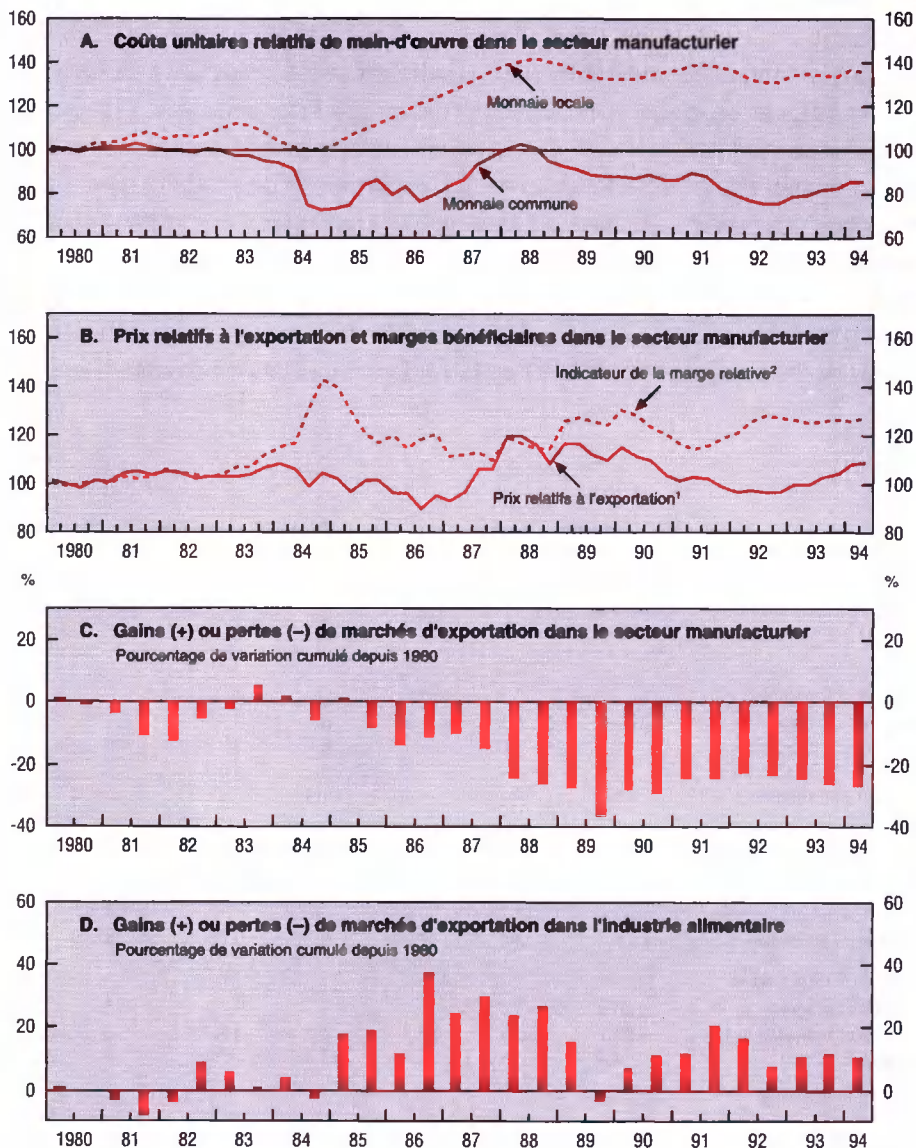
Un déficit extérieur peu important

Le solde extérieur est resté remarquablement stable malgré la reprise de l'activité économique. Après s'être sensiblement réduit pendant la récession, le déficit de la balance des opérations courantes a fluctué aux alentours de 2 pour cent du PIB, chiffre qui est faible par comparaison avec les niveaux enregistrés dans le passé. Cette évolution s'explique en particulier par un redressement de la position concurrentielle, encore que l'amélioration des termes de l'échange et la baisse des taux d'intérêt aient également joué un certain rôle. Après avoir fortement augmenté, les coûts unitaires de main-d'œuvre relatifs exprimés en monnaie nationale se sont stabilisés à la fin des années 80 avec l'accélération des gains de productivité, et ont ensuite accusé une baisse tendancielle à partir du début des années 90 avec l'atténuation des pressions salariales. S'ajoutant à la baisse du taux de change, cette évolution a abouti à des gains de compétitivité importants et à une compensation partielle des pertes de parts de marché précédemment enregistrées à l'étranger (graphique 5), malgré l'amélioration des marges de profit des exportateurs (rapport entre l'évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre et celle des prix à l'exportation). L'amélioration de la compétitivité a également limité la pénétration des importations. Il est clair que les entreprises locales regagnent une partie du terrain qu'elles avaient perdu au profit des importations sur le marché intérieur au cours de la dernière décennie. La substitution de produits nationaux aux importations a été favorisée par l'amélioration des services offerts par les entreprises locales à leurs clients.

Graphique 5. **COMPÉTITIVITÉ ET RÉSULTATS A L'EXPORTATION**

Indice 1980 = 100

Indice 1980 = 100



1. Monnaie commune.

2. Rapport des prix relatifs à l'exportation aux coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre en monnaie commune.

Source : OCDE.

Ainsi qu'on l'a noté plus haut, les exportations de marchandises ont fortement progressé en volume au début des années 90, avant de voir leur croissance se ralentir en 1992 et au début de 1993. Cela s'explique par des problèmes d'approvisionnement imputables aux conditions météorologiques défavorables, qui ont affecté en particulier les exportations traditionnelles de matières premières. Bien que la croissance des exportations de produits manufacturés se soit aussi globalement ralentie (tableau 4), les exportations de produits manufacturés autres que des produits de base ont continué d'augmenter à un rythme supérieur à 10 pour cent en volume. L'augmentation des prix à l'exportation compensant le ralentissement temporaire des ventes extérieures en volume, la valeur des exportations de marchandises a continué d'augmenter fortement, avec une progression de près de 20 pour cent entre 1991 et 1993. Les importations de marchandises se

Tableau 4. **Échanges commerciaux en volume et en valeur**
Pourcentage de variation

	Poids de 1991	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Volumes d'exportations							
Ensemble de biens	100.0	4.2	-3.1	6.0	10.5	2.2	5.0
Produits alimentaires	44.7	2.0	-8.1	6.4	10.2	1.4	2.7
Produits manufacturés	33.4	-0.9	4.5	6.1	10.3	9.6	3.4
Matières premières	18.7	10.3	-7.5	-3.4	18.1	-2.5	3.7
Prix à l'exportation							
Ensemble de biens	100.0	6.3	13.1	-1.4	-4.2	8.2	1.5
Produits alimentaires	44.7	4.1	22.1	0.0	0.6	10.2	1.9
Produits manufacturés	33.4	13.9	8.8	-0.6	-5.1	3.4	2.9
Matières premières	18.7	3.8	4.1	-6.3	-15.9	9.8	8.0
Volumes d'importation							
Ensemble de biens	100.0	-7.7	21.4	7.7	-9.4	10.5	7.9
Produits manufacturés	83.2	-9.1	22.9	8.5	-11.4	12.6	6.1
Énergie	8.4	-7.1	20.8	11.0	-7.4	1.4	10.8
Prix à l'importation							
Ensemble de biens	100.0	-0.9	7.8	0.8	1.1	6.6	-1.0
Produits manufacturés	83.2	0.5	6.7	-1.2	2.0	6.9	0.5
Énergie	8.4	-19.8	21.2	24.6	-2.0	0.9	-1.8
Termes de l'échange	..	7.3	4.9	-2.2	-5.2	1.6	2.5

Source : New Zealand Department of Statistics; OCDE.

sont fortement accélérées en volume en 1992, sous l'effet d'une augmentation soutenue des achats de biens intermédiaires, de biens d'équipement et de biens de consommation. Cette augmentation a été liée au redressement de la demande intérieure finale et à un important mouvement de reconstitution des stocks, mais les importations ont été faussées par des facteurs particuliers au cours de cette période, notamment la livraison d'aéronefs et de la plate-forme Maui B (pour l'exploitation de gaz naturel en mer). La progression des importations, de biens de consommation notamment, s'est quelque peu ralentie en volume en 1993. Compte tenu de la baisse des prix à l'importation, la valeur des importations de marchandises a progressé beaucoup plus lentement. Entre 1991 et 1993, l'augmentation des importations en valeur a été à peu près comparable à celle des exportations. De ce fait, l'excédent au titre des échanges de marchandises est resté pratiquement inchangé au cours de cette période.

La balance des opérations invisibles est elle aussi restée à peu près inchangée pendant la phase de reprise (tableau 5). L'important déficit des opérations invisibles est lié au coût du service de la dette extérieure de la Nouvelle-Zélande, encore importante (voir le chapitre III). Si la baisse des taux d'intérêt a eu tendance à améliorer le solde des revenus d'investissements, cette amélioration a été contrebalancée par le redressement de la rentabilité des filiales d'entreprises étrangères en Nouvelle-Zélande, conjugué à un accroissement des participations étrangères dans le capital d'entreprises néo-zélandaises. Les revenus perçus par les entreprises étrangères ayant des filiales en Nouvelle-Zélande ont augmenté de

Tableau 5. **Balance des paiements**

En millions de dollars néo-zélandais

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Exportations	12 234	13 475	14 778	15 408	16 564	18 207	19 352
Importations	11 237	10 189	13 186	13 883	12 976	15 101	16 151
Balance commerciale	996	3 286	1 592	1 524	3 588	3 105	3 202
Services hors revenu des facteurs, net	-776	-919	-1 310	-1 393	-1 541	-1 883	-1 317
Revenu des investissements, net	-3 418	-3 269	-3 249	-2 767	-4 408	-4 133	-4 528
Transferts, net	235	409	779	1 012	1 188	1 276	989
Invisibles, net	-3 961	-3 782	-3 780	-3 148	-4 761	-4 739	-4 856
Balance des opérations courantes	-2 965	-496	-2 189	-1 623	-1 172	-1 632	-1 654

Source : New Zealand Department of Statistics, OCDE.

17 pour cent en 1993. Le déficit au titre des services non facteurs est resté lui aussi relativement stationnaire depuis 1991, l'augmentation des recettes du tourisme compensant l'accroissement des coûts de transport et d'assurance.

Perspectives à court terme

L'économie néo-zélandaise devrait connaître l'un des taux de croissance les plus élevés de la zone de l'OCDE. Après une progression de 4¾ pour cent en 1993, la croissance du PIB devrait se ralentir quelque peu pour revenir aux alentours de 4 pour cent en 1994 et de 3½ pour cent en 1995 (tableau 6). Ces prévisions s'appuient sur l'hypothèse d'une croissance persistante de la consommation privée, d'investissements résidentiels et productifs soutenus et d'un redressement de la croissance des exportations en volume. Toutefois, les importations continuant de s'accroître compte tenu de l'évolution des besoins de consommation et d'investissement, le solde extérieur réel ne contribuera probablement pas à la croissance du PIB au cours de la période sous revue. La contribution de la consommation et de l'investissement publics à la croissance de la demande sera sans doute faible elle aussi, tandis que l'augmentation des recettes et une maîtrise persistante des dépenses devraient permettre un accroissement de l'excédent budgétaire.

La consommation privée semble devoir progresser à peu près au même rythme que le revenu des ménages, aux alentours de 2½ à 3 pour cent l'an. L'augmentation du revenu des ménages s'explique principalement par un accroissement des heures ouvrées, ainsi que par une progression continue des revenus non salariaux. Malgré un léger ralentissement, le redressement actuel de l'investissement des entreprises devrait se poursuivre et se généraliser (au-delà des secteurs exportateurs). Cette évolution devrait être favorisée par les taux élevés d'utilisation des capacités, la baisse du coût du capital et l'amélioration de la rentabilité des entreprises. On s'attend également à une progression de l'activité de construction de logements, soutenue par la pression démographique, l'amélioration des conditions d'accès à la propriété et la plus grande sécurité de l'emploi. En dépit d'une amélioration persistante de la productivité du travail, due en partie à la flexibilité accrue des mécanismes du marché du travail, les niveaux d'emploi devraient augmenter. La croissance de l'emploi sera sans doute

Tableau 6. **Perspectives économiques à court terme**¹

	Milliards de dollars néo-zélandais aux prix courants		Pourcentage de variation en volume		
	1991	En pourcentage du PIB	1993	1994	1995
Demande et production					
Consommation privée	47.3	64.4	3.0	3.1	2.5
Consommation publique	12.3	16.8	-0.4	0.5	1.0
Formation brute de capital fixe	12.2	16.7	16.2	6.7	5.7
Demande intérieure finale	71.8	97.8	5.5	3.6	3.1
Variation de la formation de stocks ^{2,3}	0.3	0.5	1.1	0.0	0.1
Demande intérieure totale	72.1	98.3	6.4	3.6	3.2
Exportations de biens et de services	21.0	28.6	4.5	5.5	5.0
Importations de biens et de services	19.8	26.9	8.3	4.5	4.0
Solde extérieur ³	1.3	1.7	-2.2	-0.1	0.0
PIB à prix constants			4.8	3.9	3.5
Indice implicite des prix du PIB			2.2	1.1	1.7
PIB à prix courants	73.4	100.0	7.1	5.0	5.2
<i>Pour mémoire :</i>					
Indice implicite des prix de la consommation privée			1.4	1.0	1.8
Rémunération par salarié dans le secteur privé			2.6	2.3	2.3
Emploi total			2.0	1.6	1.6
Taux de chômage			9.3	8.8	8.2
Ventilation de la formation brute de capital fixe					
Investissement privé non résidentiel	6.8	9.3	19.9	8.5	7.0
Investissement privé résidentiel	2.8	3.9	14.9	6.5	5.0
Administrations publiques	2.6	3.6	6.5	1.0	2.0
Taux d'intérêt à court terme			6.3	5.5	5.9
Taux d'intérêt à long terme			6.7	6.0	6.2
Balance des opérations courantes en pourcentage du PIB			-2.1	-1.1	-0.4

1. Prévisions des *Perspectives économiques* n° 55.

2. En pourcentage du PIB de la période précédente.

3. Y compris l'écart statistique et la réévaluation.

Source : OCDE.

un peu plus forte que celle de la population active, si bien que le taux de chômage devrait tomber aux alentours de 8 pour cent d'ici à 1995.

Avec une inflation et une augmentation des coûts unitaires de main-d'œuvre plus faibles que chez ses principaux partenaires commerciaux, la Nouvelle-

Zélande devrait encore améliorer sa compétitivité internationale pendant la période sous revue. S'ajoutant à une croissance plus soutenue des marchés, cette amélioration devrait favoriser une augmentation des exportations en 1994 et 1995. Les importations semblent devoir continuer d'augmenter en volume, quoique plus lentement qu'au début de la reprise, plusieurs grands projets à forte intensité de capital étant en voie d'achèvement. La pénétration des importations devrait être plus faible qu'elle ne l'est normalement à ce stade du cycle économique, en raison de la substitution de produits nationaux à une partie des produits importés. Une nouvelle amélioration (modérée) des termes de l'échange devrait renforcer encore ces tendances positives, si bien que le déficit de la balance des opérations courantes devrait progressivement se résorber.

Ces prévisions, qui s'appuient sur les informations disponibles en mai 1994, reposent sur les hypothèses suivantes :

- la croissance du PIB des principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande serait en moyenne de 3 pour cent l'an en 1994 et 1995, avec un raffermissement en 1995. Sur la même période, les importations de ces mêmes partenaires commerciaux devraient progresser de 7 pour cent en moyenne en volume et la hausse des prix à la consommation devrait être d'un peu plus de 3 pour cent en moyenne ;
- le dollar néo-zélandais resterait inchangé par rapport aux autres monnaies ;
- les taux d'intérêt à court et à long terme baisseraient en 1994 avant d'augmenter quelque peu en 1995. L'écart entre les taux d'intérêt réels à long terme en Nouvelle-Zélande et chez les principaux partenaires commerciaux de celle-ci resterait constant en 1994, avant de baisser légèrement en 1995 ;
- après les fortes hausses du premier semestre de 1994, les prix du pétrole et les cours des produits de base non pétroliers augmenteraient faiblement, ces derniers de l'ordre de 2 pour cent, ce qui se traduirait par une légère amélioration des termes de l'échange pour la Nouvelle-Zélande.

Les incertitudes qui entourent ces prévisions tiennent notamment à l'éventualité d'une augmentation plus rapide que prévu des taux d'activité qui freinerait la baisse attendue du taux de chômage, ainsi qu'à un accroissement plus soutenu de l'épargne des ménages qui réduirait l'augmentation prévue de la consomma-

tion à court terme. L'incidence des pénuries de main-d'œuvre constatées sur les revendications salariales, dans le contexte d'un marché du travail plus libéral, suscite aussi des préoccupations. D'un autre côté, l'expansion rapide de l'activité pourrait aussi entraîner une détérioration de la balance des opérations courantes et/ou des pressions inflationnistes. Étant donné que la dette extérieure atteint encore un niveau élevé, l'économie néo-zélandaise est particulièrement exposée à des mouvements défavorables des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi qu'à des chocs externes. Aucun effort ne doit donc être épargné pour réduire la dette publique, comme on le verra dans le chapitre suivant.

II. Politique économique

Vue d'ensemble

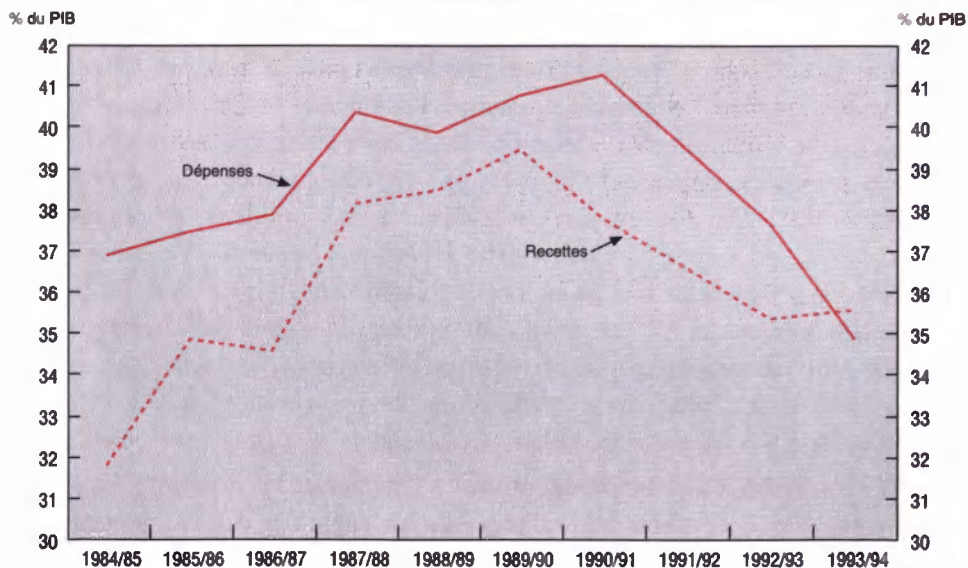
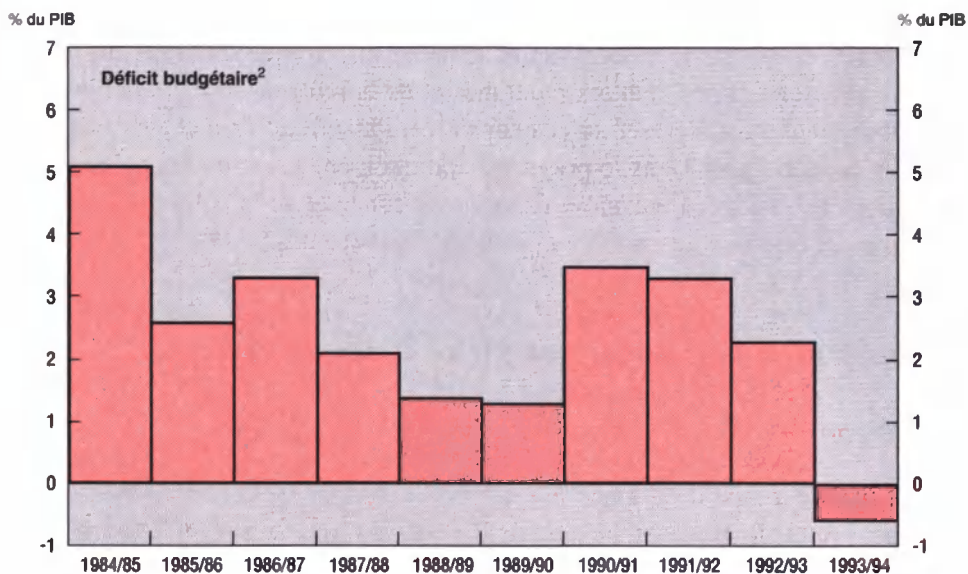
Depuis le début des années 90, les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics visent à créer les conditions nécessaires à une croissance non inflationniste forte et durable. Elles ont associé à cet effet :

- une approche à moyen terme de la gestion budgétaire et monétaire, l'objectif étant d'assurer aux entreprises un contexte économique stable en réduisant la dette publique et en maintenant la stabilité des prix ;
- une réforme structurelle propre à accroître la productivité et renforcer la compétitivité grâce, notamment, à l'introduction d'une plus grande flexibilité sur le marché du travail.

De très importants progrès ont été réalisés sur ces deux fronts. Après un dérapage initial, le freinage des dépenses a permis de réduire rapidement le déficit budgétaire au cours des deux dernières années (graphique 6). De ce fait, le ratio de la dette publique nette au PIB a commencé à reculer. Parallèlement, l'inflation demeurant largement à l'intérieur de la fourchette de 0 à 2 pour cent, retenue par les autorités, les conditions monétaires se sont progressivement détendues, comme en témoigne la forte réduction des taux d'intérêt du marché, avant de marquer un léger durcissement depuis quelque temps. Sur le plan structurel, outre la réforme du marché du travail, de nouvelles initiatives ont été prises dans plusieurs domaines, notamment la santé et l'éducation. Ces mesures, conjuguées aux politiques macroéconomiques, ont contribué à créer un environnement favorable au démarrage de la reprise économique.

C'est cependant seulement lorsque le redressement de l'activité s'affermira que l'on pourra véritablement juger de l'efficacité de ce dispositif. Le fait est que maintenant que la reprise s'accélère, le problème essentiel est de préserver la stabilité des prix et la croissance économique, tout en essayant de réduire certains

Graphique 6. ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE¹



1. Budget des administrations publiques à l'exclusion des collectivités locales.

2. Solde financier ajusté, compte non tenu, à partir de 1990/91, du produit de la vente des actifs de la Crown Forestry et des gains et pertes de change non réalisés.

Source : Ministère des Finances de la Nouvelle-Zélande, estimations du Secrétariat de l'OCDE.

déséquilibres persistants, notamment la dette publique et le chômage. Les autorités monétaires auront probablement moins de mal à maîtriser l'émergence d'éventuelles tensions inflationnistes si de nouveaux progrès sont faits sur la voie de l'assainissement des finances publiques et de la réforme structurelle, lesquels contribueraient aussi à préserver et à consolider l'amélioration récente des performances économiques. Dans le présent chapitre, on analysera d'abord l'évolution de la politique budgétaire avant d'examiner la conduite de la politique monétaire et de passer en revue les initiatives structurelles récentes.

Orientation de la politique budgétaire et perspectives

Contraction rapide du déficit de l'État

A la différence de l'année précédente, le budget 1992 ne prévoyait qu'un nombre limité de mesures, le principal souci du gouvernement étant d'éviter d'étouffer la reprise naissante et d'améliorer la confiance des entreprises. En conséquence, il s'est abstenu de procéder à des relèvements d'impôt encore que plusieurs mesures aient été prises pour préserver la base de recettes. La politique de rigueur a été dans l'ensemble maintenue, l'augmentation des crédits affectés à l'emploi, à la formation et à l'éducation étant compensée par des réductions sur d'autres postes de dépenses. On prévoyait en conséquence que le déficit de l'exercice 1992/93 (clos en juin) s'établirait à 3.3 milliards de dollars néo-zélandais (4.2 pour cent du PIB), chiffre légèrement supérieur à celui qui avait été prévu pour l'exercice précédent lors de l'établissement du budget. En l'occurrence, et contrairement à ce qui s'était produit au début des années 90, les résultats ont été beaucoup plus favorables qu'escompté (tableau 7) : le déficit 1992/93 a été inférieur aux prévisions de près de 2 points de PIB, en s'établissant à 1.8 milliard de dollars néo-zélandais (2.3 pour cent du PIB).

Ce bon résultat a principalement tenu à l'évolution des dépenses. En fait, de même que depuis le début des années 90, les dépenses ont été contenues en dessous des niveaux prévus (tableau 7). Les dépenses des ministères étant strictement contrôlées, il a été une fois encore inutile de faire appel à la provision d'action conjoncturelle (crédits supplémentaires). A cela s'est ajouté le fait que le coût du service de la dette a été plus faible que prévu. Côté recettes, l'exercice 1992/93 a marqué le retour à des taux de croissance positifs. Bien que les

Tableau 7. Prévisions et résultats budgétaires¹
En pourcentage du PIB

Exercices budgétaires	1990/91		1991/92		1992/93		1993/94	
	Budget	Résultat	Budget	Résultat	Budget	Résultat	Budget	Résultat estimé
Solde budgétaire ²	-1.6	-3.5	-2.4	-3.3	-4.2	-2.3	-2.8	0.6
Recettes	40.7	37.7	38.2	36.5	35.1	35.3	35.2	35.5
<i>dont :</i>								
Recettes fiscales	36.7	35.0	35.8	33.9	33.2	33.7	33.1	33.3
Dépenses	42.3	41.2	40.6	39.8	39.2	37.6	38.0	34.8
<i>dont :</i>								
Service de la dette	5.9	6.3	6.1	5.7	5.6	5.1	4.9	4.3
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde primaire ³	4.3	2.0	3.7	1.6	1.3	2.1	1.5	4.3

1. Budget des administrations publiques à l'exclusion des collectivités locales.

2. Solde financier ajusté, compte non tenu du produit de la vente des actifs de la Crown Forestry et des gains et pertes de change non réalisés.

3. Hors paiements d'intérêts.

Source : Ministère des Finances de la Nouvelle-Zélande; budgets.

recettes fiscales aient continué de diminuer par rapport au PIB (graphique 6), elles ont été légèrement supérieures aux prévisions initiales contrairement aux deux années précédentes (tableau 7). Au début des années 90, les moins-values de recettes avaient été en partie liées à des facteurs conjoncturels mais aussi à d'importantes modifications de la structure des revenus et de l'emploi en liaison avec les réformes opérées du côté de l'offre. Étant donné la baisse du ratio des recettes au PIB qui en est résultée, il est difficile d'apprécier l'incidence de cette évolution sur le recouvrement de l'impôt.

Le budget de juillet 1993 comportait de nouvelles initiatives limitées de dépenses étroitement ciblées et, mis à part un complément d'aide pour les familles en difficulté, visant principalement à améliorer le cadre général dans lequel travaillent les entreprises (développement des petites entreprises, aide à la commercialisation à l'étranger, formation professionnelle, investissement en technologie et construction de routes). La seule mesure fiscale a été la modification des modalités d'application de la retenue à la source de 2 pour cent sur le revenu des détenteurs étrangers de titres publics. En conséquence, on prévoyait que le déficit budgétaire de l'exercice 1993/94 serait de 2.3 milliards de dollars

néo-zélandais (2.8 pour cent du PIB), chiffre à peu près comparable au résultat de l'exercice précédent, tel qu'il avait été estimé au moment de l'établissement du budget. On ne pouvait donc guère en attendre de progrès à court terme sur le plan de l'assainissement des finances publiques, mais les marchés financiers ont réagi de manière positive : le taux de change s'est raffermi et les taux d'intérêt se sont détendus dans tous les compartiments du marché, la courbe des rendements s'infléchissant nettement à la baisse (voir plus loin). Si la modification des modalités d'application de la retenue à la source sur les titres publics détenus par des non-résidents n'y a probablement pas été étrangère, on a généralement considéré que la politique macroéconomique à moyen terme menée par les autorités était crédible et que la situation des finances publiques continuerait de s'améliorer régulièrement.

En l'occurrence, la mise à jour économique et budgétaire réalisée avant les élections en octobre 1993 a réduit de 1 point la prévision du déficit de l'exercice 1993/94 pour la ramener à 1.8 pour cent du PIB, et les estimations budgétaires de juin 1994 donnent à penser que le budget pourrait en fait avoir été légèrement excédentaire (tableau 7). Des facteurs conjoncturels semblent avoir largement contribué à cette amélioration budgétaire plus rapide que prévu, mais il est difficile de les dissocier des facteurs structurels. En particulier, bien que le ratio des recettes au PIB semble avoir évolué à peu près en conformité avec les prévisions, la croissance plus rapide de l'activité et des revenus signifie que les recettes fiscales – en particulier les paiements des entreprises – ont été exceptionnellement dynamiques. La stabilisation de la part des impôts dans le PIB après la forte baisse du début des années 90 donne à penser que les pertes de recettes fiscales provenant des entreprises accumulées au cours de la période 1987-1991 sont en voie de se résorber et que les remboursements d'impôts diminuent, les revenus semblant devoir évoluer davantage à la hausse qu'à la baisse. La tendance décroissante des paiements au titre du service de la dette – qui sont actuellement plus faibles de 2 points de PIB qu'au début des années 90 – a également favorisé l'amélioration de la situation budgétaire. La décrue des taux d'intérêt intérieurs et internationaux, la réduction du besoin de financement du secteur public et le raffermissement du dollar néo-zélandais y ont largement contribué. Dans le même temps, les dépenses autres que d'intérêts se sont encore contractées par rapport au PIB. Contrairement aux deux années précédentes, la principale raison paraît en être les dépenses sociales beaucoup plus faibles que

prévu du fait de la diminution du nombre de chômeurs indemnisés, les autres composantes des dépenses demeurant relativement stables par rapport aux prévisions budgétaires.

Vers un excédent budgétaire

Le programme sur lequel le gouvernement a été élu en 1990 prévoyait notamment l'équilibrage du budget d'ici à 1993/94. Du fait de l'important dérapage budgétaire intervenu au début des années 90, cet objectif est apparu de plus en plus irréalisable. En conséquence, tout en prévoyant un déficit de 3 1/2 pour cent du PIB en 1993/94, le budget de 1992 s'est abstenu d'annoncer une date pour la réalisation de l'équilibre budgétaire. Malgré la rapide amélioration des finances publiques, le budget de juillet 1993 était encore extrêmement prudent, en indiquant simplement que le gouvernement s'engageait à assurer «l'équilibre du budget, puis des excédents budgétaires» d'ici l'an 2000. Seulement trois mois plus tard néanmoins, la Mise à jour économique et budgétaire préélectorale contenait des prévisions laissant penser que le budget serait pratiquement équilibré d'ici l'exercice 1995/96, et, d'après les estimations les plus récentes, un excédent budgétaire a été dégagé dès l'exercice 1993/94. Le budget de juin 1994 suppose que l'excédent augmentera légèrement pendant l'exercice en cours, atteignant 3/4 pour cent du PIB, et qu'il gonflera rapidement ensuite, pour se situer à 4 1/2 pour cent du PIB en 1996/97.

Dans ces conditions, il est évident que les risques et incertitudes qui entourent les prévisions budgétaires sont considérables. Ils concernent notamment l'état de l'économie, la sensibilité des variables budgétaires à la conjoncture, et enfin et peut-être surtout, les décisions futures des responsables de la politique économique. Comme on vient de le voir, de même que la dégradation de la situation budgétaire au début des années 90 peut être dans une large mesure imputée à des facteurs conjoncturels, ces derniers ont aussi largement contribué à l'amélioration récente, et il faudra notamment que l'incidence positive exercée par la croissance de l'activité persiste pour que l'excédent budgétaire s'accroisse. Il sera donc essentiel pour l'évolution budgétaire future que la reprise actuelle se poursuive et que les taux d'intérêt intérieurs et internationaux demeurent à des niveaux relativement faibles. Par ailleurs, on l'a vu, les changements structurels ainsi que les moins-values du produit de la fiscalité des entreprises – imputables tout à la fois à la réduction de la valeur des actifs et à la gravité de la récession –

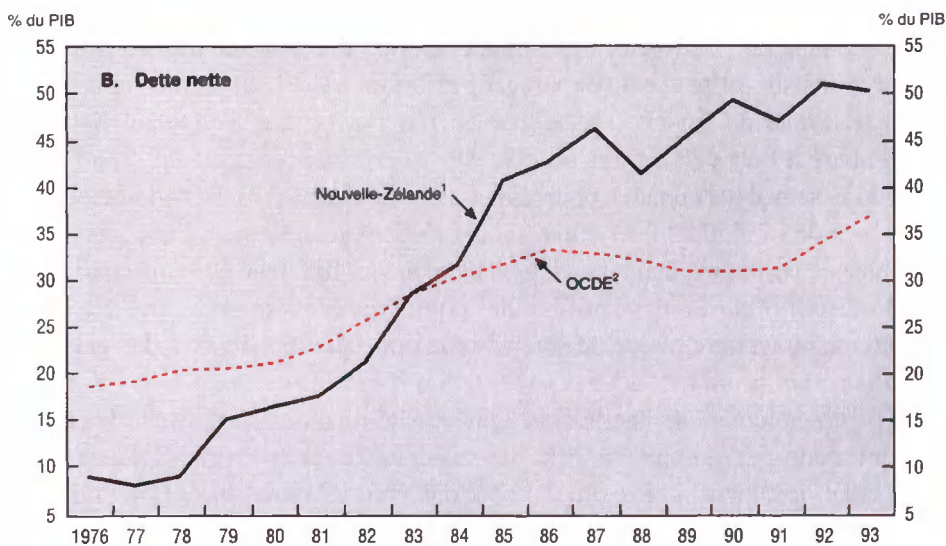
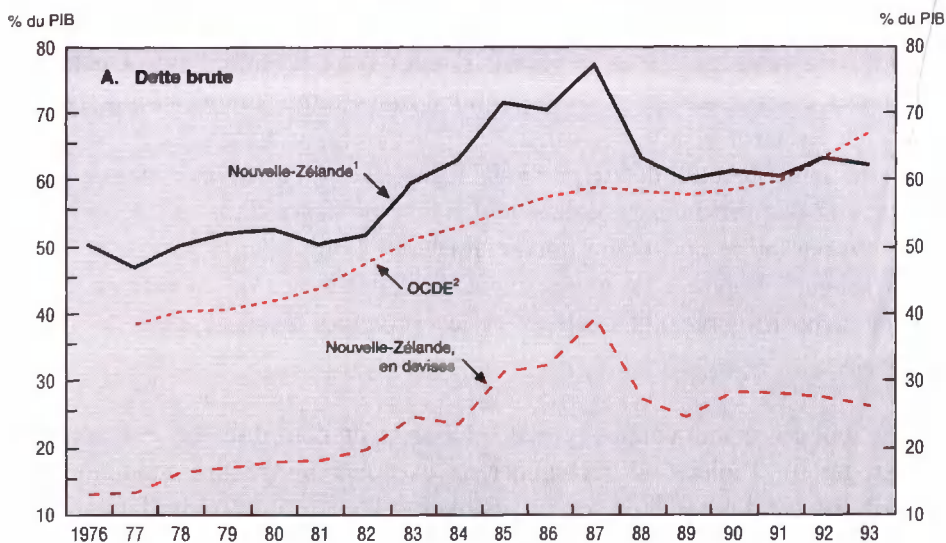
ont entraîné des mouvements imprévus du rapport des recettes budgétaire au PIB, et il est encore très difficile de savoir dans quelle mesure on peut espérer voir ces facteurs s'inverser. Enfin, la perspective d'excédents budgétaires a déjà fait naître des pressions pour tenter d'obtenir un assouplissement du strict contrôle qui s'exerce sur les dépenses publiques depuis 1991, et ces pressions risquent de s'accroître si la situation budgétaire s'améliore. Les décisions récentes des autorités impliquent une certaine augmentation des dépenses au titre de la santé et du bien-être, mais celles-ci seront financées par une réaffectation des crédits budgétaires. Néanmoins, comme l'amélioration escomptée de la situation budgétaire tient pour une large part à une diminution des dépenses en pourcentage du PIB, il demeurera indispensable d'assurer un strict contrôle des dépenses publiques.

La loi de responsabilité budgétaire, annoncée dans le budget de 1993 et promulguée par le Parlement en juin 1994 (avec des amendements à la loi de 1989 sur les finances publiques), devrait aider à maintenir la trajectoire de la politique budgétaire, dans la mesure où elle exige plus de transparence dans les prises de décision et établit un ensemble de principes qui permettent à l'opinion d'évaluer la politique gouvernementale. Ces principes sont les suivants : ramener la dette publique à des niveaux prudents grâce à des excédents d'exploitation ; maintenir la dette à ces niveaux en équilibrant le budget sur un cycle économique ; enfin, faire en sorte que la position nette du secteur public soit suffisamment confortable pour amortir d'éventuelles évolutions défavorables. Dans un souci de transparence, la nouvelle loi rend obligatoire la publication d'une large gamme d'informations budgétaires tout au long de l'année, tous les états devant être présentés suivant les pratiques comptables généralement acceptées. Une déclaration annuelle, décrivant de façon relativement détaillée les objectifs budgétaires à court et long terme, doit être publiée largement avant la présentation du budget. Cela permettra au Parlement et au public d'analyser les objectifs du gouvernement et de les confronter à ces principes de bonne gestion budgétaire et aux intentions exprimées dans les précédentes déclarations. Les informations qui doivent être communiquées seront présentées dans le Rapport sur la stratégie budgétaire et dans la Mise à jour économique et budgétaire, dans le cadre du budget. Le Rapport doit analyser les perspectives d'évolution budgétaire, sur les dix années suivantes au moins, tandis que la Mise à jour doit contenir des prévisions détaillées pour l'année en cours et les deux années suivantes, au

moins. Par ailleurs, elle doit être publiée en milieu d'exercice et avant les élections générales. Lorsque les autorités ont examiné les moyens de promouvoir une politique budgétaire plus responsable, elles se sont naturellement penchées sur les aspects institutionnels de la politique monétaire (voir plus loin). Cependant, contrairement à la gestion monétaire, la politique budgétaire ne se réduit pas à un seul objectif, défini par voie législative. Néanmoins, comme la loi relative à la Banque de réserve dans le domaine de la politique monétaire, la loi sur la responsabilité budgétaire devrait améliorer la transparence de la politique en permettant à l'opinion de mieux apprécier la cohérence de l'action gouvernementale avec les objectifs déclarés et les principes énoncés dans les textes législatifs.

Le budget étant, comme prévu, globalement équilibré, on est amené à s'interroger sur l'intérêt de rechercher un excédent budgétaire étant donné la demande accrue d'aides et de services publics et les effets de contre-incitation de la fiscalité. Le fait est que bien que les réformes structurelles aient grandement réduit les distorsions fiscales, les impôts se traduisent encore par des coûts élevés au double plan du contrôle et de l'administration, affectent les décisions d'épargner et d'investir, et peuvent décourager l'effort de travail supplémentaire. Néanmoins, il existe de bonnes raisons de chercher à ce que le budget devienne excédentaire à bref délai. Dans un contexte de croissance accélérée, la politique budgétaire sera déterminante pour éviter une surchauffe de l'économie et une résurgence de l'inflation. Le rythme auquel s'opère actuellement l'assainissement des finances publiques étant vraisemblablement le plus lent qui soit compatible avec l'objectif d'un dosage équilibré des politiques économiques, une détente de la politique budgétaire risque de soumettre la politique monétaire à des pressions injustifiées. De la même façon, la réalisation d'excédents budgétaires à moyen terme peut amplement se justifier par la nécessité de réduire le niveau de la dette publique nette par rapport au PIB, les résultats de la Nouvelle-Zélande à cet égard étant nettement moins satisfaisants que ceux d'autres pays (graphique 7). Non seulement l'ampleur de la dette publique a éliminé la marge de manœuvre budgétaire et rendu le budget vulnérable à des mouvements défavorables des termes de l'échange ainsi que des taux d'intérêt et du taux de change, mais elle s'est aussi traduite par des coûts économiques élevés, comme en témoigne la prime de risque incorporée dans les taux d'intérêt intérieurs au cours des dernières années.

Graphique 7. DETTE PUBLIQUE



1. Années se terminant le 31 mars jusqu'en 1989, et années se terminant le 30 juin à partir de 1990. A l'exclusion des collectivités locales et de la Banque centrale.

2. Moyenne pondérée de 17 pays (poids du PIB et taux de change de 1987).

Source : Ministère des Finances de la Nouvelle-Zélande, OCDE, *Comptes nationaux* et estimations du Secrétariat.

Évolution de la dette

En raison de l'alourdissement de la dette publique de la Nouvelle-Zélande pendant près de deux décennies, la notation des emprunts extérieurs de ce pays a été revue à la baisse à plusieurs reprises au cours des années 80. Après avoir fortement augmenté, la dette publique *brute* rapportée au PIB a culminé en 1987 aux alentours de 77 pour cent, a brutalement baissé l'année suivante (du fait de l'appréciation du taux de change et de ventes d'actifs) et a fluctué entre 60 et 63 pour cent jusqu'en 1994, où elle devrait tomber aux alentours de 55 pour cent. Plus préoccupante est la situation de la dette *nette*, qui permet généralement de mieux apprécier le poids relatif de la dette publique dans les différents pays parce qu'elle tient compte de la mesure dans laquelle les engagements bruts du gouvernement sont compensés par des avoirs financiers comparables. En termes de PIB, la dette publique nette de la Nouvelle-Zélande, l'une des plus faibles de la zone de l'OCDE au début des années 70, a de plus en plus dépassé la moyenne de la zone entre le milieu des années 80 et 1991-92 (graphique 7). L'alourdissement ininterrompu de la dette nette – à la différence de la dette brute – a tenu en partie à la restructuration d'actifs publics ou à la prise en compte de leur valeur marchande dans le contexte du processus de privatisation. Plus récemment, sous l'effet d'une réduction rapide du déficit financier, de ventes d'actifs et d'un raffermissement du taux de change, la dette publique nette a commencé à diminuer après le sommet de 51 pour cent du PIB enregistré en 1992, et est actuellement estimée à 42 pour cent, chiffre proche de la moyenne prévue pour la zone de l'OCDE. D'après les prévisions figurant dans le budget de 1994, la dette nette de la Nouvelle-Zélande passerait à moins de 40 pour cent du PIB en 1995 et à moins de 30 pour cent en 1997, soit bien en dessous de la moyenne de l'OCDE, qui devrait continuer d'augmenter.

Cette perspective favorable devrait améliorer la cote de crédit du pays. Les organismes de notation restent préoccupés par l'ampleur de la dette extérieure de la Nouvelle-Zélande, notamment par rapport aux recettes d'exportation. La dette publique représente environ 40 pour cent de la dette extérieure du pays, qui, à plus de 80 pour cent du PIB, est l'une des plus importantes de la zone de l'OCDE. La dette publique en devises a culminé à plus de 50 pour cent en 1987, si bien que le pays est devenu vulnérable au risque de change, ce qui est illustré par le fait qu'en 1991/92, les mouvements monétaires adverses ont alourdi de 2.4 milliards de dollars néo-zélandais la valeur en dollars néo-zélandais de la

dette publique libellée en devises, soit à peu près l'équivalent du déficit financier enregistré au cours de ce même exercice. Pour atténuer cette vulnérabilité, les autorités ont procédé à des remboursements de la dette en devises, grâce principalement au produit de ventes d'actifs et, parfois, à des capitaux inutilisés sur le marché intérieur. Le montant de la dette publique en devises a de ce fait sensiblement diminué, pour s'établir selon les prévisions à 36 pour cent de la dette publique brute pour l'exercice 1994. La majeure partie de cette dette est détenue par des non-résidents, ainsi qu'environ un tiers des titres intérieurs de la dette publique. Le budget 1993 prévoyait, on l'a vu, des mesures fiscales spécifiques visant à améliorer encore l'attrait pour les non-résidents des titres publics libellés en monnaie locale.

Gestion monétaire

Le cadre de l'action

La loi relative à la Banque centrale (Reserve Bank Act) de 1989 assignait à la politique monétaire un seul et unique objectif – la réalisation et le maintien de la stabilité des prix. Si ce texte laisse à la Banque centrale toute latitude pour la mise en œuvre de la politique monétaire, les objectifs spécifiques concernant l'inflation compatible avec la stabilité des prix sont définis par des accords (Policy Target Agreements ou PTA) passés entre le Gouverneur de la Banque centrale et le ministre des Finances, qui définissent également les « circonstances exceptionnelles » que la Banque peut invoquer dans les cas où elle laisse provisoirement l'inflation s'écarter de la fourchette d'objectifs fixée (pour plus de détails, voir l'Étude de l'an dernier). Du fait d'une désinflation plus rapide que prévu, le PTA renégocié en décembre 1992 a modifié l'objectif central de la politique monétaire, qui ne vise plus à *réaliser* mais à *maintenir* la stabilité des prix : étant donné que le calendrier fixé pour atteindre l'objectif en matière d'inflation a été respecté, la Banque est désormais tenue de contenir le rythme annuel de hausse de l'indice des prix à la consommation entre 0 et 2 pour cent.

De l'avis des autorités, la politique monétaire n'agit véritablement sur l'inflation qu'après un délai relativement long (deux à huit trimestres). Il faut donc en déterminer l'orientation en fonction de l'inflation attendue plutôt qu'en fonction des mouvements observés des prix. En conséquence, les prévisions

relatives à l'inflation sont une composante essentielle du cadre dans lequel la Banque centrale définit la politique monétaire. Les principales variables qui influencent l'indice des prix à la consommation étant le taux de change nominal, les prix du commerce extérieur, la productivité, les salaires et les marges bénéficiaires, on se fonde sur des prévisions de ces variables pour calculer une fourchette – ou « marge de tolérance » – pour l'indice du taux de change pondéré par les échanges qui soit compatible avec le maintien d'un taux d'inflation compris entre 0 et 2 pour cent. Les variations à l'intérieur de cette zone sont normalement tolérées jusqu'à ce que l'indice se rapproche de la marge inférieure (supérieure), la Banque centrale pouvant alors indiquer qu'elle est prête à intervenir pour durcir (détendre) les conditions monétaires intérieures afin d'assurer la réalisation de l'objectif d'inflation. Le taux de change constitue donc une variable essentielle pour la gestion de la politique monétaire parce que l'on considère qu'il a une influence à la fois puissante et rapide sur le niveau futur des prix. La Banque centrale influe sur le taux de change par ses déclarations, par les commentaires qu'il lui arrive de faire sur la situation monétaire lorsque cela paraît justifié, et par des opérations d'open-market qui influent sur le niveau et la structure des taux d'intérêt à court terme. Par ailleurs, les objectifs étant clairs et les prévisions étant transparentes et crédibles, les déclarations ou mesures sont souvent inutiles, car les états publiés par la banque ne viennent que confirmer ce que les marchés savent déjà. Le taux de change n'est cependant pas un objectif en soi, et la « marge de tolérance » est ajustée lorsque les prévisions sont révisées. Qui plus est, la banque surveille aussi un éventail d'autres indicateurs réels et financiers pour mieux apprécier l'orientation à donner à son action, notamment le niveau et la structure des taux d'intérêt, les agrégats de la monnaie et du crédit, les enquêtes sur les anticipations inflationnistes et de nombreux indicateurs de l'activité réelle susceptibles d'éclairer les perspectives d'inflation.

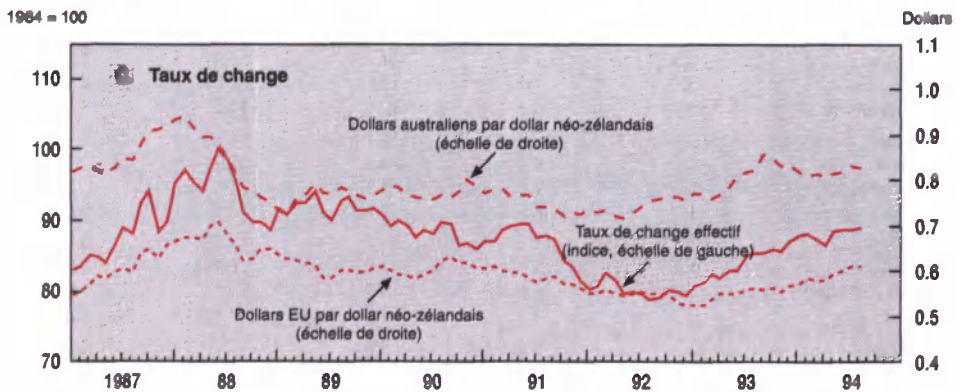
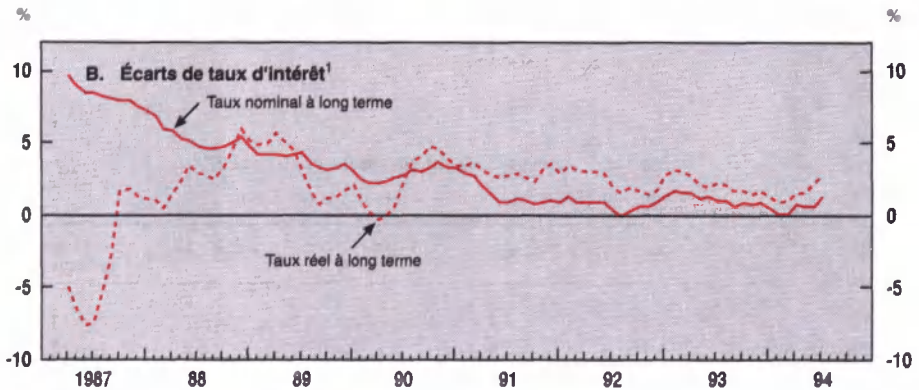
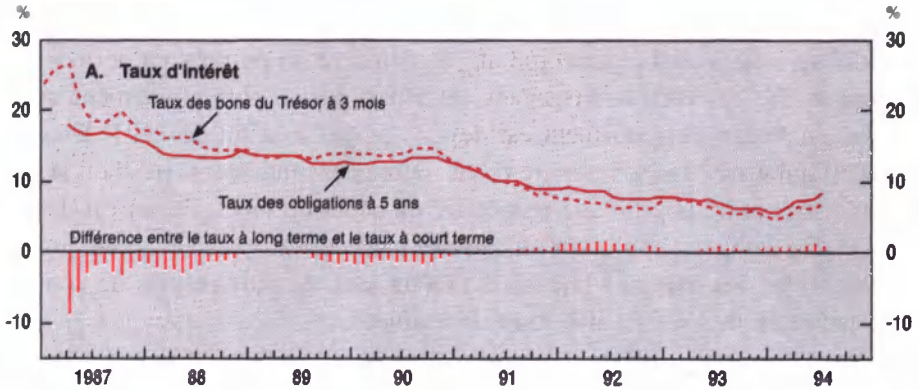
La mise en œuvre de la politique

Ces dernières années ont été marquées par plusieurs épisodes qui illustrent bien la mise en œuvre de la politique monétaire à l'intérieur de ce cadre. Comme le signalait la précédente Étude de l'OCDE, la Banque centrale a pris des mesures en septembre 1991 pour assouplir les conditions monétaires afin d'empêcher que l'inflation ne tombe en deçà de la fourchette indicative pour 1992 (1.5 à 3.5 pour cent), la réévaluation de ses prévisions d'inflation ayant fait apparaître qu'il

s'agissait là d'un risque non négligeable. Ces mesures ont entraîné une forte baisse du taux de change (graphique 8) et, alors même que l'inflation globale restait modérée, l'inflation sous-jacente (corrigée des taux d'intérêt, des impôts indirects et d'autres hausses de prix non récurrentes susceptibles d'avoir un impact sur l'IPC) est revenue à l'intérieur de la fourchette d'objectifs à la fin de 1992. Au début de 1993 en revanche, la banque est intervenue pour durcir sensiblement les conditions monétaires en réponse aux pressions à la baisse qui s'exerçaient sur la monnaie, l'indice pondéré par les échanges tombant en deçà de la limite inférieure de la marge de tolérance. Les pressions sur le taux de change s'atténuant ensuite, on a laissé à nouveau les conditions monétaires se détendre. Les perspectives économiques intérieures devenant de plus en plus rassurantes, le dollar néo-zélandais s'est sensiblement raffermi en 1993, pour approcher vers la fin de l'année la limite supérieure de la marge de tolérance. Les autorités ont néanmoins hésité à détendre les conditions monétaires, une nouvelle baisse des taux d'intérêt risquant d'aggraver les tensions inflationnistes prévues pour le milieu des années 90 (voir plus loin). Les turbulences intervenues sur les marchés financiers depuis février 1994 ont – pour le moment – atténué ce dilemme en entraînant un affaiblissement de la monnaie et un raffermissement des taux d'intérêt.

Globalement, les taux d'intérêt ont très nettement reculé depuis le début des années 90 (graphique 8). Les taux courts, mesurés par le taux des effets bancaires à 90 jours, se sont repliés de 8 points sur les deux années se terminant fin 1992 pour s'établir à un peu plus de 6 pour cent, avant de remonter progressivement à 8 pour cent en janvier 1993 pendant la phase de durcissement temporaire des conditions monétaires évoquée plus haut. Ils ont repris leur tendance décroissante ensuite – exception faite d'une brève remontée à la suite des élections de novembre qui n'ont permis de dégager aucune majorité nette –, de sorte qu'au début de 1994, les taux à court terme étaient tombés à un niveau d'une faiblesse sans précédent, à un peu plus de 4½ pour cent seulement. Les taux se raffermissant à l'étranger et des pressions à la baisse s'exerçant sur le taux de change, le taux des effets est depuis lors remonté, pour s'établir tout dernièrement aux alentours de 7 pour cent. Du fait du recul des anticipations inflationnistes intérieures et de la décrue des taux d'intérêt mondiaux, les taux d'intérêt à long terme ont progressivement fléchi, passant de 12½ pour cent en 1990 à un peu plus de 5 pour cent au début de 1994 (sur la base du rendement des obligations publiques à cinq ans),

Graphique 8. TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE CHANGE



1. Par rapport à la moyenne des principaux partenaires commerciaux (États-Unis, Royaume-Uni, Japon, Australie et Allemagne).

Source : OCDE.

avant de se redresser récemment en raison de l'évolution internationale. Bien que l'écart d'intérêt vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande se soit sensiblement réduit, il demeure important en termes réels (graphique 8). Les taux courts ayant au départ baissé plus rapidement que les taux longs, l'écart de rendement est devenu positif à la fin de 1991. Exception faite d'un aplatissement temporaire de la courbe des rendements pendant la phase de durcissement de la politique monétaire du début de 1993, l'écart est demeuré relativement stable (graphique 8) malgré le repli des taux à court terme jusqu'au début de 1994, les marchés financiers tablant avec de plus en plus de confiance sur le maintien de l'inflation à son faible niveau.

Si la Reserve Bank suit l'évolution des agrégats de la monnaie et du crédit pour compléter les autres indicateurs des conditions monétaires, ces variables ne

Tableau 8. **Agrégats de la monnaie et du crédit**

Pourcentage d'accroissement d'une année sur l'autre

Fin de mois	M1	M3	Crédit au secteur privé	Crédit intérieur	Pour mémoire : variation de l'IPC
1989 Mars	12.1	3.4	4.9	5.7	3.7
Juin	16.0	5.6	7.2	6.6	5.1
Septembre	16.8	5.5	7.8	4.2	7.5
Décembre	16.8	3.9	7.7	1.9	7.0
1990 Mars	7.9	1.4	9.7	5.3	7.7
Juin	11.3	4.0	11.4	5.4	7.2
Septembre	3.1	7.0	10.1	9.3	4.6
Décembre	5.2	14.5	12.5	15.2	5.1
1991 Mars	3.7	12.8	11.1	13.0	3.7
Juin	-8.1	9.8	9.3	12.3	2.5
Septembre	-3.7	7.5	5.5	7.0	1.8
Décembre	1.7	6.9	2.8	3.2	0.6
1992 Mars	2.1	11.4	5.9	8.5	0.8
Juin	6.8	7.8	3.8	6.0	0.9
Septembre	2.8	16.6	13.7	14.5	1.0
Décembre	0.7	13.7	14.2	12.6	1.3
1993 Mars	-2.7	8.4	8.8	7.7	0.9
Juin	-0.2	11.3	11.1	9.4	1.5
Septembre	5.1	4.2	4.2	1.9	1.4
Décembre	8.7	4.7	9.1	6.1	1.4
1994 Mars	15.1	7.0	13.0	10.0	1.3

Source : Reserve Bank bulletin, OCDE, Principaux indicateurs économiques.

sont pas intervenues de manière déterminante dans les décisions prises, la réforme du secteur financier du milieu des années 80 ayant limité leur utilité en tant qu'indicateurs précurseurs des tendances inflationnistes. Le fait est, comme le tableau 8 permet de le constater, que la croissance de ces agrégats a été très erratique ces dernières années. Après avoir augmenté à un rythme soutenu au second semestre de 1992, la masse monétaire au sens large et le crédit ont progressé beaucoup plus lentement au début de 1993¹. Plus récemment, l'expansion du crédit s'est fortement accélérée, et la croissance de la masse monétaire au sens étroit, devenue positive, s'aligne désormais plus étroitement sur celle des agrégats de définition large. Cependant, la relation à court terme entre l'évolution de ces agrégats et l'activité a été très variable dans le passé. Étant donné que les taux récents de croissance de la masse monétaire – bien qu'élevés – sont restés à l'intérieur de la fourchette des variations observées dans le passé, ils ne sont pas actuellement incompatibles avec le maintien de la stabilité des prix, tant que l'évolution d'autres indicateurs n'implique pas le contraire.

Problèmes futurs

Bien que le nouveau cadre de la politique monétaire ait indéniablement contribué à la sensible amélioration des résultats de la Nouvelle-Zélande sur le front de l'inflation ces dernières années, on ne pourra véritablement juger de son efficacité que sur un cycle économique complet et en présence de chocs extérieurs de grande ampleur sur les prix. Un problème potentiel tient au rôle central que jouent désormais les prévisions d'inflation dans les prises de décision des autorités monétaires. Dans sa toute dernière Déclaration de politique monétaire de juin 1994, la Banque centrale table sur la coexistence de la stabilité des prix – c'est-à-dire une hausse de l'indice des prix à la consommation comprise entre 0 et 2 pour cent – et d'une croissance économique relativement forte jusqu'en 1996, l'inflation s'inscrivant en baisse à court terme avant de se redresser progressivement². L'expérience récente a cependant montré la difficulté d'évaluer et de prévoir l'évolution de bon nombre des facteurs qui affectent l'économie, et les prévisions concernant l'inflation risquent de ce fait de se révéler inexacts. Aussi bien la gravité de la récente récession que le dynamisme de la reprise actuelle avaient été largement sous-estimés, et compte tenu de l'ampleur du changement structurel, on ne sait pas exactement dans quelle mesure l'économie est effectivement à même d'absorber des augmentations de la

demande sans céder aux pressions inflationnistes. Même si on évalue correctement la marge de capacité actuellement inutilisée, il reste très difficile de déterminer avec précision l'ampleur et le calendrier des ajustements requis de la politique monétaire, étant donné que l'on connaît mal la relation entre les mouvements des taux d'intérêt et l'évolution ultérieure de l'inflation.

Un autre problème potentiel pour la conduite de la politique monétaire tient à ce que les principales variables monétaires n'agissent pas au même rythme sur le taux d'inflation. Si l'on en juge d'après les faits observés, le taux de change affecte l'inflation plus puissamment, et plus rapidement, que ne le font les taux d'intérêt. Il se pourrait maintenant qu'une forte amélioration des termes de l'échange exerce sur le taux de change des pressions à la hausse plus importantes que ne le permet le maintien de l'inflation intérieure entre 0 et 2 pour cent. De même, un raffermissement de la confiance des investisseurs dans les perspectives d'avenir de l'économie néo-zélandaise pourrait faire monter le taux de change jusqu'à la limite supérieure de la marge de tolérance fixée par la Banque centrale. C'est, on l'a vu, ce qui s'est produit au début de 1994 et, bien que les turbulences qui ont ensuite secoué les marchés financiers aient atténué le problème, il pourrait à nouveau en être ainsi. Dans ce cas, pour freiner l'appréciation du taux de change de manière à contenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette d'objectifs, il faudrait susciter ou tolérer une réduction des taux d'intérêt. Mais cela risque de se traduire par une intensification des pressions inflationnistes à un stade ultérieur, la baisse des taux d'intérêt mettant un certain temps à stimuler l'activité. Les autorités pourraient ainsi se trouver confrontées à un dilemme : soit laisser l'inflation tomber en dessous de la fourchette d'objectifs à court terme, soit risquer de la voir passer au-dessus à moyen terme.

Si, accordant plus de poids aux préoccupations inflationnistes à moyen terme, la Banque centrale décidait de laisser le taux de change s'apprécier, le secteur exposé de l'économie en souffrirait probablement, ce qui aurait des conséquences préjudiciables pour la balance extérieure. En l'occurrence, étant donné le rôle central que joue le taux de change dans la formulation de la politique monétaire – du fait de la rapidité et de la puissance de son incidence sur les niveaux des prix –, cela signifie, dans la pratique, que le secteur commerçant avec l'étranger sera probablement le *premier* à être touché par tout durcissement nécessaire de la politique monétaire, même si c'est l'économie intérieure qui est à l'origine du problème. Néanmoins, il convient de souligner que, inversement, ce

secteur serait sans doute aussi avantagé à court terme dans le cas contraire. En outre, pour une petite économie comme celle de la Nouvelle-Zélande, il est probable que les chocs viennent en grande partie de l'étranger; dans ce cas, les mesures prises par la Banque centrale tendront à neutraliser le choc initial. Qui plus est, contrairement à ce qui s'était produit pendant la seconde moitié des années 80 où l'orientation désinflationniste de la politique monétaire avait entraîné une forte appréciation du taux de change réel, le nouveau cadre de la politique monétaire donne à penser que la perte de compétitivité internationale pourrait être limitée et de courte durée si l'on parvenait à préserver la stabilité des prix. Dans ces conditions, la poursuite d'une politique budgétaire d'austérité pourrait éliminer les pressions exercées sur le secteur exposé en freinant l'activité intérieure et en réduisant par là même la nécessité d'un durcissement des conditions monétaires. Il est cependant difficile de prévoir l'incidence de la politique budgétaire sur le taux de change dans la mesure où une réduction de la charge de la dette du pays peut renforcer la confiance des investisseurs internationaux. Enfin, les mesures de réforme structurelle des dernières années conjuguées à des initiatives supplémentaires, notamment dans le domaine du commerce extérieur, devraient faciliter la tâche de la politique monétaire en empêchant que les pressions de prix et de salaires qui s'exercent dans certains secteurs ne se traduisent par une inflation généralisée. Dans les paragraphes qui suivent, nous examinerons les progrès accomplis dans ce domaine.

Réforme structurelle

Progrès récents

Au cours des dix-huit derniers mois, les efforts faits par les autorités sur le plan structurel ont surtout visé à consolider les réformes engagées après l'élection de 1990 dans un large éventail de secteurs, notamment le marché du travail, la fiscalité et la politique de concurrence, l'agriculture, l'investissement direct étranger et les échanges, les services publics de santé et d'éducation et la garantie de revenu. Ces mesures ont été décrites dans le détail dans l'Étude de l'OCDE de 1993 (on trouvera à l'annexe I de la présente Étude un résumé des réformes depuis 1984). Les paragraphes qui suivent font le point de l'état d'avancement du processus de réforme et des résultats obtenus à ce jour. Les dispositions qui

visent plus spécialement à renforcer l'ouverture internationale et la compétitivité de l'économie sont analysées en détail dans le chapitre suivant.

Marché du travail

La réforme la plus importante depuis 1991 a peut-être été la mise en œuvre de la loi sur les contrats de travail (Employment Contracts Act) qui a fortement accru la flexibilité du marché du travail. La principale disposition de ce texte donne aux employeurs et aux salariés la liberté de définir leurs relations et les structures dans lesquelles ils souhaitent travailler. Aux termes de la loi, l'adhésion à un syndicat est facultative, le principe du pluralisme est appliqué en matière de représentation des salariés et les structures de négociation peuvent être discutées. Les contrats individuels ou collectifs sont désormais négociés entre l'employeur et le salarié, dans le cadre de procédures précises concernant les recours des salariés et le règlement des différends. En revanche, la loi préserve certains droits statutaires minimaux concernant les règlements des conflits et les recours des salariés, le salaire minimum, les congés annuels, les congés de maladie et les normes de sécurité professionnelle. Les différentes parties peuvent saisir l'Employment Court ainsi qu'un nouveau tribunal qui vient d'être créé pour les questions touchant le respect des contrats et le règlement des différends.

Bien que la loi ait profondément modifié la nature des contrats de travail, la rapidité avec laquelle les partenaires sociaux s'y sont adaptés a été très variable, dans la mesure où il leur a fallu un certain temps pour se familiariser avec les nouvelles procédures. Le principal résultat observé à ce jour est le développement des structures de négociation au niveau de l'entreprise, dans le cadre desquelles on négocie des contrats de travail à la fois collectifs et individuels. Le contrat le plus courant est désormais celui qui lie un employeur unique aux différents salariés; les conventions collectives couvrant plusieurs employeurs représentent moins de 10 pour cent de l'ensemble des contrats de travail. Les syndicats continuent de jouer un rôle en négociant plus de 70 pour cent de l'ensemble des conventions collectives, mais principalement dans le secteur public. En revanche, la majorité des individus se représentent eux-mêmes lorsqu'ils signent un contrat de travail avec un employeur.

On ne dispose pas actuellement de données suffisantes pour dégager une tendance significative concernant l'effet de la loi sur la progression et la dispersion des salaires. De façon générale, si la rémunération de base a été relevée

en 1993, cette mesure s'est souvent accompagnée d'une réduction des taux des heures supplémentaires. Néanmoins, le salaire net a diminué pour moins de 5 pour cent de l'ensemble des salariés, et moins de 1 pour cent d'entre eux ont vu baisser leur rémunération de base. Ainsi qu'on l'a noté plus haut, une tendance divergente est apparue entre le secteur public et le secteur privé, un petit nombre d'entreprises du secteur public ayant relevé soit le salaire de base soit le salaire net, à la différence des entreprises privées. Il ressort également d'estimations préliminaires que la loi a renforcé le pouvoir de négociation des travailleurs exclus, comme en témoigne en partie l'augmentation de l'emploi. Elle a par ailleurs favorisé un rapport plus net entre la productivité et les salaires, encourageant par là-même le développement des qualifications³.

D'autres réformes visaient tout à la fois à promouvoir et faciliter une participation active au marché du travail. En particulier, des critères d'admissibilité plus stricts s'appliquent désormais aux bénéficiaires d'allocations de chômage sous forme de tests de recherche d'emploi, cependant que l'on a allongé la durée de la période de chômage ouvrant droit au versement d'une indemnité et que l'on abaissé le taux de remplacement du revenu (notamment pour les jeunes de 16 et 17 ans). De manière générale, et bien que variant considérablement selon les types de foyers, les taux de remplacement suivent une tendance décroissante depuis 1988. L'effet combiné de ces mesures et de la loi sur les contrats de travail sur le taux d'activité est cependant difficile à évaluer. Leur incidence positive nette a été occultée par un fléchissement du taux d'activité ces dernières années, tendance qui commence seulement à s'inverser. Bien qu'elle soit en partie attribuable à l'ampleur du chômage, cette évolution a aussi un aspect positif dans la mesure où elle reflète un allongement de la durée des études. Celle-ci semble se rapprocher, à tous les niveaux, de la moyenne de l'OCDE. L'amélioration des qualifications qui en résulte devrait se traduire par de meilleures performances économiques à moyen terme, même si elle implique des taux d'activité plus faibles.

Les interventions directes de l'État sur le marché du travail depuis 1991 consistent en un mélange de subventions salariales et de programmes directs de formation et d'emploi, visant principalement à améliorer les possibilités d'emploi des membres désavantagés de la population active, notamment les chômeurs de longue durée (voir l'Étude de 1993). Le nombre de participants à ces programmes a sensiblement augmenté depuis 1991, passant de 18 600 à 26 700 pour

les programmes «Job Plus» et «Enterprise Allowance», et de 4 500 à 11 000 pour le programme «Taskforce Green». En suivant l'évolution des personnes concernées, il apparaît qu'une fois que les participants à ces divers programmes obtiennent un emploi, ils ont de fortes chances de conserver leur emploi plus longtemps que ceux qui n'ont pas bénéficié d'une aide⁴.

En ce qui concerne l'acquisition de qualifications, les politiques mises en œuvre depuis 1991 sont conçues dans la durée et visent à identifier les lacunes du système d'éducation. Les réformes opérées ont notamment porté sur l'administration et le financement, ainsi que sur le contenu des programmes, l'évaluation des connaissances et la délivrance des diplômes – autant de modifications visant à améliorer le niveau, la flexibilité et la pertinence de l'enseignement. D'autres mesures prises dans ce domaine visent à accroître l'autonomie des institutions et à tenir davantage compte de la demande pour le financement de l'enseignement du troisième degré. La législation régissant la formation dans l'industrie a été également remaniée pour tenter d'encourager une formation systématique sur le lieu de travail en liaison avec un nouveau système national de qualifications, qui doit couvrir toutes les activités d'éducation et de formation postobligatoires dans le cadre d'établissements classiques et en entreprise. Ces mesures, et les résultats obtenus jusqu'à présent, sont analysés de façon plus détaillée dans la dernière section du chapitre suivant.

Réformes de la protection sociale

De même qu'au Royaume-Uni, les réformes mises en œuvre dans le secteur de la *santé* visent à dissocier l'achat et la fourniture des services de santé, le but étant d'améliorer la qualité du système de santé et de le rendre plus efficace par rapport à son coût. On a également intégré les responsabilités concernant l'achat de services de santé primaires, secondaires et tertiaires⁵. En juillet 1993, des autorités régionales chargées de la santé (Regional Health Authorities ou RHA) ont été créées pour acheter tous les types de services de santé. Des entreprises de santé de la Couronne (Crown Health Enterprises ou CHE) – entreprises publiques – ont également vu le jour pour fournir des soins de santé (essentiellement secondaires), sur la base du principe de contestabilité, et dans le cadre d'un contrat avec le RHA local. De même, un certain nombre de fournisseurs privés, tels que médecins généralistes et hôpitaux privés, ont également signé des contrats avec les RHA. On se préoccupe maintenant surtout de consolider ces

réformes, notamment d'affiner les méthodes de négociation des contrats et de formation des prix entre les RHA et les différents fournisseurs, ainsi qu'entre les RHA et le gouvernement. Une difficulté majeure à cet égard est la mise en place au sein des CHE d'incitations à améliorer leur gestion pour veiller à ce qu'en l'absence d'un véritable but lucratif, elles demeurent compétitives lorsqu'elles soumissionnent pour les contrats des RHA. Actuellement, les éventuels excédents d'exploitation des CHE vont au gouvernement (c'est-à-dire à l'actionnaire), qui est obligé de les réinvestir dans les RHA.

En juillet 1992, le secteur du *logement* public a été restructuré dans le but de rapprocher son fonctionnement de celui d'une entreprise, les activités jusque-là assurées par la Housing Corporation New Zealand (HCNZ) étant désormais confiées à un certain nombre d'organismes. Le ministère du Logement fournit des conseils et administre le portefeuille des locataires. La Housing New Zealand est propriétaire du stock de logements et pratique des loyers équivalant à ceux du marché. La HCNZ conserve les autres actifs et passifs, notamment les hypothèques et les terrains excédentaires. Enfin, le ministère des Affaires sociales (Department of Social Welfare ou DSW) finance des logements à bon marché, tels que les centres d'accueil. Avant ces modifications, les aides au logement revêtaient la forme de loyers subventionnés et de prêts pour l'accession à la propriété, ainsi que de prestations en espèces aux familles à bas revenu, gérées par le ministère des Affaires sociales. En juillet 1993, ces aides ont été remplacées par une allocation au logement qui est attribuée par l'intermédiaire du DSW, principal responsable des logements publics. Ce nouveau système d'allocation devrait être généralisé en 1995, plus tard qu'on ne l'avait d'abord prévu en raison de la mise en œuvre de mesures transitoires destinées à faciliter le processus de réforme.

Des progrès ont également été faits pour préciser le rôle futur du gouvernement dans la prestation de *pensions de retraite*. A la suite des modifications opérées en 1991 – qui ont réduit la charge financière imposée au gouvernement en relevant progressivement l'âge d'ouverture des droits à pension et en majorant l'impôt complémentaire frappant les bénéficiaires –, un groupe de travail sur la mise en place d'un système privé de retraite a soumis à la fin de 1992 plusieurs recommandations en vue de promouvoir l'épargne privée. Ces recommandations ont servi de base à un accord signé en août 1993 par les trois principaux partis politiques sur les pensions de retraite. Ce texte reconnaît que les régimes privés

de retraite doivent être volontaires et ne pas être favorisés par des incitations fiscales, et que plusieurs modifications doivent être apportées au système public. Parmi ces modifications figurent notamment l'indexation du système sur l'indice des prix à la consommation et sur le salaire moyen, ainsi que l'introduction de dispositions transitoires pour aider les personnes les plus touchées par le relèvement de l'âge d'ouverture des droits. Un expert a été également chargé d'établir tous les six ans (à partir de 1997) un rapport sur l'évolution de l'épargne-retraite et son évaluation.

Les modifications au mécanisme public *d'assurance-accident* annoncées dans le Budget de 1991 continuent d'être mises en œuvre. Elles visent tout à la fois à réduire les coûts et améliorer l'équité du financement du système en supprimant l'obligation pour les employeurs de payer pour les accidents dont les salariés sont victimes en dehors de leur lieu de travail et en instituant à la place une prime à la charge des salariés. On a également introduit un système de quotient patronal, ainsi que des aides – sous forme d'exonération d'impôt – aux employeurs qui contractent une assurance privée. La progression des dépenses dans ce domaine a été réduite en ciblant plus étroitement les bénéficiaires et en limitant la couverture du système. On a ainsi remplacé les paiements forfaitaires par une allocation permanente d'invalidité et l'on a soumis l'attribution de l'indemnité calculée en fonction des gains à un test d'aptitude au travail. La mise en œuvre de cette réforme a été freinée par la difficulté d'établir des tests et/ou des barèmes objectifs pour l'évaluation des préjudices, ce qui a limité la possibilité de moduler le système en fonction de cas particuliers. Parmi les priorités futures figurent l'amélioration des procédures de ciblage ainsi que des mécanismes de prestation.

S'agissant de la politique *fiscale*, le gouvernement a réaffirmé son attachement à une stratégie fondée sur une large assiette fiscale et de faibles taux d'imposition. La plupart des réformes fiscales opérées depuis 1991 ont visé à élargir l'assiette de l'impôt et, plus récemment, à faciliter les flux de capitaux. Des modifications ont été apportées à la retenue fiscale à la source sur les dividendes versés par des étrangers à des résidents néo-zélandais, en la compensant par les taxes acquittées par la société étrangère. La formule du droit applicable aux organismes d'émission agréés, introduit dans le Budget de 1991⁶, a également été simplifiée pour les acquéreurs de titres publics, de sorte que le statut d'organisme d'émission « agréé » s'applique automatiquement dans le cas

des détenteurs étrangers de titre publics, le droit étant acquitté par l'État. Un crédit d'impôt a par ailleurs été créé pour tenter de réduire encore la double imposition des investisseurs étrangers de portefeuille, en abaissant le coût du capital pour les sociétés néo-zélandaises. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, les modifications concernant l'amortissement ont généralement pour objet d'asseoir le calcul des taux économiques d'amortissement sur un relevé détaillé des actifs des entreprises. A l'issue d'une période de deux ans ouverte en avril 1993, tous les actifs seront amortis aux nouveaux taux économiques, plus 20 pour cent. Cette majoration vise à aligner plus étroitement ces taux sur ceux des principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande. Les réformes envisagées pour le proche avenir consistent à réorganiser la législation fiscale actuelle pour l'inscrire dans un cadre plus rationnel, à évaluer les implications pour la fiscalité du droit révisé des sociétés récemment adopté (voir plus loin) et à régler les derniers problèmes de fiscalité internationale (voir le chapitre suivant).

Secteur public

Après la réforme radicale du secteur public amorcée au milieu des années 80, l'on s'emploie actuellement à affiner le système existant et à améliorer encore le lien entre stratégie et action, par exemple en contrôlant plus étroitement les participations de l'État et en étendant la formule de la négociation de contrats aux achats de services d'entités appartenant ou non à la Couronne, pour accroître par là même la responsabilisation des principaux administrateurs. Par ailleurs, la loi sur la responsabilité budgétaire récemment adoptée (de même que les amendements à la loi sur les finances publiques) qui vise à améliorer l'information budgétaire et à renforcer la transparence des dépenses (voir la section sur la politique budgétaire) a des incidences importantes sur la gestion du secteur public. Elle renforce l'aspect stratégique du budget et incite à une gestion prudente des risques budgétaires. En outre, le budget est désormais établi en comptabilité d'exercice *ex ante*, à la suite de l'adoption de méthodes de comptabilité sur la base du fait générateur semblables à celles du secteur privé (voir l'Étude de l'an dernier). Le gouvernement a toujours l'intention de réduire ses risques commerciaux, comme en témoigne l'annonce faite en 1992 du lancement d'une étude sur la vente de quatre sociétés : GCS Ltd., Land Corporation Ltd., New Zealand Rail Limited, et Works and Services Corporation. En juillet 1993, New Zealand Rail a été vendue à un consortium d'investisseurs locaux et étrangers. Le gouvernement a également cédé les actions qu'il détenait encore dans Fletcher Challenge Ltd., dont l'acquisition avait été une condition mise

à la vente de Petrocorp Ltd. en 1988. Depuis, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de vendre GCS Ltd. Dans le budget de 1994, le ministre des Finances a indiqué que le gouvernement étudiait la possibilité de céder Landscorp, Workscorp et la société responsable de l'administration du patrimoine de l'État, Government Property Services Ltd.

Politique de la concurrence

Le secteur de l'énergie comporte toujours quatre types distincts d'activité : la production, le transport, la distribution et la vente au détail. Des réformes d'ampleur variable ont été opérées dans chacun de ces domaines depuis 1987. Avant cela, la production et le transport d'électricité incombaient au New Zealand Electricity Department, les activités de distribution et de vente au détail étant assurées par une cinquantaine d'offices locaux ayant chacun un monopole géographique. Cette structure limitait l'incitation à la réalisation de gains d'efficience à tous les niveaux, en même temps qu'elle impliquait une méthode de tarification fondée sur le principe de la péréquation, au bénéfice des consommateurs domestiques et au détriment des consommateurs commerciaux. L'Electricity Act de 1992, en autorisant la vente d'électricité à n'importe quel consommateur utilisant les réseaux de distribution existants – ce qui évitait de doubler les facilités existantes –, a ouvert la voie à la concurrence entre distributeurs d'énergie. Cette réforme a été opérée en deux temps : les consommateurs normaux en avril 1993, et les gros consommateurs en avril 1994⁷. La participation du secteur privé tend également à s'élargir, les offices locaux chargés de la distribution et de la vente au détail d'électricité modifiant la structure de leur capital pour devenir des sociétés. Deux sociétés de vente au détail sont désormais cotées en bourse et cinq autres privatisations partielles sont prévues pour 1994. Les progrès ont en revanche été plus lents en ce qui concerne l'ouverture à la concurrence des secteurs de la production et du transport d'électricité. Le gouvernement prévoit néanmoins de séparer les deux activités à partir de juillet 1994 («Transpower» et «Electricorp»). Transpower opérera alors comme une entreprise publique autonome, son taux de rendement autorisé étant limité entre 6.5 et 8 pour cent, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit d'un monopole naturel. Cette mesure est compatible avec la stratégie actuelle qui vise à lever les obstacles existants à l'entrée du secteur privé dans la production d'électricité.

1994 aura été l'année d'une profonde révision du *droit des sociétés* («Companies Act») portant sur la constitution, l'administration et la cessation

d'activité des sociétés. Ces modifications s'appliqueront immédiatement à toutes les entreprises nouvelles, les entreprises existantes ayant trois ans pour se faire à nouveau inscrire au registre du commerce. Pour faciliter la transition, une législation intérimaire a été adoptée qui reprend certaines des nouvelles caractéristiques et s'applique aux entreprises existantes. Le Companies Act marque l'abandon d'un droit des sociétés fondé sur le modèle britannique plus traditionnel (et dont la base est la préservation du capital) pour un modèle nord-américain (dont la base est un contrôle continu de la solvabilité). Ce texte vise principalement les règles essentielles des sociétés, c'est-à-dire le contrôle de la solvabilité, les responsabilités des administrateurs, les rachats d'actions et les OPA, la tenue de la comptabilité et les fusions. Il vise à simplifier les procédures de constitution de sociétés, à protéger les actionnaires minoritaires en rendant obligatoire une OPA dans certains cas, à simplifier la fusion de sociétés, à étendre le droit des sociétés aux entreprises étrangères opérant en Nouvelle-Zélande, à réduire le rôle des tribunaux et à préciser les obligations des gérants.

La Reserve Bank of New Zealand (RBNZ) a présenté des propositions visant à faire plus largement intervenir le jeu du marché dans la *surveillance bancaire*, propositions qu'elle espère faire aboutir au début de 1995. Elle envisage de se fonder largement sur les comptes publiés pour surveiller les opérations des banques. Ces dernières seront tenues de diffuser des rapports trimestriels qui seront vérifiés tous les six mois. Les règles existantes concernant les normes de fonds propres seront maintenues, avec quelques modifications mineures, et les formalités d'enregistrement seront simplifiées. Les plafonds concernant les risques élevés et les positions de change ouvertes seront supprimés mais il faudra quand même déclarer ces positions, tandis que les plafonds concernant les risques des entreprises associées seront fondés à partir de 1995 sur les directives de la Banque des règlements internationaux concernant le noyau dur du capital. Les banques seront également tenues de faire connaître les notations de leurs engagements à long terme en dollars néo-zélandais de premier rang et non garantis. Le cas échéant, il faudra déclarer l'absence de notation. Dans les cas où plus de 10 pour cent du capital d'une banque changeraient de mains, la Banque centrale devra reconsidérer l'agrément accordé à ladite banque. Les banques devront également avoir au moins deux administrateurs non salariés. Le président ne doit pas être salarié de la banque agréée, mais peut l'être de sa société mère. Il n'est pas proposé de modifier les pouvoirs statutaires de la Banque centrale en cas de crise du système bancaire, et elle pourra donc toujours

faire effectuer des enquêtes sur des banques, leur donner des instructions, et recommander qu'une banque soit placée sous tutelle. Si la RBNZ a entrepris de revoir le système de réglementation prudentielle, c'est en partie parce qu'elle sait que quatorze des seize banques agréées en Nouvelle-Zélande sont soit totalement, soit largement, détenues par des étrangers et donc soumises à contrôle dans la juridiction de leur société mère. Cependant, la principale raison qui l'a incitée à formuler ces propositions est qu'à son avis, un plus large recours aux disciplines du marché pour renforcer les incitations à maintenir des pratiques prudentes dans le système bancaire devrait promouvoir une situation globalement plus saine dans le système bancaire tout en laissant aux banques plus de souplesse pour répondre aux besoins de leur clientèle.

Autres mesures possibles

D'importants progrès ont été faits ces dernières années en vue de réduire nombre des obstacles microéconomiques à une croissance durable. On s'est ainsi employé à améliorer l'efficacité du secteur public, atténuer les distorsions créées par le système fiscal, réduire les risques commerciaux du gouvernement, améliorer les incitations au travail et à l'acquisition de compétences, et assurer la stabilité du contexte dans lequel se prennent les décisions d'épargne et d'investissement. De nouvelles actions n'en demeurent pas moins nécessaires, en vue essentiellement d'améliorer l'interface entre l'État et le secteur des entreprises dans le choix des priorités et la réglementation (voir le chapitre suivant), d'assurer la fourniture efficace des biens et services publics et de consolider les liens internationaux. Il se peut en outre qu'un certain nombre de questions se posent dans le proche avenir, liées notamment à la révision des droits de douane après 1996, au réexamen continu de la stratégie du gouvernement en matière de cession d'actifs, à l'amélioration du financement et de la fourniture de l'enseignement du troisième degré, et à la mise au point d'une politique fiscale internationale visant à réduire le coût du capital et à favoriser les liens internationaux tout en respectant les objectifs fondamentaux en matière de fiscalité (se procurer des recettes avec un minimum de distorsions et de coûts administratifs). Il est parallèlement nécessaire d'assurer un cadre cohérent à la politique économique afin de maintenir les pressions de la concurrence sur l'économie intérieure pour encourager l'innovation et les gains de productivité. Comme on le verra plus loin, une politique commerciale ouverte paraît être un moyen aussi rationnel qu'efficace de parvenir à ce résultat et de soutenir la croissance économique.

III. Ouverture internationale et performance économique

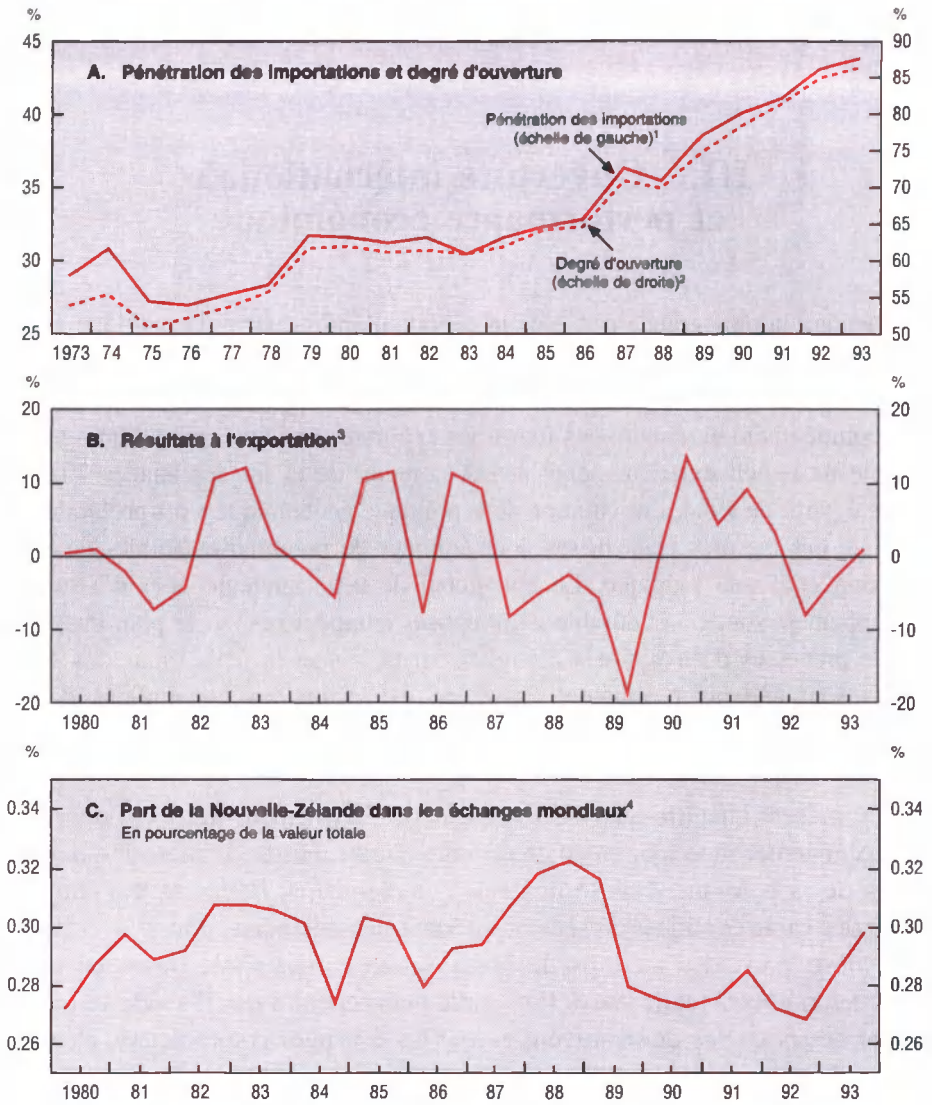
Pendant la plus grande partie de la période d'après-guerre, la politique économique de la Nouvelle-Zélande s'est caractérisée par un haut degré de réglementation et d'intervention. Cette orientation s'est accompagnée d'une diminution progressive de la compétitivité extérieure des industries exportatrices, ainsi qu'en témoigne par exemple un déficit extérieur persistant. A compter de la fin des années 70, mais surtout à partir de 1984, l'orientation de la politique économique s'est profondément modifiée, des mesures étant prises pour éliminer de nombreuses formes de réglementation et d'aide publique. Le but global de cette stratégie était d'assurer le développement soutenu et durable d'entreprises compétitives sur le plan international. Ce processus d'ouverture a été relativement lent et difficile, mais des signes positifs sont apparus récemment, avec une expansion des exportations dont la composition et les destinations sont de plus en plus diversifiées, grâce notamment à une amélioration de la compétitivité internationale.

Le présent chapitre analyse l'ampleur de l'ajustement qui s'est opéré aux niveaux macroéconomique et microéconomique et met en lumière les priorités futures de la politique dans le domaine commercial. Il donne tout d'abord un aperçu des caractéristiques du secteur extérieur néo-zélandais, pour passer ensuite à une description des mesures de libéralisation commerciale mises en œuvre depuis les années 80 et de leurs effets sur le plan économique. Il s'achève par une analyse des obstacles qui entravent encore les échanges commerciaux et par un examen des nouvelles réformes qui pourraient être réalisées dans ce domaine.

Le secteur extérieur de la Nouvelle-Zélande : aperçu historique

La Nouvelle-Zélande est devenue beaucoup plus tributaire des échanges internationaux depuis le début des années 70. De fait, le rapport des importations

Graphique 9. INDICATEURS DES PERFORMANCES COMMERCIALES



1. Rapport des importations à la demande intérieure totale en termes réels.

2. Rapport des importations plus exportations au PIB en termes réels.

3. Croissance annuelle moyenne du rapport des volumes totaux d'exportations de la Nouvelle-Zélande aux marchés d'exportation.

4. Rapport des exportations néo-zélandaises aux exportations mondiales.

Source : New Zealand Department of Statistics et OCDE.

Tableau 9. Degré d'ouverture de l'économie néo-zélandaise par comparaison avec quelques autres pays de l'OCDE

	Échanges de biens et de services en pourcentage du PIB, moyenne 1985-93				Pourcentage de variation annuelle 1981-93			
	Exportations de biens	Exportations de services	Importations de biens	Importations de services	Exportations de biens	Exportations de services	Importations de biens	Importations de services
Nouvelle-Zélande	22.3	6.1	20.4	8.2	9.2	10.6	8.7	9.3
États-Unis	6.7	2.5	9.0	2.0	5.6	10.3	6.7	9.1
Japon	9.5	1.4	6.0	2.5	1.3	1.2	-1.8	2.6
Allemagne	23.7	4.6	19.2	5.7	3.3	3.4	3.0	4.8
Royaume-Uni	18.7	6.0	21.5	4.9	7.5	6.9	9.1	7.8
Australie	13.7	3.3	13.6	4.6	10.6	12.2	9.7	9.3
Sept grands pays ¹	11.7	3.2	11.7	3.2	6.1	8.1	5.6	8.3
Petits pays de l'OCDE ²	25.6	8.7	26.2	7.5	6.5	7.6	5.6	7.5
OCDE	13.7	3.9	13.7	3.8	6.2	7.9	5.6	8.1

1. États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada.

2. Pays de l'OCDE à l'exclusion des sept grands.

Source : OCDE.

et des exportations au PIB qui est un indicateur de son degré d'ouverture, a fortement augmenté (graphique 9), même s'il demeure inférieur à la moyenne de celui des petits pays de l'OCDE (tableau 9). Bien que la part de la Nouvelle-Zélande dans les échanges mondiaux totaux soit tombée d'environ 1 pour cent en 1950 à 0.3 pour cent en 1993, ce pays est l'un des principaux exportateurs de certains produits ; par exemple, il est le premier exportateur mondial de viande ovine (50 pour cent des exportations mondiales) et le deuxième exportateur mondial de produits laitiers (15 pour cent des exportations mondiales de beurre). En outre, la Nouvelle-Zélande est à l'origine de 20 pour cent des exportations mondiales de laine et se situe parmi les quatre premiers exportateurs de viande bovine, de pommes et de kiwis.

Pendant longtemps, la Nouvelle-Zélande a tiré l'essentiel de ses recettes d'exportation de la vente de produits de base relativement peu transformés à un unique importateur, le Royaume-Uni. Il a fallu attendre l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne, en 1973, qui a eu pour effet de limiter l'accès des produits néo-zélandais au marché de ce pays, pour que la Nouvelle-Zélande commence à diversifier ses exportations et à vendre des produits plus élaborés.

Les paragraphes qui suivent décrivent cette évolution, en mettant l'accent sur les changements intervenus dans la nature des produits exportés et leur destination, ainsi que sur l'évolution des prix et de la compétitivité. Cette description est complétée par une brève analyse du déficit extérieur persistant de la Nouvelle-Zélande et des politiques qui ont été responsables de cette situation au cours des années 70 et au début des années 80.

Changements intervenus dans les exportations

Depuis le début des années 70, on observe une tendance à une transformation accrue des exportations finales, avec une forte augmentation de la part des produits manufacturés non traditionnels (c'est-à-dire à faible intensité de matières premières) depuis quelque temps (tableau 10). Néanmoins, les produits à forte intensité de matières premières représentent encore une proportion prédominante des recettes d'exportation, avec 65 pour cent de leur montant total en 1992, contre 84 pour cent en 1960. Cependant, le pays est nettement moins tributaire des trois catégories d'exportations traditionnelles que sont la viande, la laine et

Tableau 10. **Exportations totales de marchandises par catégorie de produits**
En pourcentage des exportations totales

	1960	1970	1980	1990	1992
Produits primaires non transformés					
Produits de l'élevage	25.3	11.0	7.1	3.2	2.4
Autres	1.5	2.9	4.2	10.2	10.7
Total	26.8	13.9	11.3	13.4	13.1
Produits primaires semi-transformés					
Produits de l'élevage	67.9	69.7	56.4	43.6	41.7
Autres	2.0	5.2	7.4	8.8	10.7
Total	69.9	74.9	63.8	52.4	52.4
Pétrole	0.0	0.6	1.3	2.7	2.4
Produits manufacturés					
Produits de base	1.3	2.9	8.0	10.9	11.2
Autres produits	1.2	5.7	12.8	16.3	17.0
Total	2.5	8.6	20.8	27.2	28.2
Réexportations	0.8	2.0	2.7	4.2	3.8

Source : Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Tableau 11. Principaux produits d'exportation

En pourcentage des exportations totales

Années se terminant le 30 juin	1960 ¹	1970	1980	1990	1992
Laine	33.0	18.8	18.1	8.7	6.0
Viande	24.2	33.5	23.0	15.3	16.8
Produits laitiers	23.9	19.7	15.9	16.5	15.7
Fruits et légumes	1.2	2.0	2.5	6.2	6.5
Poisson	0.2	1.4	2.5	4.9	6.5
Produits forestiers	1.3	5.8	8.5	9.0	10.0
Aluminium	0.0	0.0	3.2	4.8	3.7
Produits manufacturés hors produits de base	1.2	5.7	12.8	16.3	17.0

1. Année se terminant le 31 décembre.

Source : Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

les produits laitiers, dont la part dans les recettes d'exportation totales est passée de 81 pour cent en 1960 à 38.5 pour cent (tableau 11). Un certain nombre de facteurs sont à l'origine de ces changements, notamment les mouvements des prix relatifs et la croissance plus soutenue, en volume, des exportations de produits manufacturés non traditionnels. Les exportations d'autres produits de caractère agricole (produits de l'horticulture, de la pêche et de la sylviculture) ont aussi fortement augmenté.

La tendance à la diversification des exportations est encore illustrée par la déconcentration de la production pour l'exportation au cours des 25 dernières années. En 1965, la Nouvelle-Zélande avait l'une des structures d'exportation les plus concentrées de la zone de l'OCDE, après l'Islande (produits de la pêche) et le Japon (construction mécanique et électrique). La plus grande partie des exportations, et de loin, était composée de produits alimentaires et de matières premières, qui sont les moins élaborés de toutes les catégories de produits d'exportation (tableau 12). Cette situation était très différente de celle que l'on observait alors dans les petits et les grands pays de l'OCDE, où la part des produits manufacturés était supérieure à celle des produits alimentaires et des matières premières. En 1992, la concentration des exportations avait beaucoup diminué, et se situait à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE, même si les exportations de produits alimentaires occupent encore une place prédominante.

Tableau 12. Indicateur composite de la concentration des exportations

Totaux ¹	1965	1991
Nouvelle-Zélande	0.450	0.283
États-Unis	0.197	0.265
Japon	0.292	0.527
Allemagne	0.286	0.301
Royaume-Uni	0.263	0.236
Australie	0.298	0.162
Petits pays de l'OCDE	0.175	0.167
Sept grands pays	0.207	0.287
Zone de l'OCDE	0.190	0.243

Taux de concentration des exportations

Groupes de produits ²	Nouvelle-Zélande		Petits pays de l'OCDE		Sept grands pays		Total OCDE	
	1965	1991	1965	1991	1965	1991	1965	1991
Produits alimentaires et animaux vivants	0.555	0.468	0.191	0.118	0.094	0.056	0.120	0.073
Boissons et tabac	0.001	0.004	0.016	0.013	0.017	0.014	0.016	0.014
Matières premières hors combustibles	0.375	0.181	0.147	0.053	0.077	0.034	0.095	0.039
Combustibles minéraux	0.004	0.033	0.032	0.075	0.035	0.030	0.035	0.042
Graisses animales, huiles végétales	0.011	0.007	0.008	0.005	0.007	0.002	0.007	0.003
Produits chimiques	0.027	0.061	0.069	0.117	0.088	0.101	0.083	0.105
Produits manufacturés de base	0.022	0.152	0.262	0.211	0.228	0.147	0.237	0.164
Machine, matériel de transport	0.003	0.045	0.193	0.271	0.351	0.487	0.309	0.428
Produits manufacturés divers	0.002	0.031	0.072	0.113	0.083	0.110	0.080	0.111
Somme des carrés	0.450	0.283	0.175	0.167	0.207	0.287	0.190	0.243

1. Somme des carrés de la proportion que chaque groupe de produits représente dans les exportations totales.

2. Proportion que chaque groupe de produits représente dans les exportations totales.

Source : OCDE.

Diversification des marchés d'exportation

La diversification des exportations s'est accompagnée d'une diversification géographique des marchés d'exportation. Les quatre premiers partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande ne sont plus à l'origine que de 53.6 pour cent de ses recettes d'exportation totales, contre 73.4 pour cent en 1960. Cette évolution s'est produite pour une large part avant même la libéralisation des

Tableau 13. **Principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande**

En pourcentage des recettes d'exportations totales

Années se terminant le 30 juin	1960	1970	1980	1990	1993
Australie	4.3	8.1	12.6	19.7	19.9
Japon	2.9	9.8	12.6	16.4	14.7
États-Unis	13.1	16.1	14.4	13.1	11.9
Royaume-Uni	53.0	35.9	14.2	7.2	6.4
CE à l'exclusion du Royaume-Uni	n.a.	11.6	10.8	11.2	9.2
Asie à l'exclusion du Japon	n.a.	5.8	18.5	14.4	20.0
Océanie	n.a.	2.3	3.7	3.7	3.8
Autres	26.6	10.3	13.2	14.4	14.1

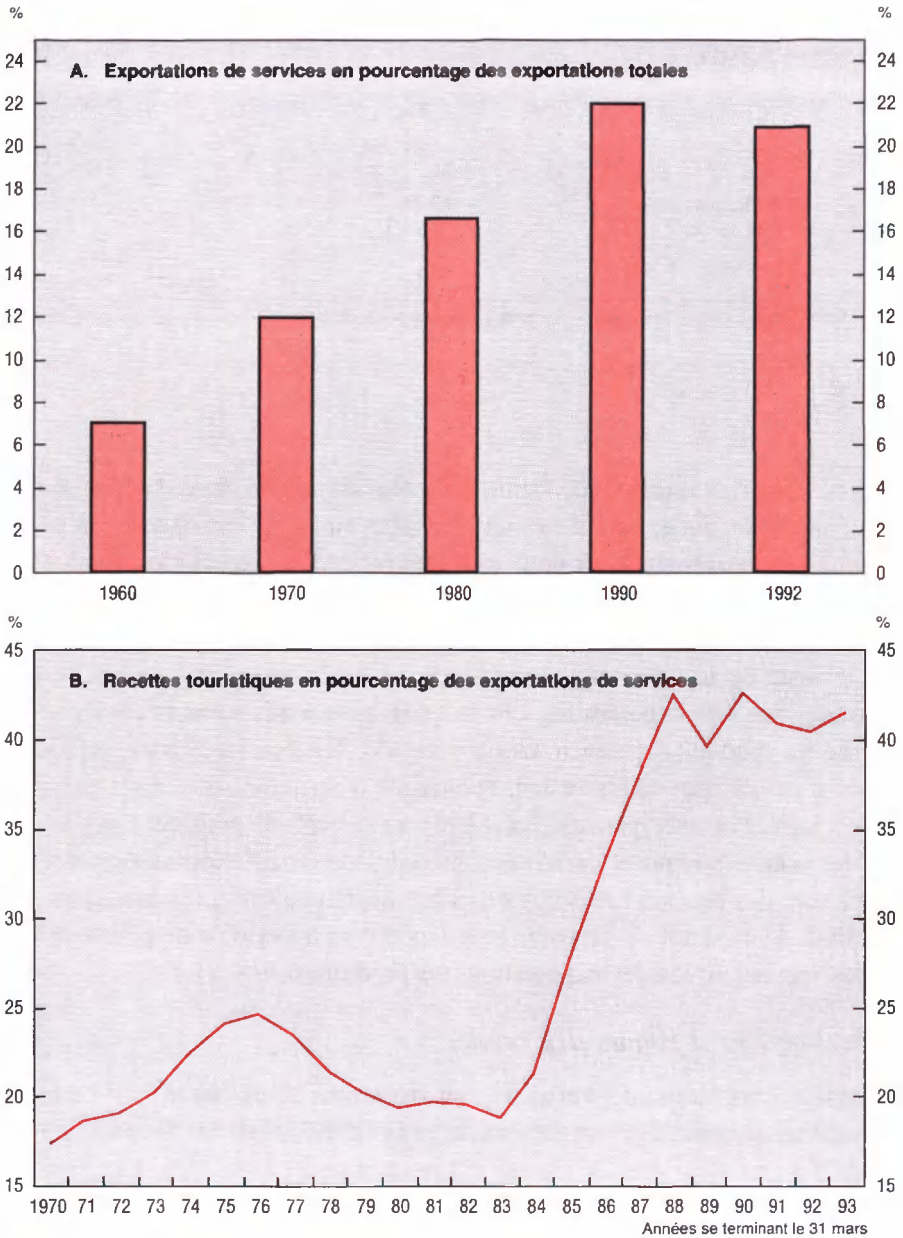
Source : Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

échanges, dans les années 80, l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne ayant joué, on l'a dit, un rôle déterminant à cet égard. En 1960, le Royaume-Uni représentait 50 pour cent des recettes d'exportation totales de la Nouvelle-Zélande, contre 6.5 pour cent seulement en 1993. Ce débouché est aujourd'hui relativement moins important que l'Australie, le Japon, les États-Unis, le reste de la Communauté européenne ou le reste de l'Asie. C'est vers l'Australie que les exportations ont le plus progressé, notamment en ce qui concerne les produits manufacturés (tableau 13). Néanmoins, les exportations de certains produits importants restent tributaires d'un ou deux grands partenaires commerciaux. Par exemple, les États-Unis absorbent 70 pour cent des exportations de viande bovine et la Chine, 33 pour cent des exportations de laine; 60 pour cent des recettes tirées des exportations de poisson proviennent du Japon et des États-Unis; enfin, l'Australie et le Japon sont à l'origine de plus de 60 pour cent des recettes tirées des exportations de produits forestiers.

Le développement rapide des services

Les exportations de services ont fortement augmenté au cours des 30 dernières années. Elles représentent aujourd'hui environ 25 pour cent des recettes d'exportation totales, contre 6.5 pour cent en 1960 (graphique 10). Cet accroissement relatif s'explique principalement par l'expansion persistante des recettes tirées du tourisme, qui représentent aujourd'hui plus de 40 pour cent des recettes totales au titre des services, contre moins de 20 pour cent en 1980. Cette

Graphique 10. EXPORTATIONS DE SERVICES



Source : New Zealand Department of Statistics.

progression tient à la fois à une augmentation du nombre de visiteurs par an et à un accroissement des dépenses quotidiennes des visiteurs. Plus récemment, la déréglementation a rendu plus compétitives d'autres activités de services, notamment dans les secteurs des télécommunications, des transports maritimes et des services financiers.

Des importations stables

La composition des importations est restée relativement stable (tableau 14). Le changement le plus notable a été la diminution de la part des importations de combustibles, due à l'évolution des prix et au développement de la production nationale de pétrole. En outre, les importations de biens d'équipement ont forte-

Tableau 14. **Importations néo-zélandaises**
En pourcentage des importations totales

Composition des importations									
Années se terminant le 30 juin	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Produits alimentaires et boissons	1.9	1.6	2.0	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0
Pétrole et produits pétroliers	12.3	10.8	5.8	5.7	4.8	5.7	7.6	6.4	6.2
Biens intermédiaires	14.6	13.7	14.1	14.3	13.2	11.8	11.3	12.1	12.0
Machines non électriques	12.8	15.2	14.2	14.7	14.2	13.0	13.4	13.0	13.8
Machines électriques	6.8	8.0	9.2	9.3	10.0	9.3	11.3	9.4	9.2
Matériel de transport	10.8	11.9	13.2	12.4	12.5	16.9	13.4	13.5	13.5

Principales origines des importations					
Années se terminant le 30 juin	1960	1970	1980	1990	1993
Australie	18.4	20.9	19.1	20.8	21.6
Japon	2.3	8.3	12.6	16.4	15.2
États-Unis	9.0	12.6	13.6	18.0	18.5
Royaume-Uni	45.5	29.6	14.5	9.0	6.2
CE à l'exclusion du Royaume-Uni	n.d.	7.8	9.3	11.2	11.5
Asie à l'exclusion du Japon	n.d.	6.5	15.0	11.2	14.0
Autres	24.8	13.9	15.8	13.8	13.0

Source : New Zealand Department of Statistics; ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

ment progressé en volume à la fin des années 80, par suite de la restructuration des industries nationales récemment privatisées ou soumises à de nouveaux modes de gestion à caractère commercial. Quant à l'origine des importations, elle a évolué de la même manière que la destination des exportations. Depuis 1960, la part du Royaume-Uni s'est considérablement réduite au profit de l'Australie, de l'Asie et des États-Unis (tableau 14). Cette diversification tient plus à l'évolution de la compétitivité relative et à des changements structurels qu'à une véritable volonté des autorités.

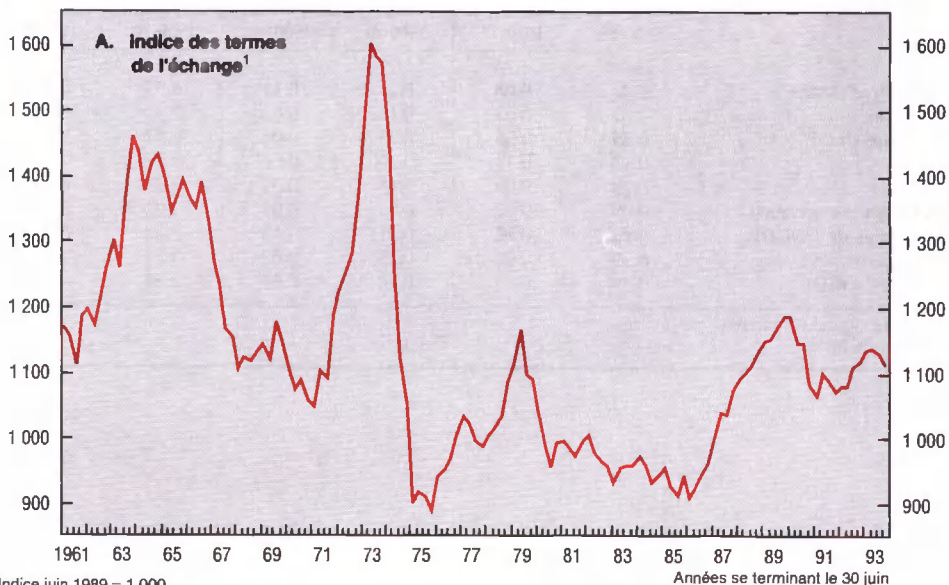
Évolution défavorable des termes de l'échange

Les termes de l'échange (c'est-à-dire le rapport entre les prix à l'exportation et les prix à l'importation) ont eu tendance à évoluer de façon défavorable entre le milieu des années 60 et le milieu des années 80, mais ils se sont stabilisés ou même améliorés depuis lors (graphique 11). Dans une large mesure, cette longue période de détérioration des termes de l'échange s'explique par la composition des exportations, caractérisée par une forte concentration dans des produits à faible valeur ajoutée, ainsi que par une nette coïncidence des mouvements des prix à l'exportation des différents produits. Les prix des produits peu transformés ont eu tendance à être à la fois plus faibles et plus instables que ceux des produits manufacturés ; par exemple, les prix à la production de la viande de boeuf, de la viande d'agneau et des produits laitiers sont tous très tributaires des politiques de soutien à l'agriculture et de la protection accordée à ce secteur en général⁸. Pendant toute la période qui s'est écoulée entre 1960 et 1980, les prix à l'exportation et à l'importation ont été plus instables en Nouvelle-Zélande que dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais à peine plus instables que dans la moyenne des petits pays de l'OCDE (tableau 15). Cette instabilité tient également à la composition des échanges commerciaux, puisque, du fait de la forte corrélation entre les prix des produits de base, toute diversification à l'intérieur du secteur primaire n'a guère d'effet stabilisateur. Depuis 1980, les prix à l'exportation et à l'importation sont devenus plus stables, comme dans les autres pays de l'OCDE, sous l'effet de la diversification des échanges. Néanmoins, la Nouvelle-Zélande est l'un des pays de l'OCDE dont les termes de l'échange restent le plus instables.

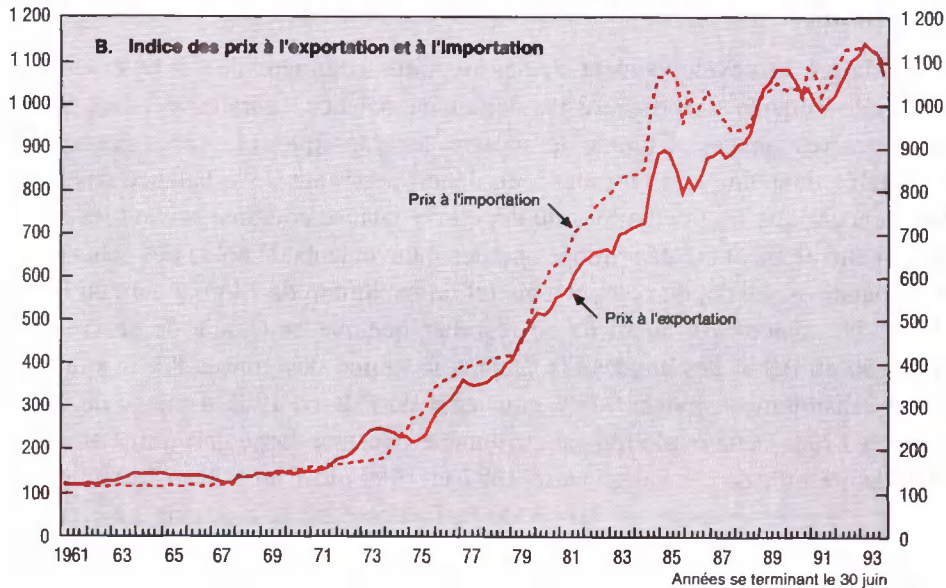
Graphique 11. PRIX DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Indice juin 1989 = 1 000

Indice juin 1989 = 1 000



Indice juin 1989 = 1 000



1. Base : moyenne des dix années se terminant le 30 juin 1989.

Source : New Zealand Department of Statistics.

Tableau 15. **Instabilité des prix extérieurs**¹

	Prix à l'importation		Prix à l'exportation		Termes de l'échange	
	1960-80	1980-93	1960-80	1980-93	1960-80	1980-93
Nouvelle-Zélande	0.23	0.08	0.21	0.11	0.05	0.046
États-Unis	0.21	0.03	0.16	0.03	0.05	0.026
Royaume-Uni	0.25	0.06	0.23	0.06	0.03	0.011
Japon	0.17	0.11	0.10	0.06	0.07	0.049
Australie	0.19	0.09	0.18	0.07	0.03	0.027
Allemagne occidentale	0.09	0.02	0.08	0.03	0.02	0.028
Petits pays de l'OCDE	0.22	0.12	0.21	0.13	0.02	0.016
Sept grands pays	0.19	0.02	0.15	0.03	0.04	0.021
Zone de l'OCDE	0.19	0.03	0.16	0.04	0.04	0.019

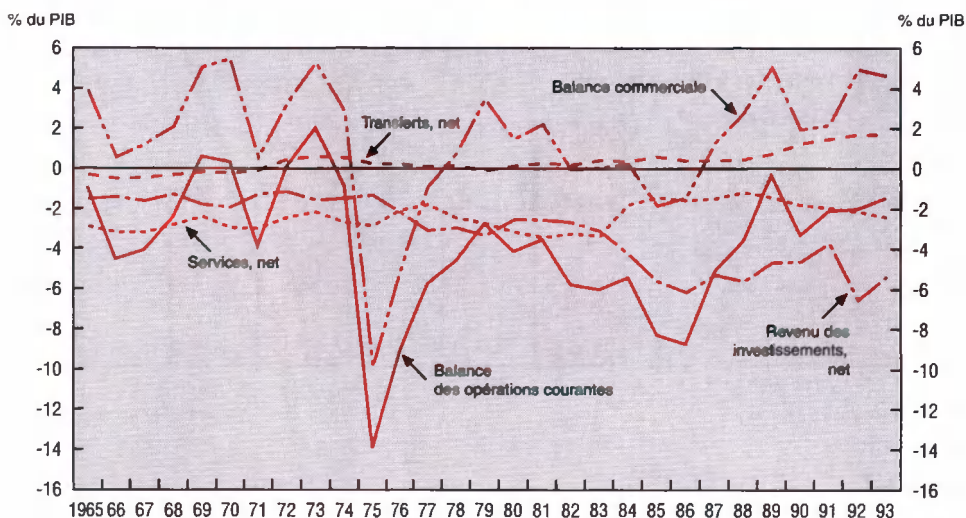
1. Écart type des logarithmes des indices.

Source : OCDE.

Déficit persistant des opérations courantes et dette extérieure croissante

Malgré le développement de ses relations commerciales et extérieures, la Nouvelle-Zélande a enregistré un déficit de balance courante pendant 27 des 30 dernières années. Comme le montre le graphique 12, cette situation est imputable dans une large mesure à un déficit persistant de la balance des invisibles, encore que les fluctuations du déficit de balance courante suivant les années aient généralement été déterminées par les mouvements du solde des échanges de marchandises. Le déficit courant a atteint un maximum de 14 pour cent du PIB au début des années 70, avant de se résorber quelque peu, puis de se creuser à nouveau au début des années 80. Depuis le milieu des années 80, il a diminué assez sensiblement, passant de 9 pour cent du PIB en 1985 à moins de 2 pour cent en 1993. Cette évolution est attribuable pour une large part à une amélioration des termes de l'échange entre 1987 et 1989 ainsi qu'à une diminution des importations en volume, en raison de la faiblesse de la demande intérieure au cours de cette période. Depuis 1988, la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre, la dépréciation tendancielle du taux de change nominal et la décreue des taux d'intérêt nominaux se sont traduites par une amélioration de la compétitivité internationale, qui est venue soutenir la croissance des exportations en volume.

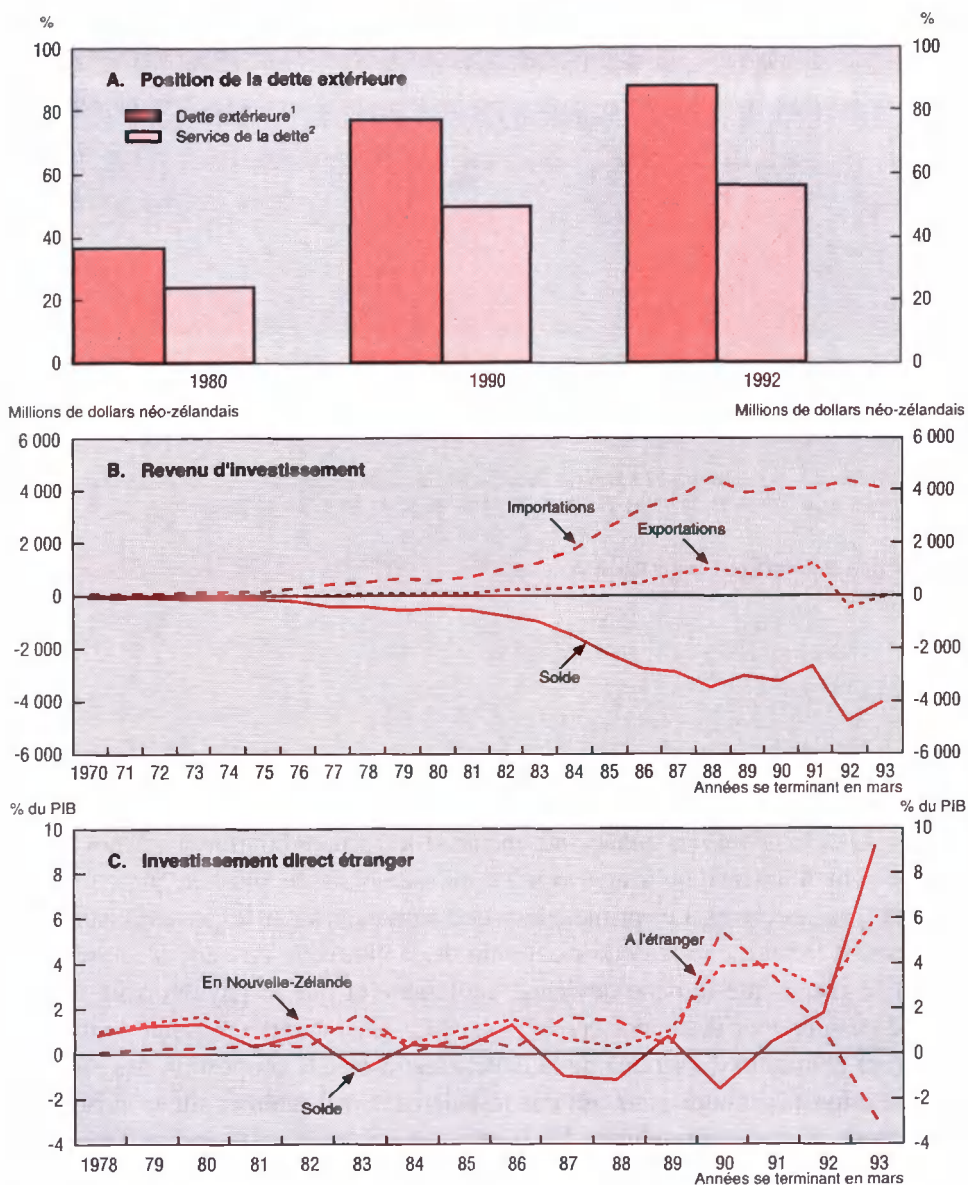
Graphique 12. VENTILATION DU SOLDE DES OPÉRATIONS COURANTES



Source : New Zealand Department of Statistics.

L'emprunt à l'étranger a été une solution toute trouvée, à court terme, pour faire face au déficit extérieur persistant pendant la plus grande partie des années 70 et le début des années 80, même si le recours continu à ce moyen de financement n'a servi qu'à aggraver ce qui semblait de plus en plus être un déséquilibre structurel. Les primes de risque demandées par les investisseurs ont augmenté à mesure que la dette extérieure de la Nouvelle-Zélande s'accroissait, devant le risque que la dette devienne intolérable et que le pays ne soit pas en mesure de supporter des chocs économiques. La dette extérieure totale (publique et privée) et le ratio du service de la dette, c'est-à-dire la proportion des recettes d'exportation nécessaire pour assurer le paiement des intérêts sur la dette, ont rapidement augmenté (graphique 13). Cette augmentation a été accentuée par les besoins de capitaux accrus des entreprises publiques récemment privatisées ou assujetties à des règles de gestion commerciale, compte tenu de l'accroissement des flux de revenus d'investissements à la suite de la libéralisation des mouvements de capitaux, en 1984⁹.

Graphique 13. FLUX DE CAPITAUX ET DETTE EXTÉRIÈRE



1. En pourcentage du PIB.

2. En pourcentage des recettes d'exportation.

Source : New Zealand Department of Statistics.

C'est ainsi qu'au début des années 80, se voyant soumise à l'examen des investisseurs internationaux, la Nouvelle-Zélande a été obligée d'admettre que l'orientation qu'elle avait suivie pendant la plus grande partie de la période d'après-guerre devenait de plus en plus insoutenable. De ce fait, la prime de risque appliquée à ses emprunts, et donc ses coûts de financement, dépendaient de plus en plus de la volonté de réforme économique des responsables politiques. Par la suite, les autorités ont recherché des solutions structurelles au déséquilibre extérieur, dans le but d'améliorer la compétitivité internationale du pays. La section qui suit propose un aperçu de ces politiques.

Les politiques d'ouverture

La protection et les distorsions qu'elle a introduites dans les échanges

Tout au long des années 70 et au début des années 80, la politique générale retenue par les autorités face à la détérioration de la position extérieure a visé deux buts : essayer de compenser, au profit des secteurs exposés, les distorsions favorisant la production du secteur abrité, et influencer sur les dépenses intérieures au moyen de leviers budgétaires et monétaires. La «réaffectation des ressources» était un objectif à long terme, tandis que la réduction de l'«absorption», ayant des effets plus immédiats, a souvent été l'instrument d'action privilégié des autorités. Malgré l'orientation de la gestion économique, la persistance d'un déficit de balance des paiements et la médiocrité des performances économiques ont montré qu'il était difficile de trouver un juste équilibre entre les divers moyens d'action (voir l'annexe II pour un historique de la question). La politique menée par les autorités, en grande partie protectionniste, ainsi que la réglementation et d'autres aspects de la gestion économique, ont eu pour effet d'isoler la production et la consommation, souvent en préservant artificiellement ou même en stimulant des activités manufacturières non compétitives¹⁰. En outre, ces politiques ont représenté une charge fiscale indirecte pour les secteurs non protégés et ont imposé des coûts importants aux entreprises, relativement nombreuses, qui importaient leurs facteurs de production. Ainsi, les producteurs relativement inefficaces ont été protégés et des ressources ont été détournées des secteurs dans lesquels la Nouvelle-Zélande jouissait d'avantages comparatifs.

Les politiques de redistribution des ressources ont généralement visé à contrôler directement les flux d'importation et d'exportation. L'industrie néo-zélandaise était traditionnellement protégée par des droits de douane élevés ainsi que par un système de licences d'importation mis en place en 1938. A l'origine, ce régime devait permettre de faire face à certains problèmes de devises, mais il est devenu le principal moyen de protection de l'industrie. Dans les années 70, une structure complexe de protection des importations s'est progressivement mise en place, sans toutefois que des objectifs précis aient été fixés. Ce système de protection reposait sur des licences d'importation, un contrôle des changes, des contingents et des subventions à l'exportation¹¹. Les droits de douane étaient généralement élevés (mais très dispersés) dans le cas des produits finis, peu élevés dans celui des composants et généralement nuls en ce qui concerne les matières premières.

La réduction de la protection et la libéralisation des échanges

A partir de 1979, le gouvernement a essayé d'ouvrir davantage certains secteurs très protégés au moyen d'une «stratégie industrielle». Cette stratégie a été intensifiée en 1984, avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste, qui a alors fixé un calendrier pour l'élimination progressive des licences d'importation. De fait, la plupart des licences d'importation avaient disparu en 1987, leur élimination définitive datant de 1992. La structure des droits de douane a aussi été rationalisée, avec la suppression de certains droits à l'origine de distorsions, l'institution d'un nouveau système généralisé de préférences en faveur des pays en développement ou des pays moins avancés, les produits ne provenant pas de Nouvelle-Zélande bénéficiant de l'entrée en franchise, et la réduction de certains droits élevés sur les produits qui n'étaient pas visés par la stratégie industrielle. En 1987, un programme de réduction des droits de douane en cinq étapes sur la période 1988-1992 a été mis en œuvre, les droits concernant les produits non visés par la stratégie industrielle étant réduits suivant une formule dite «suisse»¹². A l'issue de deux nouveaux réexamens, un autre programme a été mis en place pour la période 1992-1996, les droits de douane devant encore être réduits d'un tiers. Un nouveau réexamen est prévu en 1994 pour mettre au point le régime applicable après 1996. En 1992, la Nouvelle-Zélande n'avait plus de régime de licences d'importation et une proportion relativement importante d'articles (49 pour cent) étaient soumis à un droit nul. Toutefois, contrairement à

ce que l'on observe dans les autres pays de l'OCDE, la proportion d'articles assujettis à des droits de douane de plus de 20 pour cent reste importante (15 pour cent).

Contrairement à la stratégie adoptée dans le cas de l'industrie, l'aide à l'agriculture a été réduite de façon brutale. Cela s'explique en partie par les coûts budgétaires plus directs de cette aide et, par conséquent, par les économies immédiates qui pouvaient être réalisées. Les réformes ont consisté à supprimer les prix minimums complémentaires pour le secteur de l'élevage en 1984 et les avantages fiscaux accordés à l'ensemble des agriculteurs en 1985; les conditions de financement préférentielles des stocks des offices de producteurs ont été supprimées par la suite.

Parallèlement à la réduction de la protection extérieure, toute une série d'autres réformes macroéconomiques et structurelles, qui ont eu une incidence sur la capacité concurrentielle de la Nouvelle-Zélande, ont été mises en œuvre : flottement de la monnaie en 1985; suppression du contrôle des mouvements de capitaux internationaux et de la plupart des restrictions aux investissements directs étrangers en 1984-85; adoption d'une politique de concurrence libérale en 1986; suppression de la plupart des avantages fiscaux et commerciaux en faveur des exportations entre 1984 et 1987; enfin, réduction ou suppression des autres aides à l'industrie entre 1984 et 1990 (voir l'annexe I). Afin de voir quels ont été les effets de ces mesures en fin de compte, on a représenté dans le tableau 16 les taux nominaux et réels d'assistance en faveur des différents secteurs exportateurs ou exposés. Des projections à l'horizon 1996-97 ont été effectuées sur la base du plan de réduction des droits de douane¹³.

On constate globalement une réduction sensible des taux nominaux de protection, mais le secteur agricole et les autres secteurs exportateurs bénéficient encore d'une aide nettement moins élevée que les industries qui sont en concurrence avec les importations (graphique 14). En outre, les estimations des taux de protection réels (qui font intervenir les droits de douane, les contingents et les subventions dans le cadre d'un modèle d'équilibre général) mettent en évidence une diminution progressive de l'aide aux secteurs en concurrence avec les importations, ainsi qu'une réduction plus marquée du désavantage relatif des secteurs exportateurs. Toutefois, une analyse plus précise par secteur fait apparaître une forte dispersion des degrés de protection suivant les branches d'activité. Même si cette dispersion a diminué au fil des ans, les droits de douane demeurent élevés

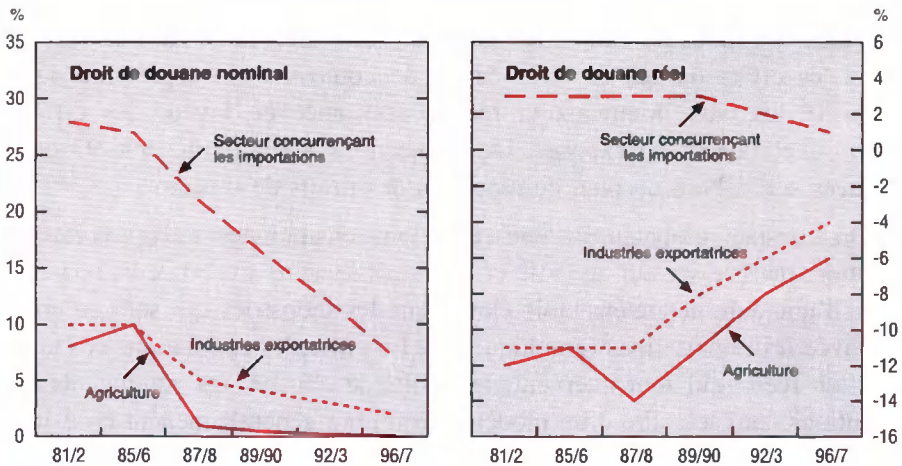
Tableau 16. Taux global d'assistance¹

Années se terminant le 31 mars	1985/86	1987/88	1989/90	1992/93	1996/97
1. Secteur se substituant aux importations					
Taux nominal	27	21	16	12	7
Taux effectif	n.d.	36	28	n.d.	n.d.
Taux réel	3	3	3	2	1
2. Secteur exportateur					
Taux nominal	10	5	4	3	2
Taux effectif	n.d.	5	6	n.d.	n.d.
Taux réel	-11	-11	-8	-6	-4

1. Le taux nominal d'assistance est le pourcentage d'accroissement des rendements bruts par unité de production dû à la protection. Le taux effectif d'assistance représente la protection assurée à la valeur ajoutée dans la production, et non au produit fini. C'est la différence entre la valeur ajoutée aux prix intérieurs et la valeur ajoutée aux prix mondiaux, exprimée en pourcentage. Le taux réel d'assistance mesure l'assistance reçue par le secteur des biens entrant dans les échanges internationaux compte tenu des effets de tous les droits de douane, quotas et subventions sur les prix intérieurs des biens n'entrant pas dans les échanges internationaux.

Source : Duncan *et al.* (1992).

Graphique 14. TAUX D'ASSISTANCE PAR SECTEUR¹



1. Les taux des droits de douane sont exprimés en pourcentage de la production ne bénéficiant pas d'une assistance.

Source : Duncan *et al.*, 1992.

dans le cas des tapis et de certains autres produits textiles, de certains vêtements et articles de chaussure, des véhicules neufs et d'occasion et de certains types de machines.

Suppression du contrôle des mouvements de capitaux et développement des investissements directs étrangers

La Nouvelle-Zélande a longtemps été importatrice de capitaux, les investissements britanniques dans les industries de première transformation ayant été à l'origine de son développement et les investissements australiens occupant une place prédominante dans le secteur financier. Cette évolution a été renforcée dans les années 50 par un régime d'importation très protectionniste, qui a eu pour effet d'intensifier les flux d'investissement en provenance du Royaume-Uni, d'Australie et des États-Unis, dont les entreprises ont ainsi essayé de préserver leur part du marché intérieur. De ce fait, ces trois pays dominent les investissements étrangers. A la suite des chocs pétroliers des années 70, la Nouvelle-Zélande a fortement emprunté à l'étranger pour préserver son niveau de vie et pour financer des projets destinés à lui assurer l'autosuffisance énergétique. Cependant, ainsi qu'on l'a déjà vu, il est apparu que ces politiques n'étaient pas viables à moyen terme, principalement parce que, dès le milieu des années 80, on a commencé à douter sérieusement de la capacité de la Nouvelle-Zélande à assurer le service de sa dette extérieure croissante.

La relative petitesse du marché de capitaux national a fortement incité la Nouvelle-Zélande à chercher à attirer des investissements directs étrangers (IDE). La suppression de tous les contrôles visant les mouvements de capitaux en 1984 s'est traduite par un régime plus libéral en matière d'IDE. Une autorisation préalable n'est plus nécessaire pour la plupart des investissements inférieurs à 10 millions de dollars néo-zélandais ou aboutissant à une participation de moins de 25 pour cent et, dans la pratique, l'Overseas Investment Commission approuve la plupart des autres demandes qui lui sont soumises. Les principaux cas dans lesquels une autorisation est encore nécessaire concernent la radiodiffusion, la pêche commerciale dans la zone économique exclusive et l'acquisition de terres dans les zones rurales. Les IDE sont bien accueillis et soumis à une réglementation relativement légère, mais le système fiscal n'offre pas d'incitations directes aux investisseurs étrangers et favorise l'emprunt aux dépens des importations de fonds propres. Les pouvoirs publics comptent au contraire sur des facteurs tels

que la faible inflation, l'existence d'un marché du travail déréglementé, la présence de ressources naturelles et l'accès en grande partie libre au marché australien pour attirer les investisseurs étrangers.

Investissements de l'étranger

Les changements intervenus dans la réglementation et la politique économique durant les années 80 ont influé sur les tendances et la structure de l'IDE en Nouvelle-Zélande. En 1987 et 1988, les restructurations industrielles ont atteint leur point culminant, ce qui a entraîné un vif recul des entrées d'IDE. La décision d'un certain nombre d'entreprises étrangères de désinvestir s'est trouvée partiellement renforcée par le programme de réduction des droits de douane, qui a éliminé l'un des motifs qui avaient peut-être justifié les investissements à l'origine. Les désinvestissements australiens sont ceux qui ont eu les effets les plus sensibles, en particulier dans les secteurs du commerce de détail et des textiles. Le nouveau régime a néanmoins encouragé l'investissement dans les industries primaires, notamment les industries extractives et le secteur de la transformation des produits alimentaires. Cette tendance s'est étendue depuis lors à d'autres industries primaires, en particulier dans le secteur de la sylviculture, avec notamment des investissements en provenance d'Asie de l'Est. L'IDE a également été favorisé par la déréglementation du secteur bancaire en 1986, processus qui s'est toutefois ralenti à la suite des pertes importantes enregistrées par les banques les années suivantes¹⁴. Les investissements étrangers s'orientant davantage vers l'exploitation des ressources primaires aux dépens du marché intérieur, les entreprises à capitaux étrangers se sont de plus en plus tournés vers l'exportation.

Les flux d'IDE ont fortement augmenté à partir de 1989. L'un des principaux facteurs de cette augmentation a été le programme de privatisation mis en œuvre par le gouvernement. Les actifs qui ont été cédés par l'État comprenaient quelques-unes des plus grandes entreprises néo-zélandaises comme Air New Zealand, State Insurance, Telecom, Tourist Hotel Corporation, la Banque de Nouvelle-Zélande et, plus récemment, New Zealand Rail. Des droits d'exploitation d'importantes portions des forêts appartenant à l'État ont été achetés par des investisseurs étrangers, représentant selon les estimations la moitié au moins des entrées totales d'IDE entre 1988 et 1993. L'IDE a aussi été favorisé par le programme de 1988 encourageant activement l'envoi en Nouvelle-Zélande de personnels étrangers, à la fois pour attirer des devises et pour améliorer le capital

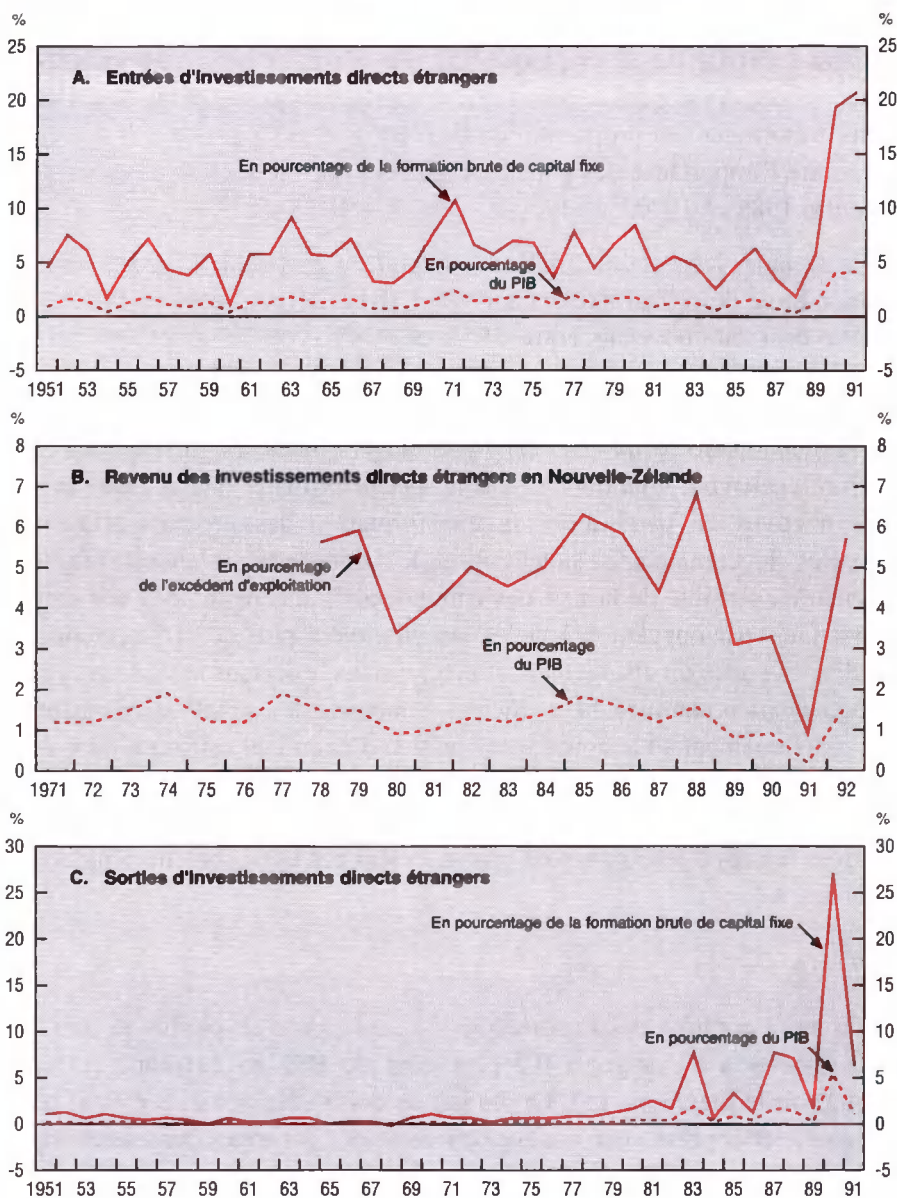
humain¹⁵. Cependant, malgré le développement de l'IDE, les revenus obtenus par les investisseurs étrangers sont généralement restés aux alentours de 1 à 2 pour cent depuis 1970 (voir le graphique 15). En outre, la nette augmentation des bénéfices et des dividendes depuis 1991 ne représente qu'un retour de l'IDE à ses niveaux historiques, en proportion de l'excédent d'exploitation des entreprises. Cela montre l'importance des pertes enregistrées dans le secteur financier notamment entre 1988 et 1990.

En résumé, les entrées d'IDE ont atteint en moyenne 15 pour cent de la formation brute de capital fixe entre 1989 et 1991 (21 pour cent en 1991), contre 5.5 pour cent en moyenne entre 1951 et 1985 (voir le graphique 15). Les participations étrangères dans les entreprises ont donc augmenté ces dernières années. Ce sont le secteur immobilier et le secteur des services qui semblent avoir attiré la plus grande partie des capitaux étrangers, mais les participations étrangères sont également importantes dans le secteur primaire (sylviculture et industries extractives en particulier), la transformation des produits alimentaires, les textiles, le commerce, l'hôtellerie et les transports. Il en est résulté une augmentation sensible de la part des entreprises étrangères employant moins de 50 personnes (par opposition à celles qui emploient plus de 100 personnes), ce qui reflète en partie un changement structurel dans le secteur manufacturier, avec une augmentation marquée du coefficient d'intensité de capital¹⁶. Cependant, bien que le gouvernement ait annoncé son intention d'examiner les soumissions étrangères avec plus de bienveillance et de mettre sur pied un programme de promotion à l'étranger, le ralentissement des ventes d'actifs publics incite à penser que les entrées futures d'IDE ne seront probablement pas aussi soutenues qu'au début des années 90.

Investissements à l'étranger

Un strict contrôle des exportations de capitaux avait permis de limiter les investissements à l'étranger à 0.2 pour cent du PIB en moyenne entre 1951 et 1985 (voir le graphique 15). La plupart de ces investissements étaient réalisés en Australie et concernaient le développement des échanges commerciaux entre les deux pays. A la suite de la déréglementation des mouvements de capitaux en 1984, les sorties d'IDE ont rapidement augmenté. En 1987 et 1988, les sorties nettes ont représenté en moyenne 1.7 pour cent du PIB, plus des trois quarts allant en Australie, sous l'impulsion de l'accord de libre-échange entre les deux

Graphique 15. INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER¹



1. Années se terminant le 31 mars.

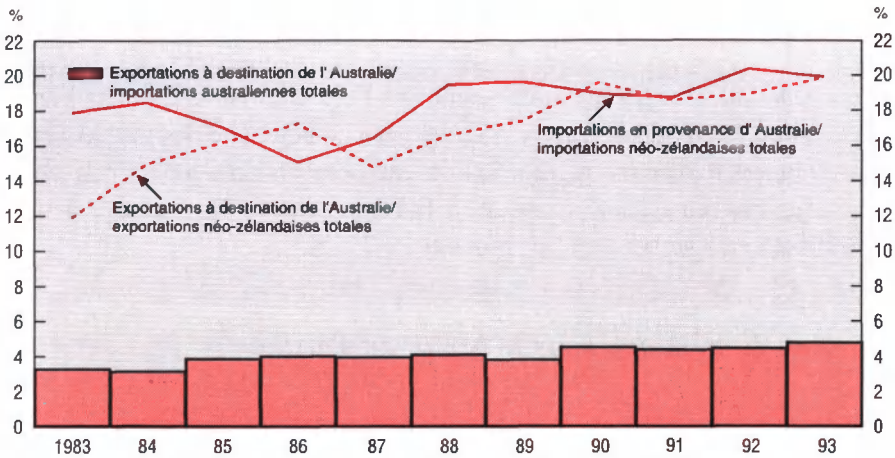
Source : New Zealand Institute of Economic Research et New Zealand Department of Statistics.

pays. Entre 1984 et 1991, les investissements néo-zélandais en Australie se sont élevés à 5 510 millions de dollars néo-zélandais, soit 73 pour cent des investissements totaux à l'étranger. Par comparaison, les investissements dans les autres pays ont été modérés, se concentrant généralement dans les pays de la bordure du Pacifique. De fait, l'importance croissante des liens commerciaux dans la région de l'Asie et du Pacifique devrait se traduire par une poursuite des investissements directs étrangers dans cette région. Les investissements en dehors de la bordure du Pacifique ont surtout été réalisés en Europe, sauf au Royaume-Uni où des désinvestissements se sont en fait produits.

Intégration économique dans le bassin du Pacifique

Bien que la structure des échanges néo-zélandais se soit sensiblement modifiée, les relations commerciales entre la Nouvelle-Zélande et les autres pays de la bordure du Pacifique étaient encore peu développées dans les années 70. De fait, il a fallu attendre la conclusion de l'Accord de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en 1983, pour que les échanges entre les deux pays s'accroissent sensiblement, alors qu'un accord de libre-échange avait été signé dès 1965 entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En vertu de l'accord de rapprochement économique, tous les échanges de marchandises entre les deux pays se font en franchise et sans restriction quantitative depuis 1990. Les exportations vers l'Australie ont augmenté en termes réels, passant de 13 pour cent des exportations totales en 1980 à 20 pour cent en 1993 (voir le graphique 16). Cependant, cette augmentation a eu lieu dans une large mesure dans des branches d'activité qui n'étaient pas directement concernées par l'accord de rapprochement économique et s'inscrit donc davantage dans le processus général d'intégration économique. De fait, les échanges intra-branche sont ceux qui se sont le plus fortement développés, mais ils étaient très limités au départ. Somme toute, l'Australie est un débouché particulièrement important pour la Nouvelle-Zélande, dont elle absorbe environ 43 pour cent des exportations de produits manufacturés. Malgré le manque de dynamisme du marché australien au début des années 90, les exportations sont restées soutenues, ce qui témoigne de l'amélioration relative de la compétitivité de la Nouvelle-Zélande (voir plus loin). Les importations en provenance d'Australie ont aussi augmenté, mais pas en proportion des importations totales de la Nouvelle-Zélande.

Graphique 16. ÉCHANGES DE MARCHANDISES ENTRE L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE



Source : New Zealand Department of Statistics, OCDE.

Depuis 1980, les échanges avec le Japon se sont eux aussi quelque peu développés, mais la présence des entreprises néo-zélandaises sur le marché japonais ne s'est guère accrue. Le Japon est le deuxième marché mondial de produits manufacturés, mais les deux tiers des échanges avec ce pays concernent des produits de base comme les produits forestiers, le poisson, l'aluminium, les fruits et légumes et les produits laitiers. L'Asie de l'Est (Japon non compris) est une autre région où les échanges se développent de façon sensible. La Corée du Sud, la Chine et Hong-Kong, Taiwan, la Malaisie, Singapour et les autres pays de l'ASEAN sont tous des débouchés de plus en plus importants qui représentent actuellement environ 20 pour cent des exportations totales, contre 5.8 pour cent en 1960 (voir le tableau 5). Cependant, en dépit de l'augmentation rapide de l'importance relative de ces débouchés, la part de marché de la Nouvelle-Zélande a en fait diminué en raison de la forte expansion des échanges entre pays d'Asie. Par ailleurs, les exportations vers les principaux marchés, en dehors de l'Australie, restent dominées par des produits de base, notamment des produits forestiers. Ces produits représentent une part de moins en moins importante des échanges avec l'Asie de l'Est et des investissements directs de cette région du

monde, ce qui oblige la Nouvelle-Zélande à continuer à diversifier ses exportations pour préserver sa part de marché globale. Dans les domaines autres que les échanges de marchandises, l'intégration économique avec les pays de la bordure du Pacifique progresse plus lentement. Cependant, une certaine expansion a été enregistrée dans les services, notamment le tourisme (en provenance d'Asie, en particulier), les transports et l'éducation, et l'apprentissage des langues asiatiques s'est développé. Par conséquent, la politique commerciale de la Nouvelle-Zélande est de plus en plus tournée vers l'Asie de l'Est, sans pour autant exclure les autres marchés et régions. La politique commerciale actuelle vise certes à faire de l'Asie le principal partenaire de la Nouvelle-Zélande, mais pas le seul.

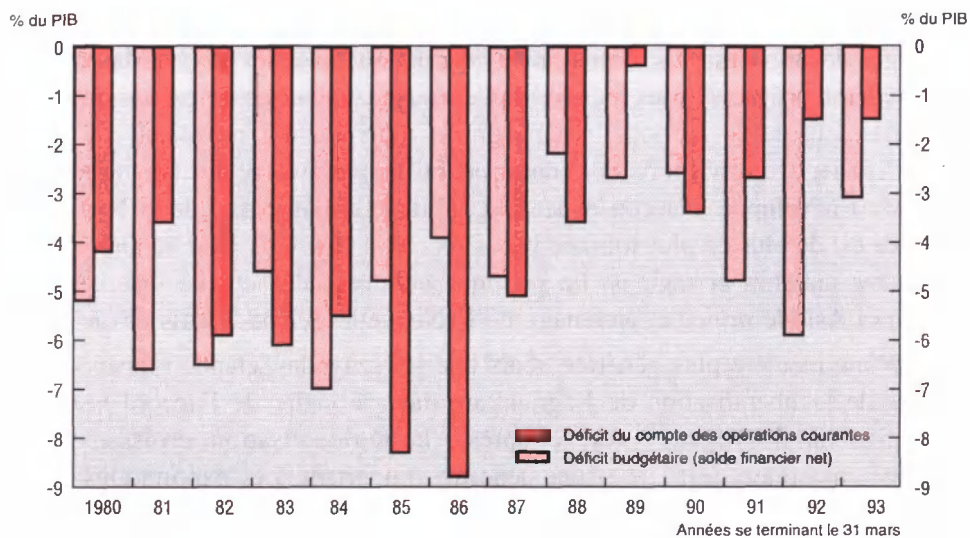
D'une manière plus générale, alors que la Nouvelle-Zélande a beaucoup à gagner de la libéralisation de l'agriculture dans le cadre de l'accord issu des Négociations d'Uruguay (voir ci-après), la régionalisation croissante des échanges mondiaux reste un phénomène très important. Les exportations de la Nouvelle-Zélande se répartissent actuellement entre les pays d'Asie de l'Est (environ 35 pour cent), l'Australie (environ 20 pour cent) et la zone de libre-échange nord-américaine et l'Union européenne (environ 15 pour cent chacune). Par conséquent, il est très important de savoir, pour les perspectives commerciales de la Nouvelle-Zélande, si ces blocs régionaux resteront ouverts sur l'extérieur.

Conséquences économiques

En plus des réformes commerciales microéconomiques dont il a été question plus haut, la gestion macroéconomique a été profondément modifiée, ce qui a eu d'importantes conséquences pour sa compétitivité. Face à l'augmentation du déficit public et du déficit extérieur (graphique 17), la politique monétaire et la politique budgétaire ont été fondamentalement réorientées à la suite de l'élection de 1984 qui a amené au pouvoir un nouveau gouvernement travailliste. L'objectif retenu pour la politique monétaire a été la maîtrise de l'inflation, tandis que celui de la politique budgétaire a été de réduire le montant de la dette publique, contrairement aux politiques qui avaient été menées précédemment et qui visaient à influencer sur l'évolution du secteur réel (voir l'annexe II).

L'adoption de cette nouvelle orientation s'est accompagnée de la décision de libéraliser le marché financier et de supprimer les restrictions qui pesaient sur

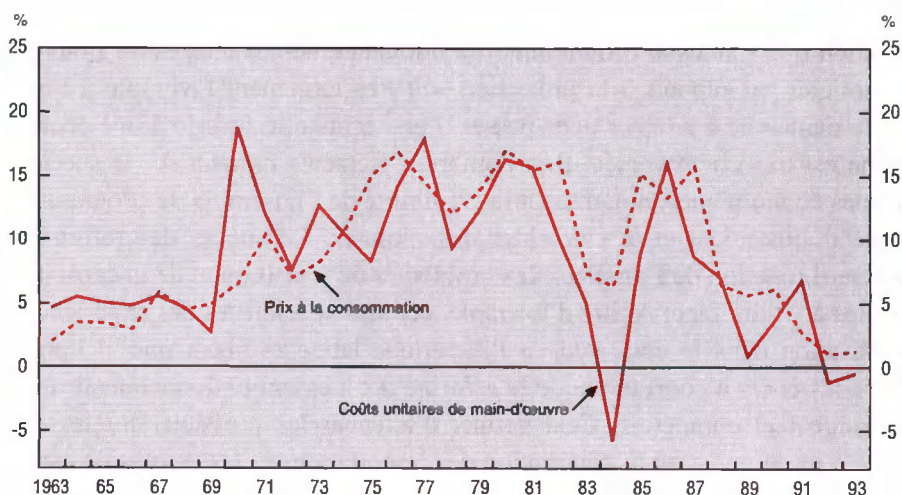
Graphique 17. **LES DEUX DÉFICITS**



Source : New Zealand Institute of Economic Research, New Zealand Department of Statistics.

les flux de capitaux. Cependant, en autorisant la mobilité des capitaux dans le cadre d'un régime de parités fixes, les autorités limitaient leur marge de manœuvre dans la lutte contre l'inflation. Afin de surmonter ce problème de contrôle monétaire et d'améliorer des signaux de prix adressés au secteur exposé, les autorités ont laissé flotter la monnaie au début de 1985, (après toutefois l'avoir dévaluée de 20 pour cent du jour au lendemain sept mois plus tôt). La dévaluation a entraîné une amélioration immédiate de la compétitivité (graphique 18), mais celle-ci a été rapidement neutralisée au cours des deux années suivantes par une augmentation persistante des prix et des salaires (s'expliquant dans une large mesure par un phénomène de rattrapage après la levée de leur blocage). Cette évolution a été accentuée par les restrictions monétaires et les emprunts publics toujours élevés¹⁷ qui, en exerçant des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt, ont entraîné une forte appréciation de la monnaie entre 1985 et 1988. Simultanément, une envolée sans précédent des prix des actifs a détourné des ressources du secteur exportateur et a accentué la pression sur le taux de change en attirant des

Graphique 18. INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ¹



1. Une hausse de l'indice signifie une perte de compétitivité.

Source : OCDE.

capitaux étrangers dont l'entrée s'est trouvée facilitée par la libéralisation récente du marché financier.

L'évolution du marché du travail au cours de la période 1985-88 a également eu une incidence défavorable sur la compétitivité. Face à une forte pression des salaires pendant la phase d'expansion économique qui s'est écoulée de 1983 à 1985, le gouvernement a choisi de passer à un système de négociation salariale directe entre les syndicats et les employeurs sans modifier fondamentalement le comportement de négociations des salaires, en dépit de certaines modifications du cadre des négociations¹⁸. Cependant, la conjonction d'une inflation croissante et de revendications salariales réprimées (à la suite d'un blocage des salaires pendant deux ans) a favorisé une forte hausse des salaires en 1985 et 1986, qui s'est traduite par une nouvelle contraction des bénéfices dans le secteur exposé.

On abordera maintenant les problèmes de transition liés au découpage dans le temps des profondes réformes néo-zélandaises avant de souligner en quoi l'amélioration récente de la compétitivité a été récemment bénéfique.

Problèmes liés à la transition économique

Bien que l'analyse économique traditionnelle des avantages de l'ouverture économique par rapport à la protection soit très largement favorable à l'ouverture, la démarche à adopter pour passer d'une économie fermée à une économie ouverte est très controversée. Bon nombre d'éléments influent sur le succès des réformes économiques, notamment la crédibilité de l'ensemble du programme, le rythme d'ajustement et le calendrier des mesures. Le succès des réformes est également fonction de l'ampleur des problèmes de transition et de la capacité des autorités à y faire face. A titre d'exemple, certains spécialistes des expériences de libéralisation dans le cône sud de l'Amérique latine estiment que si l'on veut réduire les coûts à court terme de la réforme il est essentiel de maintenir un taux de change réel compétitif. Cela permet d'atténuer les pressions sur le secteur exposé à un moment où la pénétration des importations et les entrées de capitaux étrangers s'accroissent rapidement. Mais, dans la pratique, cette solution est souvent difficile à mettre en œuvre, surtout lorsque l'amélioration de la position budgétaire d'ensemble et la réduction des tensions inflationnistes sont également prioritaires. De fait, peu de pays ayant entrepris de profondes réformes économiques n'ont réussi à éviter de fortes pressions à la hausse sur leur taux de change réel, quelle que soit la programmation des mesures dans le temps. La Nouvelle-Zélande ne fait pas exception à cet égard.

En Nouvelle-Zélande, les réformes ont été agencées de la manière suivante : on a levé les contrôles sur les mouvements de capitaux et le taux de change, tout en supprimant plus rapidement les aides à l'exportation que le dispositif de protection à l'importation, avant d'engager une vaste déréglementation du marché du travail (voir ci-après) et de maîtriser largement le déficit budgétaire. De plus, bien que la libéralisation des importations se soit étalée sur une longue période et que les signaux nécessaires aient été systématiquement donnés, un grand nombre de mesures d'incitation à l'exportation ont été rapidement démantelées (voir la chronologie des réformes économiques à l'annexe I). En conséquence, le secteur exportateur néo-zélandais a dû au début de la réforme s'ajuster à la suppression des aides à l'exportation et à une forte hausse du taux de change réel, tout en continuant à faire face à une taxation implicite, quoique plus faible, de certains de ces facteurs de production. Dans le même temps, les entreprises en concurrence avec l'importation se sont trouvées confrontées à la fois à une diminution des aides et à une demande intérieure faible, qui ont nettement entamé leur capacité

d'ajustement au nouvel environnement. Mais de par la nature des réformes il était probablement inévitable que ce soit le secteur des biens échangeables, exposé à la concurrence internationale, qui supporte pour une large part les coûts d'ajustement. En outre, on peut se demander s'il existait bien une autre séquence possible des réformes qui aurait réduit ces coûts à court terme.

Sur le plan pratique, les responsables néo-zélandais n'avaient guère de choix, au départ tout au moins, pour le calendrier des réformes. Lorsque, par exemple, le gouvernement a dû affronter une grave crise des changes en juillet 1984, les mesures permettant de surmonter cette crise n'ont paru devoir être efficaces que si elles se doublaient d'une déréglementation financière. Cela supposait de libérer les taux d'intérêt pour qu'ils puissent s'ajuster suffisamment de manière à freiner les sorties de capitaux. En libéralisant tôt les marchés de capitaux, les responsables se sont imposé certaines contraintes, car toute décision ultérieure considérée comme incompatible avec le processus plus large de réforme ne tarde pas à se refléter dans un renchérissement des emprunts sur les marchés internationaux. En outre, cette libéralisation précoce des marchés de capitaux a fortement incité les autorités à procéder à d'autres réformes – notamment la restructuration du secteur public, la réduction des dépenses publiques et la libéralisation du marché du travail – dont les bienfaits n'étaient pas de prime abord évidents pour l'opinion publique.

Une réforme en profondeur du marché du travail a été jugée problématique sans un assainissement de la situation macroéconomique et une amélioration de la compétitivité. Certaines initiatives ont néanmoins été prises, notamment l'abandon du système tripartite de négociations salariales et une série de réformes de la réglementation. Des considérations de politique ont également eu une influence importante sur le choix du calendrier et du rythme des réformes.

Il est loin d'être sûr qu'en déréglementant le marché du travail préalablement à ces autres réformes on aurait sensiblement réduit les coûts d'ajustement. En fait, sans un environnement macroéconomique stable et sans pressions concurrentielles sur les marchés de produits, les tensions salariales auraient pu fort bien s'accroître. De plus, compte tenu des contraintes qui subsistaient en Nouvelle-Zélande sur le plan des compétences en matière de gestion (voir ci-après), on peut se demander si une réforme préalable du marché du travail aurait été plus bénéfique pour l'amélioration de ces compétences que les pressions résultant d'une élimination préalable de la protection externe.

L'expérience de la Nouvelle-Zélande dans le domaine des réformes met en lumière l'interdépendance entre les mesures de stabilisation et les mesures de réforme structurelle. La stabilité macroéconomique est souhaitable pour clarifier les signaux du marché, mais la réforme structurelle est tout aussi importante pour pouvoir mettre en œuvre efficacement les instruments d'action visant à promouvoir la stabilité. En outre, les mesures de réforme structurelle sont souvent les mêmes que celles qui ont pour but de promouvoir la stabilité. A titre d'exemple, la suppression des aides à l'exportation se justifiait dans le cas de la Nouvelle-Zélande à la fois pour des raisons structurelles et budgétaires. En conséquence, le niveau de l'appréciation du taux de change réel observé au début de la réforme économique reflétait non seulement l'interaction entre la stabilisation et la libéralisation du cadre économique, mais aussi la situation de départ à laquelle les responsables devaient faire face. Il est clair en particulier que la hausse du taux de change réel, tout en étant confortée par la réforme commerciale qui s'imposait, a résulté dans une large mesure de la politique de lutte contre l'inflation. Celle-ci a été compliquée à court terme par la sortie d'un blocage des salaires et des prix – qui a abouti à un ajustement immédiat du niveau des prix – ainsi que par le souci de maîtrise budgétaire, qui s'est traduit par un relèvement des tarifs publics. Par ailleurs, l'absence de procédure crédible de négociations salariales, une fois démantelé le système tripartite, a eu aussi des effets inflationnistes. Dès lors, du fait de ces tensions inflationnistes, c'est pour l'essentiel sur la politique monétaire qu'a reposé le processus de stabilisation. L'accès plus aisé au crédit, conséquence de la libéralisation financière, n'a pas non plus facilité les choses, en rendant l'économie moins sensible aux taux d'intérêt, ce qui a accru l'importance du taux de change nominal comme instrument d'action et renforcé la hausse du taux de change réel.

En définitive, il est très difficile dans la pratique de déterminer une séquence idéale face à de lourdes contraintes. Bien que la Nouvelle-Zélande ait mieux réussi que la plupart des pays de l'OCDE, sinon tous, à préserver une orientation cohérente des réformes sur un grand nombre d'années, cela ne veut pas dire pour autant que son expérience constitue un modèle universellement applicable pour la programmation des réformes. On peut tirer de cette expérience plusieurs enseignements. Il faut maintenir un certain élan et agir sur un large front, en prenant bien en compte l'interaction entre les mesures de réforme et la stabilisation, en signalant constamment quelles sont les intentions qui sous-tendent l'action menée

et en étant conscient des obstacles et des délais dont peut s'accompagner la politique mise en œuvre.

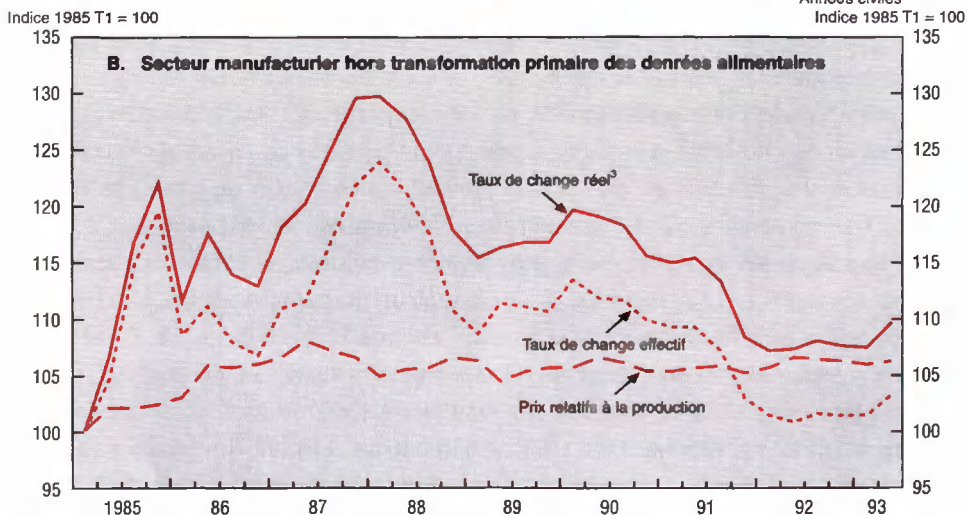
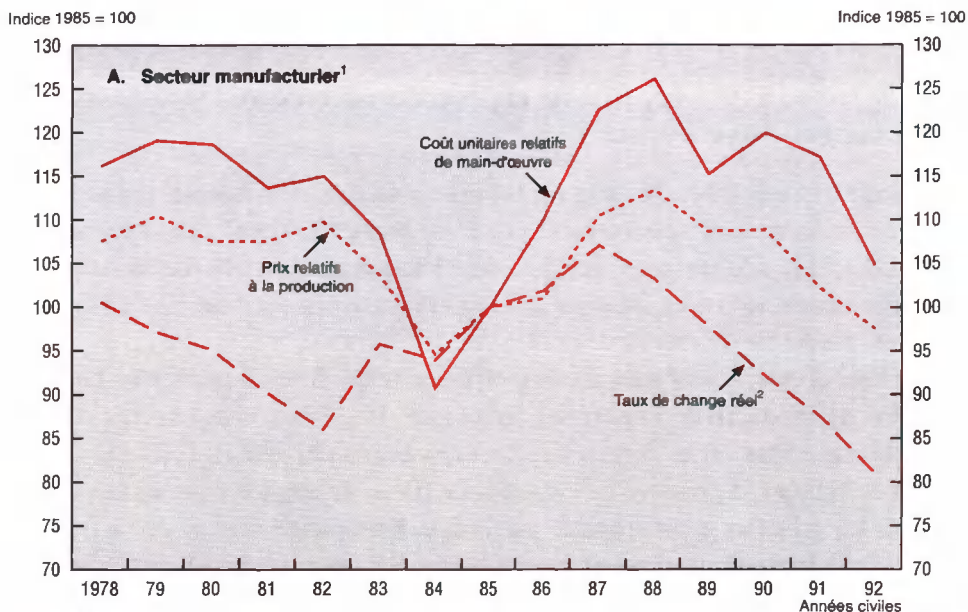
Amélioration de la compétitivité et progression récente des échanges commerciaux

Entre 1988 et 1991, les augmentations de salaire et la hausse des prix à la consommation se sont sensiblement ralenties, permettant ainsi une amélioration de la compétitivité, renforcée par une dépréciation tendancielle de la monnaie. Plus récemment, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont continué d'évoluer dans un sens favorable par comparaison avec les partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande, sous l'effet d'une croissance relative des salaires plus faible et de gains de productivité importants (graphique 19). Deux changements institutionnels ont eu des effets particulièrement notables à cet égard : l'adoption de la loi sur la Banque de réserve (1989) et celle de la loi sur les contrats de travail (1991). La première s'est traduite par une indépendance accrue de la Banque centrale et a fixé comme objectif unique la stabilité des prix. La seconde a mis en place un cadre décentralisé pour les négociations salariales, améliorant dans une large mesure la flexibilité des marchés du travail.

Étant donné la nature des échanges, il s'est révélé difficile de tirer tout le parti possible de cette amélioration de la compétitivité. La Nouvelle-Zélande demeure, dans une large mesure, un preneur de prix sur les marchés mondiaux, bon nombre des produits qu'elle exporte devant concurrencer des produits bénéficiant d'une protection ou de subventions. Néanmoins, les exportations de produits manufacturés ont fortement progressé en volume, reflétant en partie les gains de compétitivité (graphique 20). Le secteur manufacturier est particulièrement sensible aux mouvements du taux de change réel vis-à-vis de l'Australie, qui absorbe plus de 40 pour cent de ses exportations totales. Une analyse récente donne à penser que l'amélioration des résultats à l'exportation s'est consolidée, les exportations ne représentant plus seulement un surplus de production intérieure invendue¹⁹. De fait, bien que la demande intérieure se soit fortement accrue à la fin de 1993, les exportateurs ont préservé leur position sur les marchés d'exportation, notamment en Australie.

Si l'on compare les indicateurs de la valeur ajoutée des exportations à la demande mondiale, on obtient une image plus complète de l'évolution récente des exportations néo-zélandaises, même si un certain nombre de lacunes

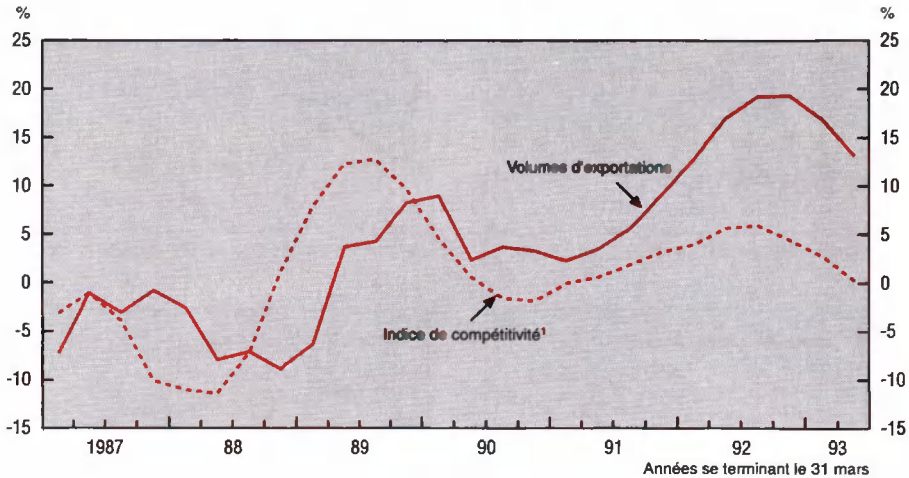
Graphique 19. **COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES**



1. Calculée à l'aide des coûts et des prix et corrigée du taux de change avec pondération en fonction des échanges. Une hausse de l'indice signifie une perte de compétitivité.
 2. Calculé à partir des prix relatifs à la consommation.
 3. Calculé à partir des prix relatifs à la production.
- Source : New Zealand Institute of Economic Research.

Graphique 20. EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURÉS

Pourcentage de variation annuelle moyenne

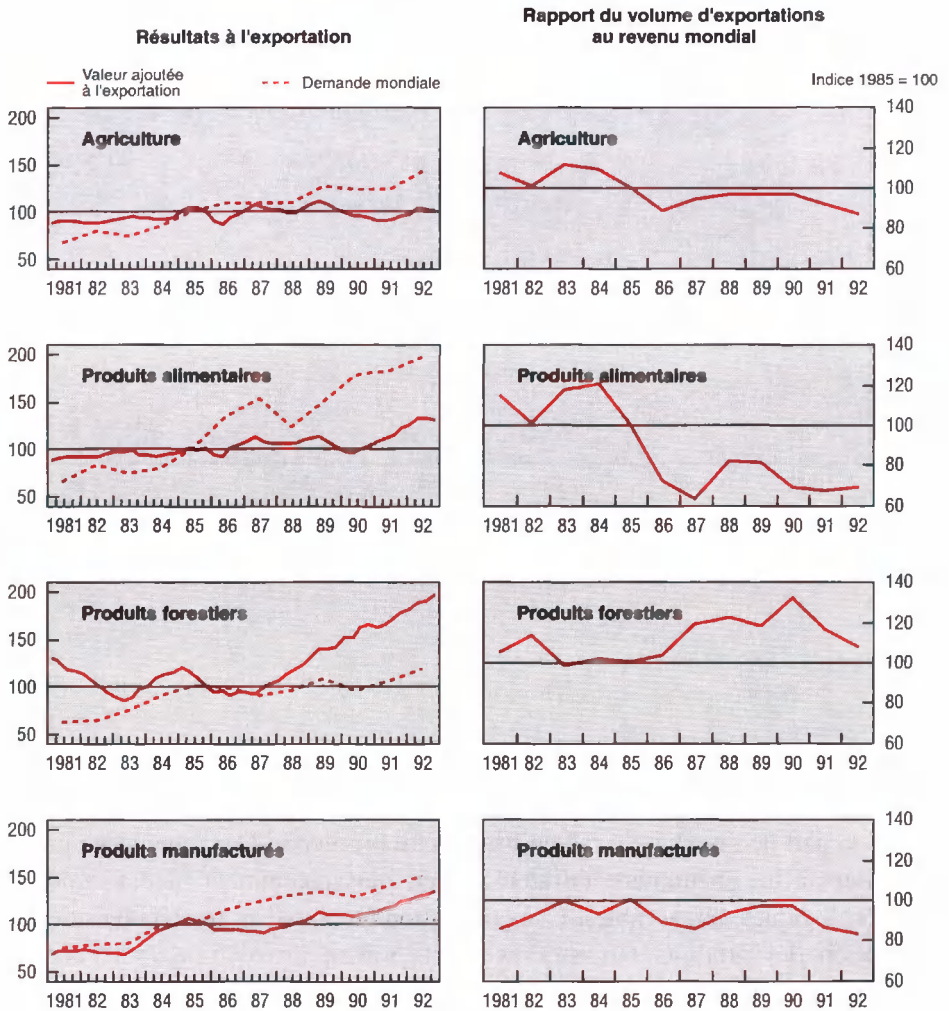


1. Taux de change réel.

Source : New Zealand Institute of Economic Research.

subsistent²⁰ (graphique 21). On constate que depuis quelques temps, les exportations agricoles sont en retard par rapport à la demande mondiale et que, depuis 1986, la part de marché n'a même pas pu être préservée. Dans une large mesure, cela tient à un phénomène de stockage et, plus récemment, à des conditions météorologiques défavorables. L'augmentation de la valeur ajoutée dans la transformation des produits alimentaires reflète mieux l'évolution de la demande mondiale, la part de marché s'étant stabilisée depuis 1987. L'industrie forestière a aussi obtenu des résultats nettement plus favorables depuis 1987, puisque les revenus y ont progressé plus rapidement que dans le reste du monde et que la part de marché s'est accrue. Cela s'explique par l'augmentation persistante et soutenue, en volume, des stocks exploitables ainsi que par un accroissement des investissements dans les installations de transformation. Enfin, après des résultats médiocres pendant la période de restructuration, entre 1984 et 1988, les industries manufacturières (hors transformation des produits alimentaires) ont enregistré des progrès très importants depuis 1990.

Graphique 21. RÉSULTATS A L'EXPORTATION



Note : Prix des produits communiqués par la CNUCED pour l'agriculture, autrement HWNA.

Le graphique a été établi comme suit :

Valeur ajoutée = $P_x/P_i \cdot Q_x$

Demande mondiale = $P_x/P_w \cdot Y_w$

Où P_x = prix à l'exportation de la Nouvelle-Zélande, P_i = coûts des moyens de production dans le secteur exportateur, Q_x = exportations réelles. P_w = prix mondiaux (en dollars néo-zélandais) pour les produits d'exportation, et Y_w est une valeur approchée du revenu mondial pour chaque destination des exportations, calculé à l'aide de l'activité économique pondérée par la part des exportations de chacun des partenaires commerciaux.

Source : New Zealand Department of Statistics, OCDE.

Évolution de la structure des échanges de marchandises

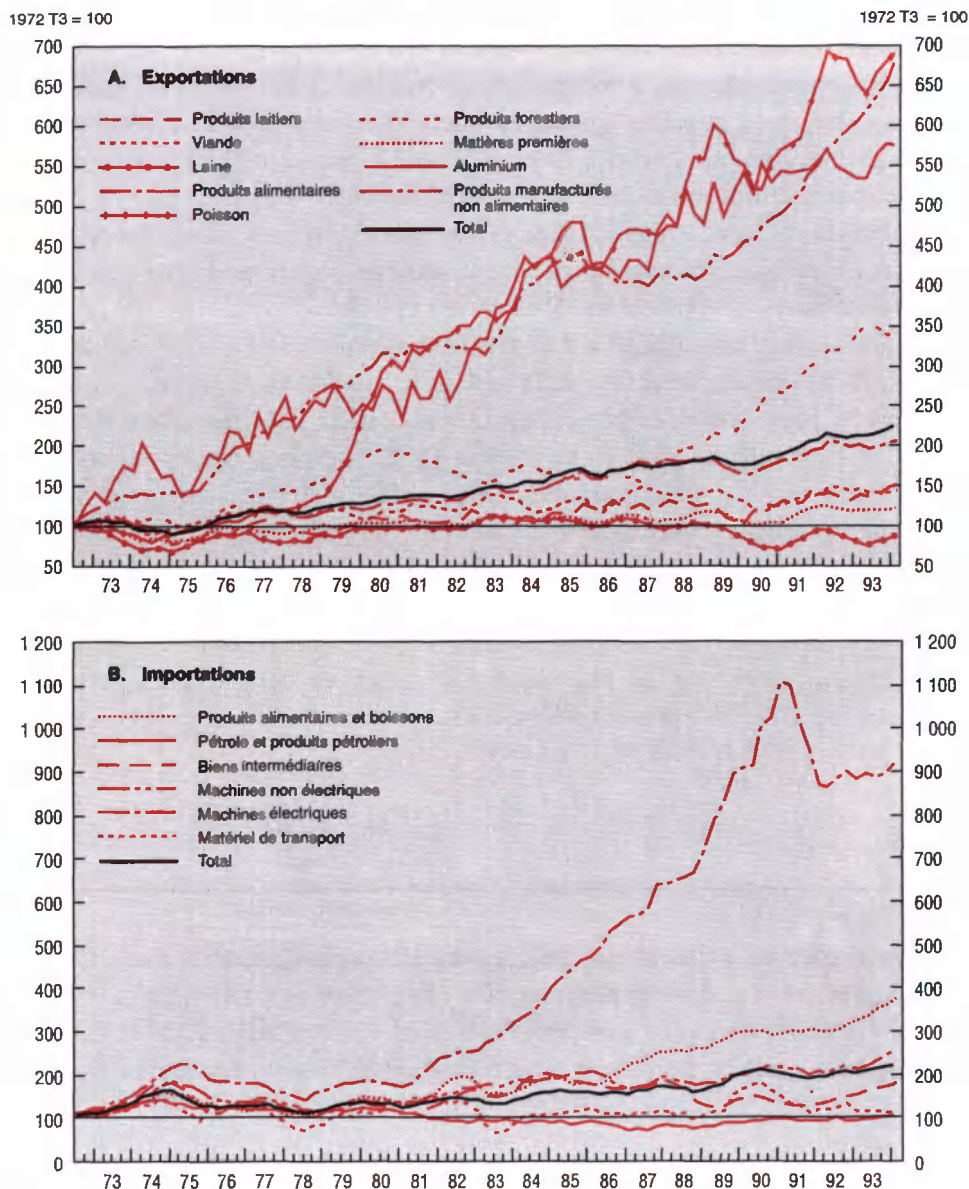
La diversification des exportations après 1984 a été plus ou moins marquée suivant les secteurs, en raison du coût initial des restructurations et, plus récemment, de certains gains de compétitivité. Une réduction visible de la production intérieure basée sur la valeur ajoutée est intervenue entre 1984 et 1988 avec, par exemple, une diminution de 31 à 27 pour cent de la proportion des produits finals dans les exportations totales, et une augmentation de 16 à 21 pour cent de la part des produits de base. Depuis 1988, la situation s'est nettement inversée, les produits à forte valeur ajoutée occupant une place de plus en plus importante dans les exportations. En particulier, l'accroissement des exportations de produits manufacturés non alimentaires a reflété un redressement de l'activité manufacturière totale et une augmentation de la part de la production finalement exportée. Environ 25 pour cent de la production manufacturière est maintenant exportée, contre 18 pour cent en 1980. Entre 1989 et 1993, la croissance des exportations de produits manufacturés non alimentaires a été deux fois plus rapide, en moyenne, que celle des exportations totales, ce qui témoigne des avantages procurés par la libéralisation des échanges (tableau 17, graphique 22). Depuis 1986, la pénétration des importations s'est aussi sensiblement accrue (graphique 23). Les biens de consommation importés (automobiles non comprises) ont atteint près de 20 pour cent des ventes au détail totales en 1993. Simultanément, les mécanismes d'importation se sont modifiés, le vendeur final

Tableau 17. **Croissance des exportations en volume**
Taux de croissance annuelle moyenne sur cinq ans

Produits	Années se terminant le 30 juin				
	1975	1980	1985	1990	1993
Produits laitiers	-3.8	6.6	2.2	0.4	2.4
Viande	0.5	2.7	3.3	-0.7	1.1
Laine	-4.3	6.0	2.2	-5.9	-2.4
Poisson	-	25.5	9.0	5.7	7.8
Produits forestiers	-	15.0	-2.8	9.3	13.5
Aluminium	-	12.4	13.1	3.2	3.4
Produits manufacturés hors produits alimentaires	-	17.1	7.5	1.7	8.1
Total	-0.8	7.6	4.8	1.5	4.0

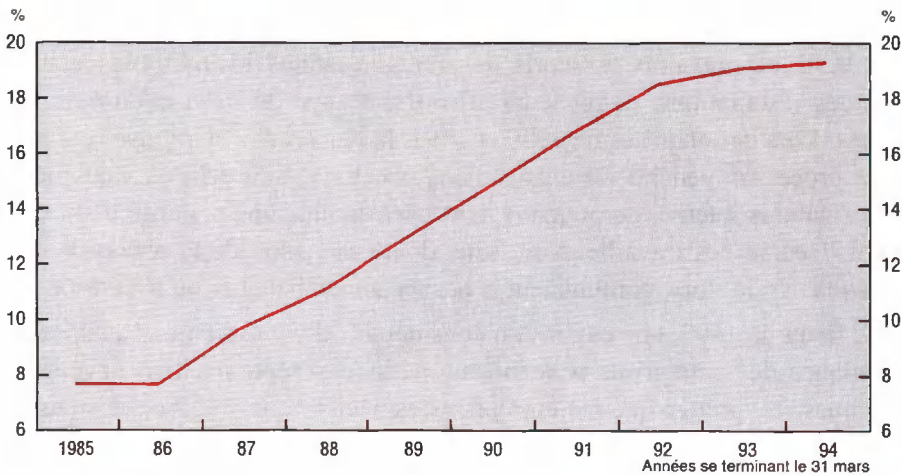
Source : New Zealand Department of Statistics.

Graphique 22. **INDICES DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS EN VOLUME**
Moyenne mobile sur quatre périodes



Source : New Zealand Department of Statistics.

Graphique 23. **PÉNÉTRATION DES IMPORTATIONS DE BIENS DE CONSOMMATION**¹
 En pourcentage des ventes au détail et de la variation des stocks



1. A l'exclusion des voitures.

Source : New Zealand Institute of Economic Research.

important directement davantage de produits et s'approvisionnant auprès d'un plus grand nombre de pays.

Adaptation des entreprises

Il est d'autant plus difficile de voir comment les entreprises ont réagi à la libéralisation des échanges au cours des huit dernières années que le secteur des entreprises a connu une multitude de réformes. Néanmoins, une série d'études sur le comportement de l'industrie face aux changements structurels donne l'image d'un secteur qui a systématiquement sous-estimé l'ampleur des chocs à venir et sa propre capacité à surmonter les problèmes d'ajustement²¹. En 1985, phase initiale de la réforme, les entreprises ont indiqué qu'elles avaient amélioré leurs techniques de gestion, accru leurs activités de développement de produits, cédé des activités non rentables et quelque peu réduit leurs effectifs. Cependant, à ce stade, beaucoup d'entreprises n'avaient pas encore pleinement ressenti les effets de la concurrence des importations et de la déréglementation. En 1987, l'appréciation du taux de change réel a entamé la compétitivité et les entreprises ont

essayé de réduire leurs coûts en licenciant, en améliorant leur gestion financière et en procédant à des restructurations. L'enquête de 1988 révèle qu'un nombre croissant d'entreprises ont vu leurs bénéfices diminuer et ont eu des difficultés à exporter. Elles ont alors entrepris des réorganisations internes plus poussées, fermé des installations, réduit leurs effectifs, changé de main et/ou cessé leurs activités. Lors des enquêtes de 1990 et 1991, la plupart des entreprises ont estimé que le processus général de changement structurel était achevé, mais que les transformations internes se poursuivaient. Néanmoins, une majorité d'entre elles avaient licencié des travailleurs et, sans doute en raison de la récession que le pays connaissait alors, continuaient d'hésiter à réembaucher ou à investir.

A la fin de 1993, une expansion considérable des exportations avait soutenu la confiance des entreprises pendant une période exceptionnellement longue de sept trimestres, preuve que les entreprises estimaient que l'économie se trouvait désormais sur un sentier de croissance durable. Cette impression était confirmée par la croissance des investissements productifs et le retour des taux d'utilisation des capacités à leur niveau d'avant le processus de libéralisation. Cependant, la poursuite de la croissance des exportations de produits manufacturés pourrait être entravée dans une certaine mesure par plusieurs facteurs, notamment une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, des hésitations de certaines entreprises à accroître leurs emprunts et la qualité générale de la gestion des entreprises²². En outre, la plupart des entreprises exportatrices restent de petite taille, puisque sur 1 500, 10 pour cent seulement comptent pour 95 pour cent des exportations totales.

Impact sur le marché du travail

Même si des niveaux de chômage encore plus faibles avaient été enregistrés précédemment, par comparaison avec les autres pays, les années 70 et le début des années 80 ont été une période de faible chômage et de stabilité sur le marché du travail, caractérisée par des négociations salariales centralisées et un contrôle direct du marché du travail, par exemple dans le cadre du gel des salaires et des prix entre 1981 et 1983. Lang (1989) note que la politique commerciale menée dans le passé visait aussi principalement à protéger l'emploi en général et les emplois faiblement rémunérés en particulier, mais qu'il est difficile de dire dans quelle mesure elle y est parvenue²³. Néanmoins, les délestages de main-d'œuvre ont augmenté rapidement en 1986, surtout dans les secteurs exportateurs et en particulier dans les industries manufacturières. Ce processus a ensuite été accen-

tué par un recul de l'activité de construction et par les effets multiplicateurs d'une nouvelle détérioration des termes de l'échange. A la fin de 1991, le chômage atteignait un sommet historique de 11 pour cent.

Le chômage élevé et la récession persistante ont été le cadre politique de l'introduction de la loi sur les contrats de travail en 1991. Avec l'adoption de ce nouveau texte, la diminution tendancielle des effectifs des syndicats s'est accentuée et la détermination des salaires est devenue nettement plus souple. Une enquête récente sur les réactions des employeurs révèle que le principal intérêt de cette réforme a été d'améliorer la flexibilité des activités, la productivité du travail et la qualité de la gestion, plutôt que de modérer les hausses de salaires. Cependant, comme il s'agissait d'une période où la situation sur le marché du travail était particulièrement déprimée, il est difficile de dire que tous les changements intervenus sur le marché du travail sont imputables uniquement à l'adoption de cette loi²⁴. Certains signes donnent maintenant à penser que la croissance de l'emploi s'est raffermie, notamment dans le secteur manufacturier. Compte tenu du manque de capacités de gestion, il est probable qu'à mesure que la demande de main-d'œuvre va s'accélérer, des pénuries de qualifications vont rapidement apparaître. Bien que des réformes partielles soient intervenues dans le domaine de la formation professionnelle et que le secteur privé ait accentué son effort, les qualifications restent très inadaptées dans certains cas²⁵.

Liens entre l'affectation des ressources, la productivité et les exportations

Les effets de la libéralisation des échanges et des marchés de facteurs, conjugués au fléchissement de l'activité, ont sensiblement modifié la rentabilité relative et l'affectation des ressources entre les différents secteurs au cours de la dernière décennie. En outre, certains secteurs ont été touchés de façon particulièrement marquée par différents mouvements des prix relatifs, suivant leur propension à importer, l'origine de leurs facteurs de production et la destination de leurs exportations²⁶. Ces évolutions ont eu pour résultat général d'améliorer la productivité du travail, encore que l'ampleur de cette amélioration varie beaucoup d'un secteur à l'autre, avec une moyenne (sur la base des heures ouvrées) de 1.5 pour cent par an entre 1985 et 1992. En revanche, des résultats moins satisfaisants ont été obtenus en ce qui concerne la croissance de la productivité totale des facteurs, qui est tombée à -0.5 pour cent en moyenne entre 1985 et 1992, après s'être

située aux alentours de 0.8 pour cent par an entre 1978 et 1985²⁷. Les mauvais résultats enregistrés après 1985 s'expliquent dans une large mesure par une augmentation du coefficient de capital dans l'ensemble des secteurs. Cela met en lumière la diminution des taux d'utilisation des capacités pendant la plus grande partie de la période de réforme et les effets persistants de la stratégie de développement à forte intensité énergétique, qui a entraîné une réduction considérable du rendement du capital dans plusieurs secteurs liés à l'énergie (notamment l'industrie chimique et le secteur des produits chimiques).

D'une manière plus générale, ainsi qu'on l'a déjà noté, l'ordonnancement des réformes économiques a fait porter la plus grande partie de l'effort de restructuration initial sur le secteur exposé²⁸ avant que la stagnation économique finisse par peser sur l'ensemble de l'activité. L'emploi dans le secteur manufacturier s'est fortement contracté pendant la seconde partie des années 80, puisqu'il s'est réduit d'un tiers en équivalent plein-temps, et la part des industries manufacturières dans le PIB est tombée aux alentours de 20 pour cent en 1992, contre 24 pour cent en 1985. Cependant, même dans le secteur exposé, les effets des réformes ont été très variables.

Le changement le plus spectaculaire s'est sans doute produit dans le secteur agricole, où la plupart des aides ont été supprimées pratiquement du jour au lendemain en 1984. Il s'en est suivi une baisse immédiate de la rentabilité dans ce secteur, accentuée par l'appréciation du dollar néo-zélandais et l'augmentation rapide des coûts des intrants d'origine intérieure. Cela a eu pour conséquence une diminution rapide des troupeaux, suivie d'une transformation plus durable de la production. En termes de contribution au PIB, la taille relative de l'agriculture a diminué et est restée plus faible. Toutefois, le secteur des exploitations agricoles s'est adapté rapidement à l'absence de protection et reste rentable en dépit d'un taux de protection effectif négatif et du maintien d'obstacles aux échanges internationaux. Le processus d'ajustement a été facilité par la forte amélioration des termes de l'échange entre 1986 et 1990 et la déréglementation du secteur des transports qui a commencé au début des années 80. La croissance de la productivité totale des facteurs a été de l'ordre de 2 pour cent par an dans les secteurs des transports et de l'agriculture, entre 1978 et 1984, puis elle est passée à 4.8 pour cent et 7.0 pour cent respectivement entre 1985 et 1992 (tableau 18).

Entre 1985 et 1988, huit des neuf sous-secteurs manufacturiers ont vu leur compétitivité internationale se dégrader²⁹, les branches des textiles et des produits

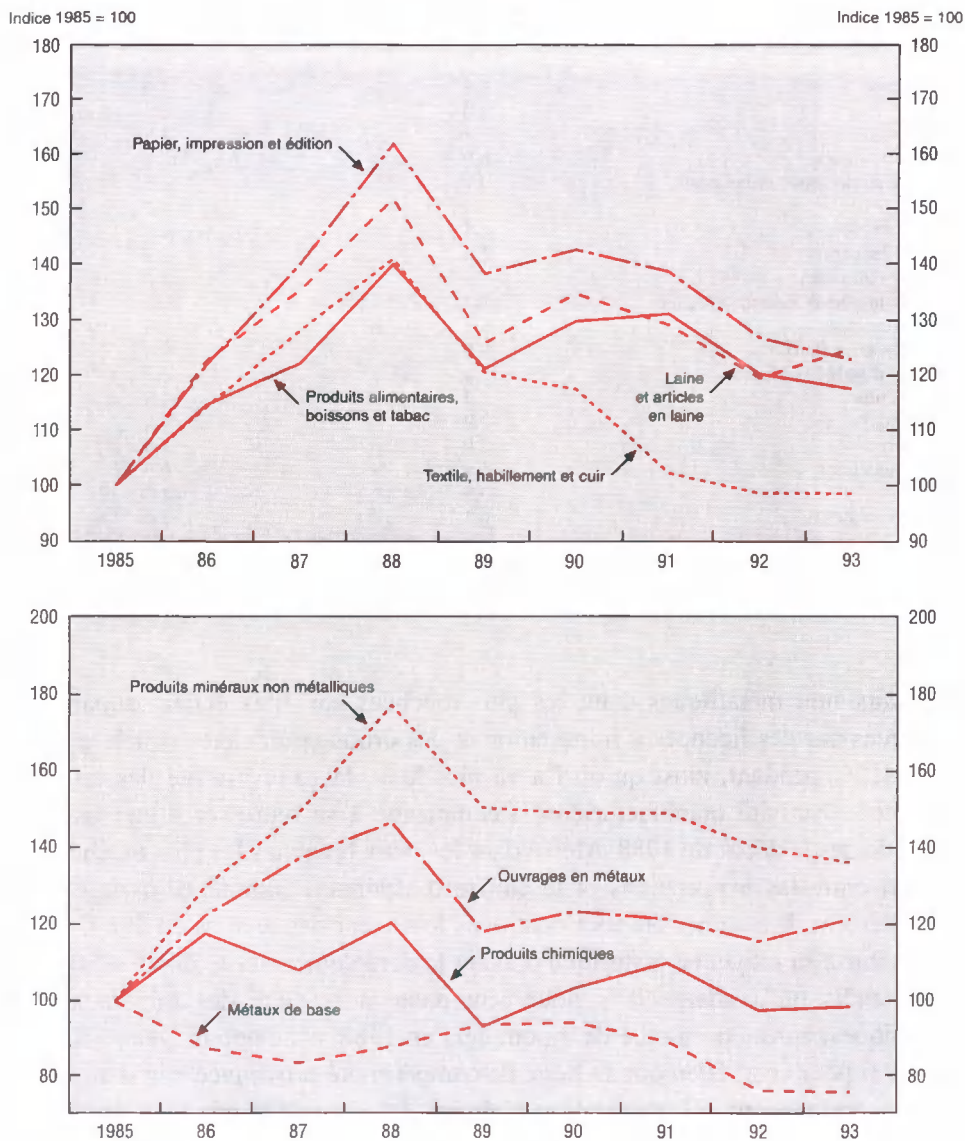
Tableau 18. **Croissance de la productivité totale des facteurs par secteur**
 Pourcentage de variation annuelle moyenne

Secteur	1978-84	1985-92
Agriculture	0.8	7.0
Pêche	4.0	0.8
Sylviculture	2.8	4.8
Industries minières	-6.9	13.0
Produits alimentaires et boissons	2.7	0.2
Textiles	1.7	0.1
Articles en bois	-1.5	-0.7
Articles en papier	-2.0	3.5
Produits chimiques	-5.9	-2.6
Produits minéraux non métalliques	3.2	-0.3
Métaux de base	-6.2	2.3
Ouvrages en métaux	0.6	-0.6
Services d'utilité publique	2.2	1.2
Construction	1.2	-0.5
Commerces	-2.9	-3.0
Transports	2.0	4.8
Communications	5.9	6.9
Finances	-0.9	-2.3
Services collectifs	0.2	2.4

Source : B. Philpott (1993).

minéraux non métalliques étant les plus touchées car elles étaient auparavant protégées par des licences d'importation et des droits de douane (voir le graphique 24). Cependant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la compétitivité des diverses branches d'activité manufacturières a commencé à se redresser d'une manière générale dès le début de 1988. Même dans les deux branches les plus touchées, le rapport entre les exportations et le chiffre d'affaires a commencé à augmenter sensiblement. Il a atteint 60 pour cent dans le secteur des textiles en 1989, avant de revenir à sa moyenne historique d'avant la déréglementation, de 45 à 50 pour cent, tandis qu'il atteignait 7 pour cent dans la branche des minéraux non métalliques, après être tombé de 3 pour cent en 1988, avec une moyenne historique de 6 pour cent. Bien que la perte de compétitivité provoquée par la suppression des restrictions à l'importation n'ait pas été aussi marquée dans les autres secteurs, l'appréciation du taux de change réel entre 1985 et 1988 s'est révélée coûteuse. Par exemple, le rapport entre les exportations et le chiffre d'affaires, dans le secteur et les ouvrages métalliques, est tombé d'environ 10 pour cent en 1985 à 8 pour cent en 1987. Par la suite, les exportations ont fortement

Graphique 24. COMPÉTITIVITÉ-PRIX DES PRODUITS MANUFACTURÉS PAR SECTEUR¹



1. Calculée à l'aide des prix relatifs à la production corrigée du taux de change avec pondération en fonction des échanges. Une hausse de l'indice indique une perte de compétitivité.

Source : New Zealand Institute of Economic Research.

augmenté et elles représentent aujourd'hui environ 16 pour cent des ventes totales.

Priorités pour l'avenir

La politique d'ouverture actuellement menée par la Nouvelle-Zélande a notamment pour objectif de promouvoir une croissance économique durable s'appuyant sur les mécanismes du marché. Il faut pour cela que l'économie devienne moins tributaire de ses ressources naturelles et qu'elle utilise son avantage comparatif pour assurer une croissance à plus large assise. Les réformes qui ont été réalisées ont contribué notablement à établir un environnement propice à un développement durable, puisque les défis que doit maintenant relever la Nouvelle-Zélande, pour la plupart, ne sont plus du domaine de la politique gouvernementale, mais se posent au contraire à tous les agents économique. Étant donné la petite taille de l'économie et le niveau relativement élevé de la dette publique, les exportations nettes sont l'un des rares facteurs qui, au niveau de la demande, peuvent contribuer à assurer une croissance économique durable et des économies d'échelle³⁰. Cette impression est confortée, sur le plan de l'offre, par le fait que la croissance de la productivité totale des facteurs est manifestement plus forte dans les pays qui mènent une politique commerciale ouverte, car l'ouverture sur l'extérieur est un moyen efficace et efficient d'assurer la compétitivité internationale de l'économie³¹. Qui plus est, une politique d'ouverture contribuera à réduire les risques externes, y compris les chocs sur les prix et la demande et les obstacles commerciaux, en assurant une diversification des produits et en impliquant des intérêts étrangers, en particulier par le biais de l'investissement direct. Ces considérations ont présidé au choix de la politique commerciale plus ouverte menée par la Nouvelle-Zélande depuis quelques années.

Néanmoins, le gouvernement a encore un rôle limité à jouer en exerçant une influence sur le comportement du secteur privé. Bien qu'il soit à la fois difficile et peut-être contre-productif de lui donner un rôle direct en matière commerciale³², ses relations avec le secteur privé demeurent très importantes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne le choix des priorités futures de la politique commerciale et les indications à donner au secteur privé. L'efficacité avec laquelle le secteur public et le secteur privé interagissent, notamment en matière de réglementation, peut en fait avoir un impact important sur les résultats effectifs. Dans cette optique, la politique gouvernementale peut influencer sur les résultats

commerciaux à trois égards importants : en créant l'environnement macro économique nécessaire, en réduisant tous les obstacles structurels aux échanges et en facilitant l'accès aux marchés étrangers. Pour un petit pays comme la Nouvelle-Zélande, les deux premières considérations sont les plus intéressantes. L'expérience des autres pays donne à penser que c'est le maintien d'un environnement macroéconomique stable qui est le plus important, les défenseurs du libre-échange aussi bien que les avocats de l'interventionnisme s'accordant à reconnaître la nécessité d'une situation économique fondamentalement saine, c'est-à-dire notamment la stabilité des prix, un marché du travail flexible, une ouverture à la concurrence interne et externe, une politique gouvernementale responsable et efficace en matière budgétaire et un système de protection sociale destiné à venir en aide aux plus démunis sans compromettre les incitations à travailler. Toutefois, bien que nécessaires, ces facteurs ne suffiront sans doute pas à assurer une croissance économique soutenue. A cet égard, des mesures microéconomiques destinées à améliorer les relations entre les entreprises et les pouvoirs publics (politique en matière de fiscalité internationale et de tarifs douaniers, intensification de la concurrence dans certains secteurs, par exemple), mériteraient d'être examinées de plus près et pourraient se révéler très utiles.

En résumé, étant donné que les échanges et les investissements internationaux seront sans doute la meilleure source d'apports technologiques et d'innovations pour la Nouvelle-Zélande, les priorités futures devraient être d'assurer la stabilité de l'environnement macroéconomique tout en réduisant les obstacles microéconomiques aux échanges et en maintenant un environnement concurrentiel. La section qui suit décrit tout d'abord les mesures récemment prises par la Nouvelle-Zélande en matière commerciale, avant d'examiner certaines autres réformes qui pourraient être réalisées dans ce domaine.

Mesures récentes

Efforts de libéralisation des échanges

La Nouvelle-Zélande est attachée depuis longtemps à la libéralisation des échanges, puisqu'elle a été l'un des premiers signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et qu'elle a pris des mesures de libéralisation des échanges à titre unilatéral. L'accord commercial le plus important est l'Accord de rapprochement économique avec l'Australie (voir plus haut).

L'Australie est également signataire de l'Accord régional de coopération commerciale et économique du Pacifique Sud (SPARTECA) avec les pays insulaires en développement du Pacifique Sud; cet accord permet l'entrée en franchise et en quantité illimitée de tous les produits en provenance des îles qui font partie du Forum du Pacifique (onze groupes d'îles)³³. En outre, un grand nombre d'accords bilatéraux ont été conclus dans le but de garantir le statut de nation la plus favorisée (NPF) dont bénéficie la Nouvelle-Zélande, ainsi que d'encourager et de faciliter les échanges. Tel est le cas des accords conclus avec le Canada, les pays de l'ASEAN, la Chine et l'Inde, ainsi que des accords commerciaux préférentiels signés avec le Royaume-Uni et l'Irlande. Un système généralisé de préférences assure l'entrée en franchise des exportations de 41 pays en développement et un régime douanier préférentiel à une centaine d'autres. Enfin, la Nouvelle-Zélande participe à l'initiative relative à la coopération économique dans la zone de l'Asie-Pacifique (APEC) qui, lancée en 1989 afin de permettre des consultations, est devenue un organisme rassemblant 7 pays membres et doté d'un cadre institutionnel et d'un programme de promotion des échanges et de l'investissement.

Des obstacles commerciaux existent toutefois depuis longtemps sur les principaux marchés d'exportation de la Nouvelle-Zélande. Lors des négociations d'Uruguay qui se sont achevées récemment, la Nouvelle-Zélande a notifié à 27 pays des mesures non tarifaires qui font obstacle à ses exportations. Ces mesures touchent pour la plupart les exportations de produits de l'élevage, de l'horticulture et de la pêche, et se présentent sous la forme de divers types de prélèvements, de quotas, de taxes, d'interdictions d'importation, de monopoles d'importation et de normes sanitaires restrictives ou de mesures de quarantaine. Des quotas obligatoires sont aussi appliqués depuis longtemps dans la Communauté européenne, aux États-Unis et au Japon. De ce fait, la Nouvelle-Zélande devrait sûrement bénéficier, à moyen terme, de l'aboutissement récent des négociations d'Uruguay. Les accords conclus prévoient une réduction de 20 pour cent du niveau global de soutien à l'agriculture, y compris le soutien des prix et les subventions à la production³⁴, une réduction des aides à l'exportation³⁵, une amélioration de l'accès aux principaux marchés³⁶ et une protection plus transparente grâce à la conversion des quotas en tarifs douaniers. D'autres aspects moins connus des négociations d'Uruguay revêtent aussi de l'importance : la Nouvelle-Zélande devrait bénéficier de directives plus claires en matière sanitaire et phyto-

sanitaire, de règles plus rigoureuses en ce qui concerne les obstacles techniques aux échanges et du nouveau système de règlement des différends. On trouvera à l'annexe III un résumé des résultats obtenus jusqu'à présent.

Sur la base d'une évaluation préliminaire des résultats des négociations du GATT, le Secrétariat de l'OCDE estime que la Nouvelle-Zélande devrait enregistrer une amélioration ponctuelle d'environ 0.6 pour cent du PIB, résultant principalement d'un relèvement des prix des principales exportations, produits laitiers et viande bovine notamment, mais aussi produits forestiers et produits de la pêche, ainsi que d'une amélioration de l'accès aux marchés. Ces estimations sont confirmées par les calculs de l'Institut néo-zélandais de recherche économique, qui prévoit une augmentation des recettes d'exportation équivalant à 0.5-0.7 pour cent du PIB à moyen terme³⁷. L'aptitude de l'économie à générer des gains supérieurs à ces estimations dépendra de l'évolution de sa compétitivité et de la mesure dans laquelle d'autres aspects des négociations du GATT aboutiront à une expansion générale de l'activité économique mondiale. Toutefois, certaines tendances actuelles pourraient exercer une influence défavorable sur les performances de la Nouvelle-Zélande en l'absence de changements importants dans les politiques commerciales. Il s'agit notamment de la concurrence accrue des nouveaux producteurs agricoles d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, qui risque d'inciter les exportateurs néo-zélandais, à se tourner à nouveau vers des marchés traditionnels à hauts revenus, mais en expansion moins rapide, comme l'Europe. Il se pourrait aussi que certains producteurs nationaux soient tentés d'exporter des produits à moindre valeur ajoutée et de vendre à nouveau des produits de base peu transformés en profitant de l'amélioration de l'accès au marché. De telles éventualités mettent en lumière la nécessité de maintenir un environnement commercial ouvert afin de permettre à la concurrence et à la productivité de se développer.

Soutenir les exportations

La politique gouvernementale en matière commerciale relève actuellement du ministère des Affaires étrangères et du Commerce et du Conseil du développement commercial (TRADENZ). Le ministère s'occupe des questions concernant les relations avec les autres pays et suit une approche qui comporte quatre principaux aspects : politique intérieure, négociations commerciales multilatérales, développement des échanges régionaux et développement des échanges

bilatéraux. Le Conseil est un organisme de la Couronne qui fournit des informations sur les marchés extérieurs et des conseils en matière d'exportation et qui met les exportateurs en relation avec leurs partenaires étrangers. Il collabore également avec les entreprises à la création de groupes représentant les industries exportatrices d'un même secteur (par exemple, industrie agro-alimentaire, industrie manufacturière, sylviculture et services). Il serait souhaitable que ces groupes permettent aux pouvoirs publics de réagir plus rapidement aux évolutions du commerce extérieur et qu'ils identifient les obstacles structurels actuels aux échanges. Toutefois, il demeure indispensable que, ce faisant, ils évitent d'inciter certains groupes industriels à rechercher une rente, comme cela a été le cas dans le passé lorsque les pouvoirs publics ont essayé de promouvoir les exportations. Il faudra également veiller à réduire au minimum le chevauchement des activités de ces divers organismes, notamment en ce qui concerne leur rôle d'information et de conseil, et à promouvoir la concurrence, peut-être dans le cadre d'un processus d'examen externe et/ou de comparaisons avec des organismes équivalents appartenant au secteur privé.

Toutefois, l'un des avantages potentiels que présente ce type d'organisme est la possibilité de mettre en commun et de diffuser des informations commerciales. Étant donné l'existence de problèmes de « parasitisme », la fourniture d'informations commerciales par les pouvoirs publics est généralement jugée utile, en particulier dans les cas où un produit n'est pas associé à une marque et où la différenciation des produits est difficile. Néanmoins, il n'est pas facile de comparer les avantages et les coûts de la collecte d'informations. D'après des recherches récentes, la portée optimale de l'activité des pouvoirs publics en matière d'information sur les marchés n'est pas bien définie, mais l'on peut considérer que des organismes publics peuvent faciliter les flux d'informations et que l'utilité de cette activité pourrait être évaluée par le secteur privé, éventuellement sur la base de la valeur marchande qu'il attribue à un tel service³⁸.

Amélioration du capital humain et des technologies

Les qualifications et la capacité d'adaptation sont des éléments indispensables pour assurer la compétitivité future de l'économie néo-zélandaise. La médiocrité des résultats obtenus dans le passé en matière d'amélioration des qualifications et de productivité était liée à l'isolement du pays, mais l'ouverture de l'économie aux échanges internationaux a modifié les besoins de qualifications et

a mis en évidence les carences du capital humain³⁹. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, des pénuries de qualifications apparaissent aujourd'hui dans toute une gamme d'activités, après une période relativement courte de reprise économique, malgré un taux de chômage qui reste supérieur à 9 pour cent⁴⁰. Par ailleurs, les nouvelles industries auront besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus flexible, tandis que la part du secteur privé dans l'emploi total va sans doute augmenter, ce qui nécessitera dans les deux cas une formation adaptée. De fait, l'ouverture à la concurrence internationale va sans doute obliger les entreprises à s'adapter plus rapidement aux transformations de l'environnement extérieur, ce qui nécessitera une main-d'œuvre plus flexible. Dans une optique à plus long terme, les tendances démographiques laissent entrevoir un vieillissement de la population⁴¹, impliquant qu'un recyclage sera de plus en plus nécessaire. Compte tenu de ces tendances, il faudrait sans doute corriger sans retard les lacunes du système éducatif. Les mesures prises récemment dans un certain nombre de domaines, comme les relations professionnelles, la gestion du secteur public, la protection sociale, représentent des initiatives utiles propres à encourager l'acquisition de qualifications. Des problèmes importants ont aussi été identifiés dans la prestation des services d'éducation et de formation, et certaines réformes ont été mises en œuvre depuis la fin des années 80. Ces réformes ont surtout visé à améliorer la pertinence et la qualité de l'enseignement en développant les liens entre le système éducatif et l'industrie, de manière à mieux tenir compte des besoins de celle-ci⁴².

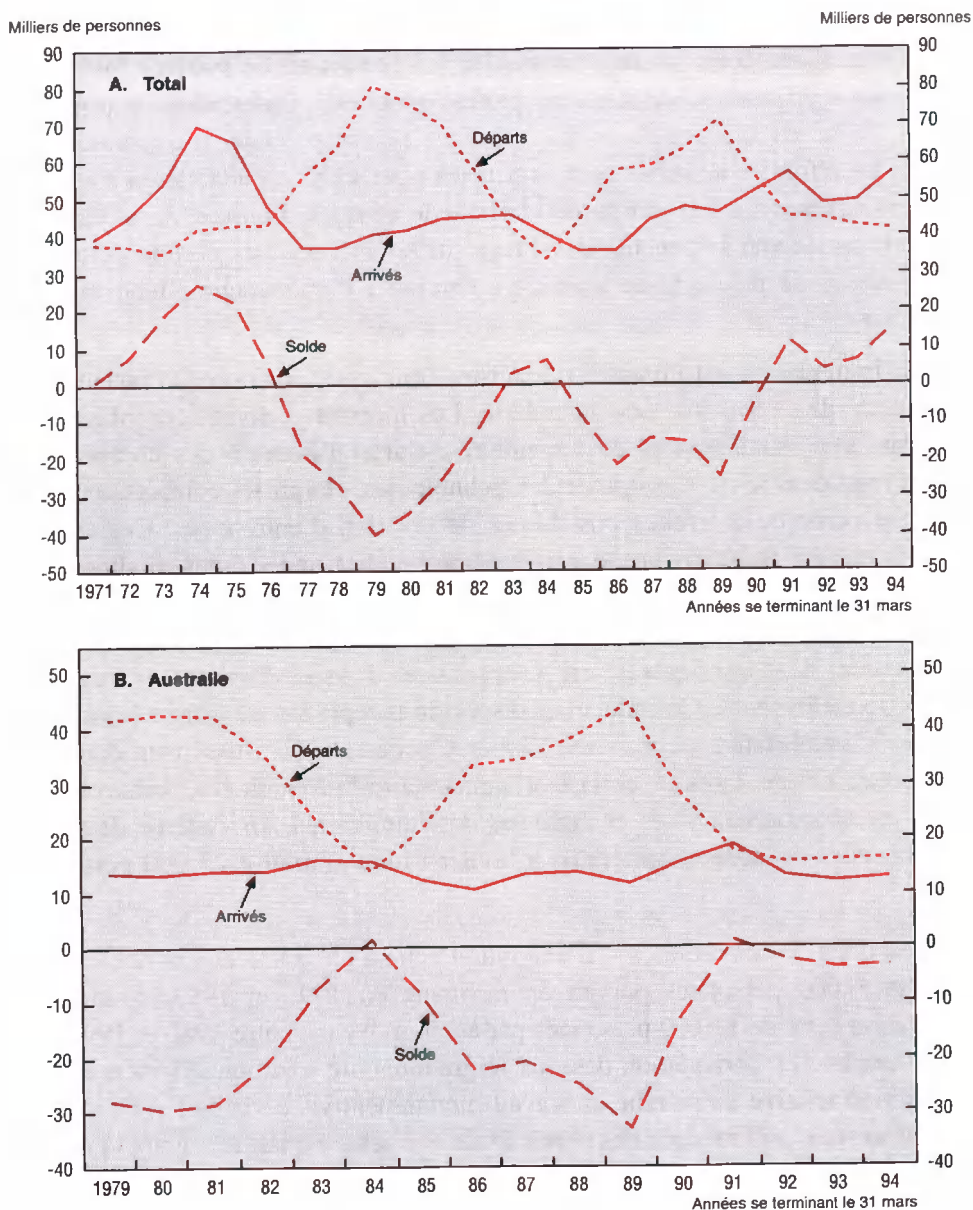
Des signes de changement apparaissent déjà, les établissements du troisième cycle offrant une plus vaste gamme de cours, les écoles polytechniques développant leurs relations avec l'industrie et les prestataires de services privés de formation commençant à jouer un rôle plus important⁴³. Cependant, étant donné leur caractère général, ces réformes ne porteront totalement leurs fruits qu'au bout d'un certain temps. D'ici là, de nouvelles mesures seraient sans doute utiles pour accélérer le processus d'ajustement⁴⁴. Premièrement, pour que le système soit opérationnel, il est indispensable de mettre en place des unités de valeur et des programmes cohérents à l'échelle nationale, ce qui prend du temps. Il semble plus important de veiller à la capacité d'adaptation que d'élaborer des programmes très détaillés qui risquent d'accroître les coûts de transition et de réduire la flexibilité⁴⁵. Deuxièmement, il semble que les pouvoirs publics aient un rôle de coordination de plus en plus important à jouer dans le nouveau système de

formation mis sur pied par l'industrie, du moins pendant le processus de transition⁴⁶. Cela est d'autant plus vrai que les entreprises néo-zélandaises ne sont guère organisées collectivement et qu'il n'y a jamais eu de système intégré de coopération en matière de relations professionnelles⁴⁷. Enfin, dans le troisième cycle, où la concurrence du secteur privé est peu importante, il est difficile de dire si les réformes actuelles sont suffisantes pour induire l'adaptation souhaitée de l'enseignement à l'évolution de la demande de main-d'œuvre. A cet égard, il faudrait sans doute se pencher davantage sur les mécanismes de financement et les systèmes de paiement de manière à continuer d'encourager l'innovation et l'efficacité⁴⁸.

L'immigration est un autre mécanisme utile pour améliorer le potentiel de croissance de l'économie néo-zélandaise. Les migrants peuvent contribuer à la diversité des connaissances et des cultures, élargir l'éventail des compétences disponibles dans le pays, proposer des technologies, élargir les contacts commerciaux et offrir de nouvelles possibilités de création d'entreprises. Ces aspects positifs ont été reconnus par le gouvernement, qui a apporté des modifications importantes à la politique d'immigration à la fin de 1991. Les nouvelles dispositions en vigueur visent à attirer des immigrants d'un plus large éventail de pays, le nombre des immigrants en provenance d'Asie augmentant le plus, proportionnellement⁴⁹. Ces nouvelles dispositions reposent sur quatre principaux critères d'immigration permanente : critères généraux, investissement dans une entreprise, critère familial et critère humanitaire⁵⁰. Néanmoins, beaucoup de poids est accordé aux titres et diplômes des immigrants, un système de points servant, pour les critères généraux, à limiter l'immigration à 25 000 personnes par an⁵¹.

En dépit de ces mesures, l'immigration nette a été relativement faible, avec environ 5 000 personnes par an en moyenne en 1991 et 1993, contre une émigration nette de 11 000 personnes par an en moyenne entre 1980 et 1990. De fait, l'ampleur et l'orientation des flux migratoires ont traditionnellement reflété la situation relative du marché du travail (notamment vis-à-vis de l'Australie) et se sont souvent traduites par des pertes de main-d'œuvre qualifiée (graphique 25). Cependant, contrairement aux années passées, 1993 ne semble pas s'être soldée par un exode de travailleurs qualifiés, puisque les sorties nettes de travailleurs des secteurs de service et des secteurs commerciaux ont été largement compensées par l'arrivée de cadres et de techniciens. Il est toutefois difficile de dire si ce

Graphique 25. FLUX MIGRATOIRES¹



1. Migration totale, permanente, à long terme.
 Source : New Zealand Department of Statistics.

changement est dû à l'influence du cycle économique ou aux nouvelles dispositions concernant l'immigration.

Depuis la mise en œuvre des nouvelles mesures et si l'on prend le type d'emploi comme indicateur du niveau de qualification, le nombre d'immigrants occupant des emplois relativement qualifiés a augmenté, alors que la proportion de ceux qui occupent des emplois peu qualifiés est restée à peu près constante. Actuellement, 28 points sont nécessaires, au titre des critères généraux, pour pouvoir immigrer, alors qu'il suffisait de 20 points lorsque les nouvelles mesures ont été adoptées dans le but de limiter le nombre des immigrants à un objectif donné. Cela témoigne d'une amélioration de la qualité des immigrants mais aussi de l'exclusion d'un nombre croissant de personnes potentiellement intéressantes, si bien que l'on peut se demander si l'objectif retenu n'est pas trop restrictif. Il se peut aussi que le système actuel n'accorde pas une importance suffisante à l'expérience professionnelle et à d'autres qualités telles que l'esprit d'entreprise⁵².

Malgré le niveau relativement faible des dépenses de R-D en proportion du PIB, les pouvoirs publics ont récemment cherché à améliorer l'efficacité des dépenses de R-D publiques au lieu d'en accroître le niveau⁵³. Plusieurs modifications ont été apportées aux mécanismes de financement publics depuis 1991, avec notamment la création d'un fonds destiné au financement de projets de recherche, et réparti entre dix instituts de recherche de la couronne desservant chacun une branche d'activité particulière. L'objectif est de promouvoir des partenariats directs entre ces instituts et les entreprises afin d'orienter davantage la recherche par la demande. La participation du secteur privé est également encouragée afin d'essayer de tirer un meilleur parti des innovations possibles. Bien que l'on dispose pour l'instant d'assez peu de données, il semblerait avantageux d'établir des relations plus étroites entre les instituts de recherche d'une part et les universités et écoles polytechniques de l'autre, afin de faciliter des transferts de technologie et d'éviter que certaines dépenses publiques fassent double emploi.

Les derniers obstacles aux échanges

L'amélioration des résultats à l'exportation au fil des ans dépend d'une multitude de facteurs, dont la plupart échappent au contrôle des autorités locales. Ainsi, en influençant les attitudes à l'égard de la prise de risques et en définissant le contexte des prises de décisions, la politique macroéconomique agit directe-

ment dans l'un et l'autre cas sur la compétitivité internationale. Elle peut également avoir une incidence sur le niveau des coûts et améliorer l'accès au capital international, ce qui, là encore, se répercutera directement sur la compétitivité. Néanmoins, la croissance soutenue des exportations dépend d'autres facteurs tels que l'innovation, la conception et le contrôle de la qualité des produits, ainsi que les fluctuations de la demande dues à l'évolution des revenus, des préférences et des particularités culturelles. En conséquence, l'un des moyens les plus efficaces d'étayer une croissance économique durable est d'assurer l'ouverture internationale du cadre commercial tout en réduisant les obstacles microéconomiques aux échanges. Les paragraphes qui suivent mettent en lumière quelques-uns des principaux domaines qui pourraient, à l'avenir, mériter de retenir davantage l'attention au niveau macroéconomique si la Nouvelle-Zélande veut tirer le maximum de profit de l'actuelle amélioration de ses résultats commerciaux. Étant donné l'importance du secteur agricole⁵⁴, il conviendrait de se préoccuper particulièrement de faciliter l'investissement étranger et le jeu de la concurrence dans le domaine de la commercialisation des produits primaires.

Échanges transtasmaniens

Bien que l'Accord de rapprochement économique soit le dispositif commercial le plus complet signé par la Nouvelle-Zélande et l'Australie, un certain nombre d'obstacles continuent de s'opposer à la réalisation d'un véritable marché unifié de biens et de services. Ces obstacles concernent pour l'essentiel les services, encore que d'importantes barrières non tarifaires continuent d'entraver les échanges de marchandises : différences des réglementations en matière de normes de produits et de qualifications professionnelles ; barrières non tarifaires liées aux règles d'étiquetage du pays d'origine et au programme australien d'inspection des produits alimentaires importés ; clauses restrictives en matière de règles d'origine ; mécanismes discriminatoires des systèmes d'aide à l'industrie ; absence d'extension du traitement national aux investisseurs de l'autre pays ; non-reconnaissance des imputations au titre de l'impôt sur les sociétés ; enfin, maintien de certaines exceptions au champ d'application du Protocole relatif aux services. Ces facteurs ont une incidence directe sur certains secteurs de services, tels que les télécommunications, mais ils touchent aussi plus généralement l'affectation des ressources et la compétitivité.

Des mesures ont été prises pour régler certains de ces problèmes, et l'engagement a été pris de lever les obstacles techniques aux échanges grâce par exemple à l'harmonisation des normes techniques et des prescriptions en matière d'inspection et d'étiquetage⁵⁵. Un Comité de direction composé de hauts fonctionnaires s'est également réuni à la fin de 1993 pour faire le point du processus d'harmonisation dans le domaine du droit des sociétés et définir un programme de travail permanent⁵⁶. Ce sont cependant les échanges de services et les flux d'investissements qui restent les plus touchés. Le Protocole de 1989 sur les échanges de services prévoyait le libre-échange des services, sur la base du principe du traitement national, à l'exception de ceux figurant sur les «listes négatives» de chaque gouvernement⁵⁷. Ce Protocole doit être réexaminé au cours de l'année 1994, bien qu'aucune date n'ait été fixée pour la libéralisation totale des échanges de services. Un point positif a été marqué avec l'accord prévoyant la création d'un marché transtasmanien unique de l'aviation au 1^{er} novembre 1994. Ce texte a d'ores et déjà suscité un effort accru des parties concernées pour améliorer les conditions de transport des passagers en supprimant autant que faire se peut les contrôles douaniers, la quarantaine et les procédures d'immigration (pour leur substituer de préférence une formule d'autorisation préalable). Enfin, il n'existe pas de traitement fiscal spécial pour les investissements directs étrangers transtasmaniens qui constituent la majorité des flux de capitaux néo-zélandais. Les crédits d'imputation de la Nouvelle-Zélande ne sont pas reconnus en Australie (de même que les crédits d'impôt de l'Australie ne le sont pas en Nouvelle-Zélande), ce qui crée un obstacle à l'investissement et d'autres différences importantes entre les deux systèmes doivent être prises en considération. Bien qu'aucune des deux parties n'envisage l'harmonisation totale des régimes fiscaux⁵⁸, des arrangements permettant aux entreprises de fonder leurs décisions d'investissement sur les paramètres économiques fondamentaux renforceraient les bénéfices procurés par la libre circulation des biens et des services.

Droits de douane et plans industriels

A la suite des importantes mesures de réduction de la protection tarifaire prises depuis 1987, environ 90 pour cent (en valeur) des importations entrent actuellement en franchise de droit en Nouvelle-Zélande. A partir du 1^{er} juillet 1996, la majorité des produits assujettis à des droits de douane se verront appliquer des droits *ad valorem* compris entre 8 et 12 pour cent. Certains secteurs n'en demeureront pas moins soumis à des droits élevés, et la situation

devra donc être réexaminée. Il s'agit notamment des vêtements (droits de 30 pour cent en 1996), de la chaussure (30 pour cent pour les adultes et 25 pour cent pour les enfants), des automobiles particulières (25 pour cent), des tapis (23 pour cent) et des textiles (20 pour cent ou moins) – toutes branches qui bénéficiaient au départ des niveaux de protection les plus élevés. Un nouvel examen des droits de douane doit avoir lieu en 1994 pour déterminer le barème qui s'appliquera après 1996. Étant donné la transparence de ces mesures, des réductions supplémentaires des droits de douane pourraient avoir un effet positif sur la confiance des entreprises et améliorer l'affectation des ressources. Il est en outre probable que les coûts de l'ajustement seront réduits étant donné l'amélioration de la situation macroéconomique et la flexibilité accrue des marchés des facteurs (travail et capital).

Il faudrait par ailleurs que l'on prenne en compte l'évolution de la situation en Australie lors du futur examen du barème douanier. L'un des arguments avancés pour justifier la création de l'Accord de rapprochement économique entre les deux pays, avait été que l'on disposerait ainsi d'un tremplin pour exporter partout dans le monde – notamment vers l'Asie. Il ressort d'une analyse économétrique récente⁵⁹ que les avantages que retireraient aussi bien la Nouvelle-Zélande que l'Australie d'une réduction de leurs barrières extérieures vers le reste du monde seraient largement supérieurs aux avantages déjà procurés par l'Accord de rapprochement économique. Il ressort cependant aussi de cette même étude qu'en situation de libre-échange parfait, les exportations de la Nouvelle-Zélande vers l'Australie s'inscriraient en baisse, mais que cette tendance serait plus que compensée par une augmentation des exportations vers le reste du monde. Ceci donne peut-être une idée de l'ampleur du processus de détournement d'échanges qui intervient actuellement dans le cadre de l'Accord de rapprochement économique, les exportateurs néo-zélandais étant attirés vers le marché australien en raison de la protection tarifaire dont s'entourent les pays tiers. En l'absence d'un régime douanier clair à l'avenir, ce détournement d'échanges pourrait faire naître de sérieux problèmes. Face à ce risque, les exportateurs néo-zélandais doivent continuer d'améliorer leur compétitivité, dans la mesure notamment où le programme de réforme actuellement mené en Australie – et dont l'objectif est des droits de douane égaux à 5 pour cent au maximum d'ici 1996 – aboutira à des droits inférieurs à ceux de la Nouvelle-Zélande, d'où une concurrence étrangère encore plus vive.

Fiscalité et ouverture internationale

Si l'ouverture internationale accrue s'accompagne d'avantages non négligeables, elle alourdit également le coût des éventuelles distorsions économiques internes, notamment celles générées par le régime fiscal. Avec l'intensification des flux de capitaux étrangers, ces distorsions peuvent conduire à une mauvaise affectation des ressources dont l'incidence négative pourrait être aussi grave que celle de la protection passée des échanges. Étant donné l'internationalisation croissante de l'économie néo-zélandaise, c'est là un risque que l'on ne peut ignorer. Bien que la Nouvelle-Zélande soit, de tous les pays de l'OCDE, l'un de ceux dont le régime fiscal interne crée le moins de distorsions, des réformes pourraient être en revanche nécessaires dans le domaine de la fiscalité internationale néo-zélandaise. Particulièrement préoccupante est la diversité des taux d'imposition effectifs imposés aux différentes catégories de revenus internationaux. Ainsi, les résidents sont confrontés à des taux d'imposition effectifs très divers (allant de zéro à 33 pour cent) sur les revenus générés à l'étranger. Étant donné les distorsions potentielles que cela peut créer au niveau de l'investissement, il serait bon qu'à l'avenir la politique fiscale veille à rapprocher les taux effectifs des taux réglementaires. Dans le cas des non-résidents, les taux d'imposition effectifs imposés par la Nouvelle-Zélande vont de zéro à 53 pour cent, selon la forme de l'investissement (endettement ou fonds propres) et selon le pays de l'investisseur (c'est-à-dire selon que ce pays a ou non signé une convention fiscale avec la Nouvelle-Zélande). Cette forte dispersion des taux introduit également des distorsions dans la structure des investissements, et favorise notamment le financement par l'emprunt. Là encore, les réformes fiscales futures devraient veiller à réduire et uniformiser les taux effectifs imposés aux différentes catégories d'investisseurs non résidents, à un niveau compatible avec un bien-être national maximum.

Problèmes liés aux transports

D'importants progrès ont été faits au cours des cinq dernières années pour améliorer la productivité des installations portuaires, à la suite de l'adoption en 1989 du Port Companies Act, du Waterfront Industries Reform Act et du Waterfront Industry Restructuring Act, autant de lois visant à créer des compagnies portuaires indépendantes et concurrentes et à supprimer les pratiques restrictives en matière d'emploi. Parmi les résultats déjà obtenus, citons la forte

réduction des frais de manutention, le raccourcissement des temps de chargement et de déchargement, la réduction du temps d'immobilisation des navires, la plus grande précision des rotations et l'abaissement des taux de fret⁶⁰. Des gains de productivité ont également été réalisés dans le secteur du cabotage à la suite des décisions prises par le Shipping Industry Reform Task Force en 1989 (Groupe de travail chargé de la réforme des transports maritimes). La principale réforme a été la mise en service de navires intégrés sur lesquels les tâches sont moins compartimentées. La suppression, en 1992, du rôle centralisé des effectifs a encore réduit les coûts de main-d'œuvre en permettant l'organisation de négociations au niveau de l'entreprise⁶¹.

Malgré ces réformes, les coûts des transports maritimes transtasmaniens demeurent élevés au plan international et constituent une charge de plus en plus lourde à mesure qu'augmente le volume des échanges. Il est difficile de les faire baisser en raison des trajets relativement courts, du faible volume des échanges (à l'échelle internationale), du petit nombre de compagnies et des obstacles à l'entrée opposés aux navires dont l'équipage n'est pas australasien. C'est ce dernier facteur qui constitue le principal obstacle à la réduction des coûts. Il résulte de l'interdiction du trafic tiers, rendue possible par l'Australian and New Zealand Maritime and Stevedoring Accord de 1974⁶². Les navires dont l'équipage n'est pas australasien ne peuvent assurer de transport de fret entre des ports d'Australie et de Nouvelle-Zélande, pas plus qu'ils ne peuvent faire de cabotage. Le gouvernement d'aucun des deux pays n'étant partie à l'Accord maritime, la suppression de ce texte dépend du bon vouloir des parties concernées. Néanmoins, les compagnies de navigation sont généralement favorables à l'accord – malgré l'alourdissement des coûts de main-d'œuvre qu'il implique –, ce qui laisse penser qu'elles tirent avantage des restrictions imposées à la concurrence⁶³. Cette situation est rendue possible par l'absence d'autres moyens de transport et par le fait que l'accord fait davantage monter les coûts pour les navires dont l'équipage est étranger que pour les navires locaux⁶⁴.

Les deux gouvernements ont indiqué que les transports maritimes transtasmaniens ne sont soumis à aucun contrôle législatif ou réglementaire et que la législation existante est suffisante pour autoriser les exportateurs à passer contrat avec le transporteur de leur choix. On comprend donc mal pourquoi les exportateurs et les importateurs sont encore aussi étroitement tenus par l'accord. Une explication en est les frais et les complications qu'impliquerait, pour une société

isolée, le fait d'intenter une action en justice dans deux juridictions, sans compter le risque de susciter ailleurs des mesures syndicales de rétorsion. Peut-être faudrait-il que les deux gouvernements s'engagent explicitement à veiller d'une façon ou d'une autre à ne tolérer aucun obstacle à la concurrence dans le secteur des services maritimes.

Offices de producteurs

- Leur rôle et leur structure

La Nouvelle-Zélande est l'un des rares pays de l'OCDE dont la production agricole est généralement libéralisée, mais il n'en va pas de même des activités de transformation et de commercialisation. L'une et l'autre restent strictement encadrées par une multitude de réglementations prévoyant notamment des monopoles statutaires d'exportation, des restrictions à l'entrée et un contrôle institutionnel sur la commercialisation. La plupart de ces réglementations sont appliquées par les offices de producteurs, dont l'influence s'étend actuellement sur environ 80 pour cent des exportations totales des secteurs de l'agriculture et de l'horticulture. Les principaux offices de commercialisation sont ceux des pommes et des poires, des produits laitiers, du kiwi, des producteurs de viande, de la laine, et des producteurs de gibier, ainsi que l'organisme responsable des exportations horticoles. Ils ont un triple rôle : réglementaire (délivrance de licences d'exportation, contrôle de qualité et organisation des transports), commercial (transformation, commercialisation et achat) et de service (services consultatifs, recherche et développement, stratégies de commercialisation). Bien que la composante commerciale représente un pourcentage variable de l'activité des différents Offices⁶⁵, ceux-ci s'intéressent tous à la commercialisation de leurs produits respectifs.

Les arguments les plus couramment avancés pour justifier l'existence de ces offices sont les suivants : les producteurs évitent ainsi de vendre dans de mauvaises conditions (s'ils se faisaient concurrence sur un même marché, leurs revenus globaux se réduiraient); les économies d'échelle sont facilitées; les risques de défaillance du marché dans le domaine de la R-D sont supprimés; les offices sont à même de gérer l'attribution des contingents sur les marchés d'exportations protégés; enfin, le pouvoir de négociation des producteurs est plus fort lorsqu'ils sont confrontés à un acheteur unique sur le marché. Le principe de base sur lequel reposent les offices de producteurs est que, si les agriculteurs ne coopèrent pas, ils seront commercialement exploités : en conséquence, les offices sont

chargés de défendre les intérêts des producteurs au niveau de l'exportation et de la commercialisation et de leur assurer une rentabilité maximale⁶⁶. Pour atteindre ces objectifs, on a le plus souvent recours à un guichet unique de vente⁶⁷. Outre ces activités commerciales, les offices fournissent des informations scientifiques et sur l'état du marché et réglementent le secteur qu'ils représentent.

- Critiques récentes

Ce sont les activités commerciales des offices qui, de toutes leurs différentes tâches, ont été le plus systématiquement critiquées, les motifs généralement invoqués étant qu'elles entravent le jeu de la concurrence (tant au stade de la production qu'à celui de la distribution) et qu'elles faussent les signaux de prix lancés aux producteurs. On fait valoir qu'en n'offrant aux producteurs qu'une seule et unique filière de vente finale, on limite la concurrence, ce qui réduit à son tour la nécessité d'un effort permanent d'innovation et de recherche d'efficience⁶⁸. Par ailleurs, l'objectif d'accroître au maximum les revenus au niveau de l'exploitation ne se traduit pas nécessairement par un maximum de profit à l'échelle du secteur. Le fait est que cet objectif fausse le rôle des responsables de la commercialisation et réduit l'intérêt des indicateurs habituels de résultat des investissements. On peut en donner pour exemple la formule du prix « global » qui recouvre plusieurs activités et qui se traduit par un versement unique aux agriculteurs⁶⁹. Étant donné que ce paiement englobe une multitude d'activités – dont certaines sont absolument sans rapport avec l'agriculture – il peut arriver que les agriculteurs soient tentés d'accroître leur production même si le prix auquel elle est écoulee est inférieur au coût marginal de production. Autrement dit, on encourage un accroissement de production au détriment de l'ensemble du secteur.

On a aussi le sentiment qu'en raison de leurs régimes de propriété, les offices de producteurs ont moins de compte à rendre aux agriculteurs que s'il s'agissait de sociétés classiques. Si, en théorie, les producteurs sont « propriétaires » des offices, leurs droits de propriété sont très limités dans la pratique. Les actions de l'office qu'ils détiennent entrent implicitement dans le prix de leur exploitation, et ils ne disposent d'aucune action négociable distincte. Cela fausse la valeur des actifs et, conjugué aux effets des « prix globaux », conduit à des coûts économiques⁷⁰. Surtout, cela limite la possibilité d'attirer des investissements étrangers. Le rôle réglementaire de certains offices de producteurs crée en outre un risque de conflit d'intérêt lorsque des réglementations peuvent être

adoptées à des fins strictement commerciales et pour décourager de nouvelles entrées⁷¹. Même en l'absence d'influence commerciale, il n'en demeure pas moins que l'on sait qu'une telle influence est possible, ce qui risque de freiner l'investissement et d'élever le coût du capital. Enfin, s'agissant des craintes de défaillances du marché dans le domaine de la R-D, on peut faire valoir qu'au lieu de renforcer les réglementations, il serait préférable de favoriser le jeu du marché. On pourrait par exemple envisager la mise en place d'un système de labels en remplacement des normes minimales définies à l'échelle du secteur, ou encore une intensification de la concurrence au stade de la commercialisation pour accroître l'investissement global.

- Améliorations récentes et autres réformes possibles

Le système agro-alimentaire a progressivement évolué ces dernières années. La plupart des mesures de stabilisation des prix et de garantie de revenu au stade de la production ont été supprimées, de même que les crédits bonifiés que la Banque centrale offrait à bon nombre d'offices. En revanche, des indicateurs plus explicites de résultats commerciaux voient peu à peu le jour. Les organigrammes des offices se modifient eux aussi peu à peu, les activités commerciales et réglementaires étant plus nettement dissociées⁷². Les amendements apportés au Producer Boards Act obligent par ailleurs l'office des produits laitiers (et bientôt l'office de commercialisation des pommes et des poires) à laisser opérer des exportateurs indépendants, même si c'est lui qui fixe les critères précis qu'ils doivent respecter. L'office de la laine a lui aussi fait connaître son intention de se retirer complètement de la vente, une fois son stock actuel épuisé⁷³. Des comptes de résultats doivent désormais être établis tous les cinq ans, le premier, concernant l'office des produits laitiers, ayant été récemment achevé⁷⁴.

Même si les offices peuvent se targuer d'avoir obtenu des résultats relativement satisfaisants dans le passé, il n'y a aucune raison de ne pas chercher à les améliorer encore. Néanmoins, étant donné l'importance relative de ces établissements – et donc les risques qu'ils peuvent faire courir – pour les résultats à l'exportation de la Nouvelle-Zélande, les modifications futures devront sans doute être très progressives et l'on ne peut s'attendre à la disparition complète des offices. Une mesure qui entraînerait un minimum de perturbations mais qui pourrait avoir des retombées positives très importantes consisterait à séparer clairement les tâches réglementaires et commerciales des offices. Le « découplage » des prix à la production donnerait également une meilleure idée des coûts

et bénéfiques marginaux de la production. Le rendement des actifs hors exploitation pourrait alors être affecté séparément, éventuellement par le biais d'actions négociables des offices de producteurs. Cette mesure ferait taire bon nombre des critiques immédiates en levant l'incitation à la surproduction et en réduisant les obstacles à l'entrée de nouveaux agriculteurs et investisseurs. Les prix à la production ne seraient plus gonflés par la valeur des actifs des offices de producteurs, et les agriculteurs cesseraient d'être des fournisseurs captifs de capital étant donné le plus large accès aux marchés financiers qui résulterait de la création d'actions négociables⁷⁵. Enfin, il pourrait être bénéfique d'intensifier la concurrence au stade de la commercialisation, ce qui renforcerait l'incitation à la différenciation des produits et à l'utilisation de marques de fabrique, et rendrait par là même moins nécessaire une réglementation.

Conclusions

Depuis le début des années 80, d'importantes mesures ont été prises en Nouvelle-Zélande dans le sens de la libéralisation des échanges, à quoi s'est ajouté tout un arsenal de dispositions internes visant à renforcer la compétitivité de l'économie. Étant donné le niveau élevé auquel se situaient au départ la protection et la réglementation économique, le passage à une économie ouverte et concurrentielle a été relativement lent et coûteux. Malgré ces coûts transitoires, des avantages non négligeables font maintenant leur apparition, avec l'élargissement de la part de la Nouvelle-Zélande sur les marchés internationaux et la diversification des échanges sur le double plan de leur composition et de leur destination. Ces progrès ont été tout dernièrement consolidés par la stabilité du taux d'inflation et la flexibilité de l'emploi, rendue possible par la récente réforme du marché du travail. En fait, c'est l'amélioration des résultats internationaux qui a été le facteur déterminant de la reprise économique récente et qui a donné à la Nouvelle-Zélande sa meilleure chance depuis plusieurs décennies de connaître un taux de croissance économique supérieur à la moyenne de l'OCDE. Des inquiétudes subsistent cependant quant aux effets de distorsion des obstacles qui entravent encore la croissance – tels que les problèmes liés à la fiscalité, à la commercialisation, aux transports maritimes et aux droits de douane – et quant à l'adéquation des efforts actuellement menés pour améliorer le capital humain et soutenir l'expansion des échanges. Il convient désormais d'adopter une approche politique cohérente en vue de réduire ces derniers obstacles, et d'assurer le maintien d'un environnement compétitif propice à la poursuite de l'investissement et de l'innovation dans le domaine des échanges.

IV. Conclusions

Au terme d'un processus de restructuration de longue haleine, l'économie néo-zélandaise connaît désormais une croissance rapide. L'activité a commencé à se redresser au milieu de 1991, tirée par des exportations en vive progression sous l'effet conjugué des gains de compétitivité, du fléchissement des coûts unitaires de main-d'œuvre et d'une baisse du taux de change. La reprise est cependant restée modérée tout au long de l'année 1992 – bridée, entre autres facteurs, par des ruptures d'approvisionnement dues aux mauvaises conditions météorologiques – avant de s'accélérer sensiblement depuis 1993. L'investissement des entreprises et les dépenses de consommation s'affermissant, le taux de croissance est monté aux alentours de 5 pour cent sur l'ensemble de l'année 1993 et reste depuis lors soutenu.

Comparativement aux cycles antérieurs, l'actuelle phase d'expansion présente un certain nombre de caractéristiques propres qui donnent à penser que l'économie recueille maintenant le fruit des profondes réformes structurelles entreprises depuis le milieu des années 80. Le fait est qu'aucune impulsion budgétaire n'a précédé ou accompagné la relance de l'activité, celle-ci s'inscrivant au contraire dans le contexte d'un effort d'assainissement des finances publiques par le biais d'un freinage ininterrompu des dépenses et d'une progression plus vive que prévu des recettes. De même, le redressement de la conjoncture n'a pas été aussi largement fondé que par le passé sur une hausse des prix des produits de base. Au lieu de cela, le mouvement est parti des entreprises, avec une vigoureuse expansion des investissements et des exportations. Dans le même temps, le déficit de la balance courante est demeuré pratiquement stable, à un niveau peu élevé par rapport à l'expérience passée, et rien ne semble indiquer que la balance extérieure commence à exercer une contrainte sur l'activité. Enfin, la stabilité des prix a été préservée dans le contexte d'une modération des augmentations de salaire.

La croissance économique paraît néanmoins devoir se poursuivre à un rythme soutenu dans le proche avenir, ce qui devrait améliorer encore la situation du marché du travail. On prévoit même que la Nouvelle-Zélande restera l'un des pays de la zone de l'OCDE dont la croissance sera la plus rapide, avec une progression du PIB réel de l'ordre de 4 pour cent en 1994 et en 1995. La plupart des composantes de la demande intérieure privée devraient contribuer à cette évolution. L'accroissement de la demande se traduira certes par une progression des importations, mais celle-ci devrait être compensée par une augmentation ininterrompue des exportations, ce qui, conjugué à l'amélioration des termes de l'échange, devrait conduire à une contraction progressive du déficit de la balance courante. L'élévation du taux d'activité limitant le recul du taux de chômage, ce dernier pourrait tomber aux alentours de 8 pour cent d'ici la fin de 1995. Le cadre institutionnel mis en place par la loi relative à la Banque centrale et les vastes réformes structurelles mises en œuvre devraient aider à contenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette de 0 à 2 pour cent officiellement retenue comme objectif.

Il est possible que le dynamisme récent de l'activité constitue une véritable rupture par rapport aux tendances passées, mais il est encore difficile de dire si les réformes structurelles ont d'ores et déjà créé les conditions nécessaires à une amélioration durable de la croissance économique. Cela étant, la poursuite de la rapide expansion de l'activité économique pourrait faire naître des problèmes tels qu'une dégradation de la balance courante ou une recrudescence des tensions inflationnistes. La croissance des importations pourrait effectivement être plus forte que prévu, tandis que les exportations pourraient s'essouffler si la reprise économique internationale se révélait plus fragile qu'on ne l'espère. Qui plus est, un certain nombre de facteurs – tels qu'un élargissement des marges bénéficiaires, l'aggravation des pénuries de qualifications et la rapide progression des prix de l'immobilier, des terrains et des titres – pourraient laisser présager l'apparition de tensions inflationnistes. Il semble donc que les autorités ont désormais pour principale tâche de gérer les risques associés à une expansion économique rapide tout en améliorant les perspectives sur le double front de la croissance et de l'emploi. L'actuel dispositif de la politique monétaire et les mécanismes du marché du travail devraient limiter ces risques, mais il reste à voir quelle sera véritablement l'efficacité de ces deux facteurs dans le contexte d'une forte croissance de l'activité.

Le Reserve Bank Act de 1989 a fait de la stabilité des prix le seul et unique objectif de la politique monétaire et a mis en place un cadre pour y parvenir. Les objectifs concernant l'inflation sont définis par des accords (Policy Target Agreements) conclus entre le Gouverneur de la Banque centrale et le ministre des Finances. Les objectifs ayant été atteints plus rapidement que prévu, du fait notamment de la faiblesse de l'activité économique, l'Accord de décembre 1992 a pu être centré non plus sur la stabilisation mais sur le maintien de la stabilité des prix. En conséquence – à l'exception du début de 1993, marqué par une intensification des pressions à la baisse sur le taux de change –, la Banque centrale a pu autoriser une décrue persistante des taux d'intérêt. Dans le même temps, l'inflation s'est maintenue à l'intérieur de sa fourchette d'objectifs – 0 à 2 pour cent –, ce qui est tout à fait remarquable par rapport à l'expérience passée.

Dans sa toute dernière Déclaration de politique monétaire, la Banque centrale a clairement exprimé sa crainte d'une résurgence des tensions inflationnistes en indiquant qu'elle était prête à agir pour maintenir l'inflation à l'intérieur de la fourchette officielle d'objectifs. Dans une perspective plus éloignée, la Banque centrale devra tenter d'apprécier l'évolution future de l'inflation pour décider de l'orientation de son action. C'est cependant là un problème que connaissent toutes les Banques centrales qui cherchent à prévenir une accélération future de l'inflation, et les méthodes de la Banque centrale lui permettent de les affronter de manière explicite et transparente. L'expérience d'autres pays donne à penser qu'à ce stade de la reprise, les autorités monétaires devraient privilégier la prudence.

Dans la pratique, étant donné le rôle que joue le taux de change dans la transmission des effets de la politique monétaire, c'est le secteur exposé qui risque d'être le plus fortement touché par un éventuel durcissement de la politique monétaire si celui-ci s'avérait nécessaire. L'ampleur du durcissement requis dépendra cependant fortement des autres composantes de la politique économique. Le rôle de la politique budgétaire est, à cet égard, déterminant. Les tensions exercées sur la politique monétaire seraient sensiblement atténuées si on laissait le solde budgétaire devenir plus largement excédentaire.

L'évolution budgétaire récente a été rassurante. La croissance économique beaucoup plus forte que prévu ayant gonflé les recettes et modéré les dépenses liées à l'indemnisation du chômage, la situation budgétaire s'améliore plus rapidement qu'on ne l'avait espéré, de sorte que – comme le gouvernement l'avait initialement prévu dans son programme électoral de 1990 –, l'équilibre des

comptes publics a été atteint pour l'exercice 1993/94. En l'absence de modifications délibérées de la politique mise en œuvre ou de chocs extérieurs défavorables, le budget devrait dégager un excédent non négligeable au cours des années à venir.

Étant donné cependant la vigueur présente de l'activité, le rythme prévu de l'assainissement des finances publiques correspondrait à un dosage adéquat des politiques monétaire et budgétaire. Il permettrait également de rendre l'économie néo-zélandaise moins vulnérable à des chocs éventuels et de faire face aux tensions futures qui s'exerceront sur les dépenses du fait du vieillissement de la population. De ce point de vue, étant donné l'ampleur de la dette publique nette de la Nouvelle-Zélande par rapport au PIB la réduction de la charge de la dette devrait être considérée comme une priorité. La dette étant pour une large part extérieure, les notations internationales de crédit ont d'importantes répercussions sur la situation budgétaire et, par le biais des primes de risque dont s'accompagnent les taux d'intérêt intérieurs, sur l'économie en général. La récente amélioration des finances publiques a permis un renversement de la tendance ascendante de la dette publique (notamment de la dette libellée en devises), avec des effets positifs sur les cotes de crédit, mais il est nécessaire de progresser encore dans cette voie.

Si elle se concrétisait, l'amélioration des perspectives budgétaires permettrait, d'ici quelques années, de procéder à des réductions durables des impôts, ce qui serait souhaitable pour renforcer le potentiel productif de l'économie. Néanmoins, l'expérience d'autres pays a montré la rapidité avec laquelle une situation budgétaire apparemment favorable peut se dégrader. Le gouvernement serait donc sans doute bien inspiré de continuer à faire preuve de rigueur en matière de dépense et d'attendre que le niveau de la dette ait été sensiblement abaissé pour prendre des mesures de nature à réduire les recettes fiscales. La récente Loi de responsabilité budgétaire devrait aider à maintenir la trajectoire de la politique budgétaire dans la mesure où les autorités devront se placer dans une perspective à moyen terme pour prendre leurs décisions et où elles seront tenues de publier régulièrement et de manière transparente tout un éventail d'indicateurs budgétaires.

La gestion de la politique macroéconomique bénéficie désormais des vastes réformes opérées au cours de la dernière décennie. Ces réformes, destinées à améliorer les gains de productivité et la flexibilité de l'économie en longue

période, ont porté notamment sur la fiscalité et la politique de concurrence, l'agriculture, l'investissement direct étranger et les échanges, ainsi que les services publics de santé et d'éducation et la garantie de revenu. Dans le domaine du commerce international, les réformes ont eu pour objet de remplacer les licences d'importation par un barème douanier dégressif, supprimer les subventions à l'exportation, réduire les aides fiscales et les aides à l'industrie, libéraliser les marchés financiers, assouplir les restrictions à l'investissement direct étranger et laisser flotter le taux de change. La libre circulation de tous les biens et de la plupart des services a été également instituée entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En conséquence, les estimations du taux de protection font apparaître un net recul des aides, moins cependant dans les industries qui concurrencent les importations que dans celles qui travaillent pour l'exportation.

Au départ, l'ajustement à ce nouveau contexte, plus compétitif, s'est fait avec lenteur et a été rendu relativement difficile par la forte contraction du secteur producteur de biens exportables. La compétitivité de ce secteur a en effet été compromise par trois facteurs : suppression des aides à l'exportation, taxes implicites sur les facteurs de production du fait du maintien des mesures de protection, et appréciation du taux de change réel en raison de l'orientation restrictive de la politique monétaire à un moment où le déficit budgétaire n'avait pas encore été corrigé, où la détermination des salaires manquait de souplesse et où la demande privée de capital demeurait soutenue. Le processus de réforme structurelle a également mis en relief l'insuffisance des efforts faits dans le passé pour développer de solides compétences pour les échanges internationaux.

Les retombées positives de ces réformes deviennent cependant évidentes. La compétitivité internationale de la Nouvelle-Zélande s'est sensiblement améliorée. Les stratégies des entreprises sont désormais beaucoup plus nettement axées sur l'international. Les exportations, en particulier de produits manufacturés non traditionnels et de services touristiques, ont fortement augmenté. La diversification des échanges sur le double plan de leur composition et de leur destination s'est accélérée. Les trois catégories d'exportation traditionnelles (viande, produits laitiers et produits à base de laine) représentent maintenant 38 pour cent des recettes totales contre 84 pour cent en 1960. La moindre concentration des exportations sur un petit nombre de produits est allée de pair avec une moindre instabilité des termes de l'échange. S'agissant de la diversification géographique, l'Australie, les États-Unis, le Japon et le reste de l'Asie sont autant de destina-

tions qui sont désormais nettement plus importantes que le Royaume-Uni. L'amélioration des résultats à l'exportation a contribué au fléchissement tendanciel du déficit de la balance courante depuis 1987.

Le risque subsiste néanmoins que cette amélioration récente de la compétitivité ne soit pas pleinement mise à profit. D'où la nécessité, pour les entreprises néo-zélandaises, de poursuivre leur effort d'adaptation et d'innovation. Le fait est que les secteurs dynamiques de l'économie (c'est-à-dire les industries manufacturières non traditionnelles) sont encore relativement restreints et vulnérables à toute modification de l'action des pouvoirs publics. Il est donc nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de mesures propres à renforcer l'ouverture de l'économie tout en maintenant les pressions de la concurrence sur les entreprises locales.

Malgré les importants progrès de la diversification, les exportations de la Nouvelle-Zélande sont encore pour l'essentiel fondées sur les produits de base et sont donc tributaires des cycles naturels de stocks. Elles sont par là même moins sensibles aux variations de la compétitivité. Le récent accord du GATT devrait avoir des retombées positives pour la Nouvelle-Zélande, mais il ne faudrait pas qu'il crée un faux sentiment de sécurité. Si l'on veut que le secteur primaire contribue dans toute la mesure du possible à la croissance globale, il est essentiel que les mécanismes de commercialisation agricole n'entravent pas l'apparition de pratiques et de structures originales, ou n'occultent les signaux de prix pour les producteurs. Par ailleurs, bien qu'il soit prévu de les réduire au moins jusqu'en 1996, les droits de douane applicables à certains produits (par exemple les chaussures, les articles d'habillement et les automobiles) restent élevés. Cela risque de freiner l'incitation à la recherche d'innovations dans ces secteurs et de faire monter le niveau général des coûts, d'où l'importance du prochain examen interne du tarif douanier.

Il est également essentiel de veiller à ce que le développement des compétences suive le rythme de l'évolution économique. Les employeurs devront en particulier investir davantage dans la formation pour réduire les risques de pénuries de qualifications. Étant donné par ailleurs que bon nombre de Néo-zélandais optent à la fin du secondaire pour des formes d'enseignement et de formation plus poussées, il sera capital d'améliorer les performances de ces types d'établissements. Il faut donc s'employer en urgence à mener à leur terme les réformes engagées dans les secteurs de l'enseignement et de la formation. Il n'est pour

autant pas certain que ces réformes seront suffisantes pour que les responsables des services éducatifs répondent avec toute la flexibilité requise aux modifications de la demande de qualification, et il faudra donc peut-être veiller à ce que le rythme des réformes dans ce domaine ne s'essouffle pas. De manière plus générale, il importe que les mesures visant à réduire le chômage ou améliorer le niveau des compétences ne compromettent pas l'adaptabilité et la flexibilité de l'économie et n'aillent pas à l'encontre des actions qu'il est nécessaire de mener pour améliorer le potentiel de croissance à long terme. Le cadre que constitue la Loi sur les contrats de travail revêt à cet égard une importance capitale en introduisant plus de souplesse dans les négociations de salaires et en améliorant les conditions de travail, ainsi qu'en facilitant l'entrée des chômeurs dans la population active.

En résumé, maintenant qu'elles commencent enfin à recueillir les fruits d'une décennie de profondes réformes économiques, les autorités néo-zélandaises doivent faire en sorte que la croissance retrouvée se révèle durable. Sur le plan macroéconomique, il importe que la politique budgétaire allège la charge que la maîtrise des pressions inflationnistes potentielles fait peser sur la politique monétaire en permettant aux finances publiques de devenir largement excédentaires parallèlement à la forte croissance de l'activité économique. Cela permettrait de réduire la dette du secteur public, et contribuerait par là même à accroître l'épargne nationale et à renforcer la capacité d'adaptation de l'économie aux éventuels chocs extérieurs. Sous réserve que les dépenses restent strictement contrôlées, cela permettrait aussi d'envisager un allègement durable de la fiscalité. Sur le plan structurel, il importe de continuer à mettre en œuvre des mesures propres à améliorer l'ouverture et la compétitivité de l'économie. L'amélioration des qualifications et le développement des liens internationaux méritent de recevoir une attention particulière. A cet égard, il conviendrait d'accélérer la mise en œuvre des réformes dans les secteurs de l'enseignement et de la formation. Il faudrait aussi s'employer en priorité à lever les derniers obstacles aux échanges pour promouvoir une amélioration de la productivité et de l'innovation et préserver par là même la récente amélioration de la compétitivité internationale.

Notes et références

1. Il convient toutefois de noter que l'inclusion de nouvelles institutions dans M3 entre octobre 1990 et juillet 1992 a introduit des distorsions dans les séries officielles. Corrections faites de celles-ci, les fluctuations ont été moins prononcées.
2. Dans ses dernières prévisions, la Banque centrale laisse entrevoir une poussée temporaire de l'inflation générale sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt, mais l'inflation tendancielle devrait rester largement à l'intérieur de la fourchette.
3. T. Maloney (1993).
4. New Zealand Department of Labour (1993), sur la base de données fournies par le New Zealand Employment Service.
5. Les services de santé primaires couvrent les médecins généralistes, les services infirmiers, les sages-femmes, les services de secours et d'urgence ainsi que les pharmacies de quartier. Les services de santé secondaires sont essentiellement ceux dispensés dans les hôpitaux. Les services tertiaires visent toutes les autres formes de services de santé.
6. Les sociétés locales qui effectuent des emprunts auprès de non-résidents peuvent demander le statut d'organisme d'émission agréé ce qui les exonère de la retenue à la source prélevée sur les non-résidents mais elles doivent acquitter un droit équivalant à 2 pour cent des intérêts versés qui bénéficient de cette exonération.
7. Pour faciliter la concurrence, les distributeurs d'électricité au détail doivent facturer séparément la ligne et la consommation. La technologie limite actuellement les possibilités de concurrence, les nouveaux entrants ne pouvant desservir que les consommateurs ayant des compteurs sophistiqués.
8. Les cours mondiaux des produits laitiers, en particulier, peuvent réagir de façon spectaculaire à une surproduction, à l'existence de stocks excédentaires et à des subventions à l'exportation, étant donné que 5 pour cent seulement de la production mondiale totale font l'objet d'échanges internationaux. Le marché mondial de la viande bovine s'est aussi profondément transformé, la Communauté européenne étant devenue exportatrice, alors qu'elle était importatrice avant 1975.
9. Historiquement, l'investissement direct étranger (IDE) a représenté une composante importante de l'investissement total en Nouvelle-Zélande, en raison de la taille relativement limitée du marché de capitaux intérieur, avec des entrées atteignant en moyenne 5.5 pour cent de la formation totale de capital entre 1951 et 1985.
10. I. Duncan (1992), J. Gibson et R. Latimore (1991).

11. C'est le secteur de l'agriculture qui a bénéficié de la plupart des aides à l'exportation, sous la forme de services techniques fournis gratuitement par l'État, d'aides pour l'achat de facteurs de production (engrais, par exemple), d'un programme en faveur de l'élevage et de crédits à taux préférentiels. Cependant, le mécanisme le plus coûteux a été le régime de stabilisation des revenus mis en place en 1978 («régime complémentaire de prix minimum»), qui garantissait aux producteurs agricoles des prix minimums souvent supérieurs aux prix du marché. Ce système venait compléter les autres mécanismes de régulation des prix existant dans le cadre des offices de producteurs.
12. La formule «suisse» de réduction des droits de douane se note de la manière suivante : $z = ax/(a + x)$, dans laquelle x est le droit de douane existant, z est le droit de douane après la première étape du programme de réduction et a est un coefficient (175 dans le cas du programme néo-zélandais).
13. Duncan *et al.* (1992).
14. Cependant, en 1992, la Banque de Nouvelle-Zélande a été cédée à une grande banque australienne.
15. D'après les statistiques de la balance des paiements, les migrants auraient fait entrer 2 167 millions de dollars de liquidités entre 1988 et 1993 et auraient accru de 2 033 millions de dollars les actifs extérieurs. Cependant, ces chiffres surestiment le rôle de ce programme, étant donné que l'on ne mesure pas les sorties de capitaux qui ont lieu lorsque les migrants retournent dans leur pays.
16. En outre, la sylviculture et les industries extractives sont des branches d'activité qui ont aussi tendance à se caractériser par une relativement forte intensité de capital.
17. En fait, l'accroissement des dépenses publiques s'explique dans une large mesure par les coûts découlant de la réforme du secteur public.
18. Le système de négociation fondé sur un consensus tripartite (gouvernement, employeurs et syndicats) en matière de salaires et de conditions de travail avait été démantelé au début des années 70, puis remplacé au début des années 80 par un système tout aussi centralisé mais ne reposant pas sur un consensus, dans lequel les salaires ont été fixés par décret du gouvernement dans le cadre du blocage des salaires et des prix.
19. P. Colgate et K. Featherston (1992).
20. Les lacunes sont les suivantes :
 - les approximations nécessaires pour obtenir une concordance entre les secteurs exportateurs ;
 - les difficultés que soulève l'interprétation du rapport prix à l'exportation/prix mondiaux. Par exemple, on peut l'interpréter comme une prime sur les prix mondiaux ou comme un élément de compétitivité ;
 - Yw (revenu mondial) ne tient compte que des marchés existants, à l'exclusion de toute expansion sur de nouveaux marchés. De ce fait, cet indicateur sous-estime sans doute la demande mondiale.
21. D. Harper et G. Malcolm (1991), G. Malcolm (1993).
22. Un certain nombre d'études concernant les capacités de gestion en Nouvelle-Zélande, et notamment Campbell-Hunt et Harper (1993) et Infometrics (1993) donnent à penser que si

ces capacités ont commencé à s'adapter au nouvel environnement, les méthodes de gestion et de développement des stratégies sont encore déficientes à certains égards dans le secteur manufacturier.

23. Lang ajoute qu'il n'y a guère de raison de penser que le développement des emplois faiblement rémunérés ait été une politique souhaitable, en termes d'efficacité, même si on peut la justifier par des raisons d'équité.
24. Beaumont et Jolly (1993), par exemple, considèrent que l'incidence de la loi sur les salaires réels dépend du pouvoir relatif des employeurs et des effets sur les gains de productivité.
25. Voir OCDE (1993a).
26. Par exemple, jusqu'en 1989, le secteur du pétrole et des produits chimiques avait vu sa compétitivité diminuer, tandis que celui du bois avait vu sa compétitivité s'améliorer, alors que ces deux secteurs produisaient des biens faisant l'objet d'échanges internationaux.
27. Tous les chiffres concernant la productivité totale des facteurs proviennent de B. Philpott (1993) sauf indication contraire. Le facteur travail est mesuré sur la base de l'équivalent plein-temps. Les données disponibles ne sont pas tout à fait fiables, car le calcul de déflateurs pour la production, pour les apports de capital et pour les apports de main-d'œuvre a posé beaucoup de difficultés. Le secteur public et le secteur du logement ne sont pas pris en compte.
28. Il s'agit pour l'essentiel d'entreprises appartenant au secteur manufacturier, encore que certaines industries primaires en fassent aussi partie.
29. La seule exception est la branche des métaux de base, qui est relativement petite.
30. V. Hall (1993).
31. La plupart des analyses confirment ce point de vue. Parmi les avantages qu'apportent les activités d'exportation, on peut citer les économies d'échelle, les incitations à l'innovation et la création d'activités rentables. La concurrence des importations, de son côté, oblige à améliorer l'efficacité technique, facilite les transferts de technologie, favorise la productivité et abaisse les coûts intérieurs.
32. La petitesse de l'économie, qui empêche la Nouvelle-Zélande d'avoir une réelle influence sur les prix internationaux, limite sérieusement les possibilités de mettre en œuvre des mesures commerciales stratégiques destinées à accroître les revenus des exportateurs. En outre, des investissements directs de l'État dans l'industrie n'ont guère de chance d'être très rentables, ainsi qu'en témoigne la médiocrité des gains de productivité enregistrés par la Nouvelle-Zélande dans le passé, et comme le confirme une analyse empirique récente des déterminants de la croissance dans plusieurs économies d'Asie de l'Est. Voir le rapport de la Banque mondiale (1993).
33. Les importations néo-zélandaises en provenance des membres du Forum du Pacifique représentent moins de 1 pour cent des importations totales, mais elles sont en forte progression.
34. A partir d'un niveau de référence calculé sur la période 1986-1990.
35. Le montant moyen des dépenses consacrées aux aides à l'exportation entre 1986 et 1990 doit être réduit de 36 pour cent, et le volume de la production bénéficiant de ces aides, de 21 pour cent.

36. Les droits de douane et équivalents tarifaires de 1986 doivent être réduits, à l'occasion du processus de conversion en droits de douane, de 36 pour cent en moyenne, la réduction minimum étant de 15 pour cent par position tarifaire.
37. Voir OCDE (1993c), B. Philpott et G. Nana (1993), ainsi que A. Rae et C. Nixon (1993).
38. Harper (1993).
39. Voir OCDE (1993a), p. 130.
40. Les pénuries de qualifications sont surtout signalées dans des domaines liés aux industries manufacturières et au secteur de la construction où la formation était auparavant assurée dans le cadre de l'apprentissage.
41. L'Office néo-zélandais de statistiques prévoit que les personnes de 16 à 24 ans, qui représentaient 24 pour cent de la population active en 1991, vont passer sous la barre des 15 pour cent.
42. Les quatre domaines dans lesquels des réformes sont progressivement mises en œuvre sont les suivants : structure des qualifications, formation professionnelle, gestion des établissements d'enseignement et immigration. L'objectif est de parvenir à intégrer davantage, d'ici à 1997, les systèmes d'enseignement secondaire, professionnel et tertiaire, de manière à permettre une poursuite de la formation en dehors des établissements d'enseignement et un transfert des qualifications. Voir OCDE (1993) pour une analyse approfondie du processus de réforme.
43. L'un des avantages directs de ce système éducatif libéral est l'augmentation récente des recettes d'exportation qui en sont tirées. L'enseignement dispensé à des étudiants étrangers a rapporté, selon les estimations, 130 millions de dollars en 1993, soit plus du double du chiffre enregistré en 1990, la principale raison en étant l'Education Amendment Act de 1989 qui a autorisé les établissements d'enseignement public à former des étudiants étrangers acquittant des droits de scolarité. Toutefois, bien que la Nouvelle-Zélande soit relativement peu coûteuse par comparaison avec les autres pays, des efforts considérables doivent être fait pour faire mieux reconnaître la qualité de son enseignement par les autres pays.
44. Ces questions ont été soulevées dans OCDE (1993a).
45. En 1994, certains établissements ont commencé à offrir des unités de valeur à orientation professionnelle dans des domaines tels que les systèmes bureautiques, les procédés de fabrication, la sylviculture, l'horticulture, les technologies de l'information et la vente au détail. Cependant, un système complet ne sera pas en place avant 1997.
46. Par exemple, bien que l'on ne dispose pas de données sur la formation offerte par les entreprises dans le cadre des nouvelles organisations industrielles de formation, la diminution des contrats d'apprentissage, dont le nombre est passé de 25 000 en moyenne dans les années 70 et le milieu des années 80 à 12 000 en 1992, donne à craindre que l'industrie ne réagisse pas assez rapidement au nouvel environnement, risquant de créer des pénuries de qualifications, comme actuellement. Les dispositions qui prévoyaient des redevances au titre de la formation dans certaines circonstances ont été supprimées de la dernière version de l'Industry Training Act.
47. D. Sosckice (1993).
48. Un groupe consultatif ministériel examine actuellement un certain nombre de questions à cet égard, notamment le rapport entre les contributions du secteur privé et celles du secteur

public au financement de l'enseignement supérieur (15/85 pour cent actuellement), la possibilité de modifier cette proportion suivant les cours et la forme que pourraient prendre les aides au financement des frais de scolarité.

49. Les immigrants venant de l'Asie du Nord-Est, qui représentaient 11 pour cent du nombre total d'immigrants en 1988, en ont représenté 40 pour cent en 1993. L'immigration en provenance des îles du Pacifique et de l'Europe est celle qui a le plus reculé en termes relatifs.
50. Les critères généraux sont classés suivant un système de points qui met l'accent sur la qualité et la jeunesse (57 pour cent du nombre total d'immigrants en 1993); en cas d'investissement dans une entreprise, le classement se fait en fonction des qualifications et de la possibilité de transférer des capitaux pendant une période donnée (2 pour cent); pour ce qui est des raisons familiales, les immigrants doivent avoir un lien familial ou une relation réelle avec un citoyen ou un résident de la Nouvelle-Zélande (18 pour cent); viennent enfin les raisons humanitaires et autres (23 pour cent).
51. Les points sont attribués de la manière suivante : 15 pour les qualifications, 10 pour l'expérience professionnelle, 10 pour l'âge et 5 pour d'autres facteurs (offre d'emploi, patronage ou épargne).
52. Avec ce système, il est difficile de se qualifier si l'on n'a pas un véritable diplôme de fin d'étude : par exemple, un immigrant potentiel ayant douze ans de scolarité, 16 ans d'expérience professionnelle, entre 30 et 34 ans et 100 000 dollars pour s'installer n'aurait que 20 points.
53. Les dépenses de R-D ont diminué au cours des dix dernières années, en proportion du PIB, passant de 1.4 pour cent à 0.9 pour cent, contrairement à la moyenne de l'OCDE, qui est passée de 1.4 à 1.7 pour cent du PIB. Ce recul a été le fait du secteur privé, puisque les dépenses publiques de R-D ont augmenté en proportion du PIB.
54. Une augmentation annuelle de 7 pour cent des exportations agricoles traditionnelles se traduit par 1 point de PIB supplémentaire alors que, pour obtenir ce même résultat, il faudrait que les exportations de produits manufacturés non traditionnels s'accroissent de 35 à 40 pour cent.
55. Il s'agit notamment des accords passés en 1990 entre la Nouvelle-Zélande, l'État fédéral australien et les gouvernements des États australiens en matière de normes, d'homologation et de qualité et en vue de la mise en place d'un système commun d'homologation qui prévoit des systèmes agréés de contrôle de qualité. Un accord interne en matière de normes a été également conclu entre les États australiens, la Nouvelle-Zélande ayant la possibilité de s'y associer dans l'avenir.
56. Les discussions menées à ce jour ont permis d'élargir les dispositions visant à faire respecter les arrêtés et jugements de chaque pays dans l'autre pays, à harmoniser les aides que peuvent s'apporter mutuellement les organismes chargés de la réglementation des entreprises et à organiser des consultations sur les problèmes de législation.
57. Parmi les services néo-zélandais non couverts par l'accord figurent les télécommunications, les transports maritimes, l'aviation civile, les services postaux, les services bancaires et l'assurance. Les exemptions australiennes concernent les télécommunications, l'aviation civile, les transports maritimes, la construction, l'ingénierie et les bureaux d'études générales, la radiotélédiffusion, l'assurance et les services postaux.

58. L'Accord existant sur la double imposition résout en grande partie le problème pour les revenus, et des négociations doivent avoir lieu en 1994 pour réviser et mettre à jour ce texte.
59. G. Nana, V. Hall, et B. Philpott (1993).
60. Ainsi, l'économie réalisée sur l'élément manutention des taux de fret se situerait entre 20 et 66 pour cent, le tonnage transporté par personne a plus que doublé, le nombre de dockers a diminué des deux tiers par rapport à 1989, et les coûts portuaires étaient, en 1992, selon les estimations, inférieurs de 60 pour cent à ceux de l'Australie.
61. D'importantes réductions des taux de fret sont depuis lors intervenues, de 27 pour cent par exemple sur la liaison Auckland-Christchurch entre 1988 et 1992.
62. En vertu de cet accord, les navires internationaux faisant escale en Australie et en Nouvelle-Zélande ne peuvent embarquer de cargaisons sur leur chemin. Un certain nombre de calculs donnent à penser que des économies pouvant atteindre 25 pour cent pourraient être réalisées si l'on autorisait le trafic tiers, les armateurs internationaux étant à même de facturer du fret supplémentaire à un coût marginal. Voir le Federal Bureau of Transport Economics, Australian and New Zealand Ministry of Transport (1987) «Review of Trans-Tasman Shipping» Australian Government Publishing Service, Canberra.
63. Elles estiment que la concurrence actuelle est déjà suffisante, en faisant observer que, de 1988 à 1991, les taux de fret réels ont baissé de 20 pour cent sur les transports maritimes réguliers et de 15 pour cent sur les transporteurs de vrac. Le nombre de compagnies exploitantes est également passé de 3 en 1980 à 7 en 1990.
64. Les navires étrangers doivent recruter un équipage local pour la liaison entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et doivent dans le même temps continuer à payer leur effectif normal, ce qui revient effectivement à doubler les coûts de main-d'œuvre.
65. Ainsi, les Offices des produits laitiers, de la viande et de la laine ont le droit, mais pas l'obligation, d'acheter toute la production destinée à l'exportation. En revanche, l'Office du kiwi a non seulement le droit mais aussi l'obligation d'acheter toute la production destinée à l'exportation.
66. Un certain nombre d'objectifs communs se retrouvent dans les rapports de mission des offices de production : accroître au maximum les rendements nets des producteurs ; éviter aux producteurs d'être exploités par d'autres dans les circuits de commercialisation ; veiller à ce que les producteurs contrôlent mieux leur secteur ; assurer des revenus équitables à tous les producteurs, et donner plus de sécurité et plus de stabilité au revenu des producteurs.
67. Néanmoins, les offices interviennent parfois sur le marché (à l'achat et à la vente) pour tenter de stabiliser les prix, garantissent les revenus en offrant des prix minimums et étalent le revenu agricole sur l'ensemble de la saison, avec des paiements anticipés et des compléments ultérieurs.
68. On peut en donner pour exemple les campagnes de commercialisation qui continuent de privilégier les produits existants, le découragement des nouveaux candidats à la production dans la mesure où les offices ne représentent que leurs membres actuels, et une moindre sensibilité de la production aux modifications perçues de la demande.
69. Cette méthode est notamment utilisée par l'Office des produits laitiers qui fait aux producteurs un versement unique (calculé en fonction de la quantité de matières grasses dans le lait)

bien que cette somme recouvre les bénéfices tirés de plusieurs activités commerciales sans relation avec la production (commercialisation, transformation et autres activités non agricoles).

70. Par exemple, si les producteurs sont mécontents des résultats de l'Office, le seul moyen leur permettant de s'en désengager est de vendre leur exploitation. Ceci réduit les pressions susceptibles d'être exercées sur la gestion des Offices, la valeur des actions dans une société publique étant un très bon indicateur des résultats de la société.
71. Par exemple, l'Office de la viande est habilité à délivrer des licences aux exportateurs en même temps qu'il a des intérêts dans le secteur de la transformation de la viande par l'intermédiaire d'une filiale d'investissement.
72. L'office de la viande a par exemple créé deux sociétés distinctes de holding chargées respectivement de ses activités commerciales et de ses activités réglementaires.
73. Le rôle de l'office dans ce domaine sera repris par une filiale, avec de préférence un actionnariat élargi.
74. Boston Consulting Group (1993) «Performance and Efficiency Audit : New Zealand Dairy Board», octobre.
75. Si l'on veut en fait que le contrôle des producteurs demeure important, on peut envisager l'attribution d'actions conférant la majorité aux agriculteurs. A supposer que les offices de producteurs s'emploient à accroître au maximum leurs profits, il serait de l'intérêt des agriculteurs de conserver leurs actions.

Bibliographie

- ACIL, (1992), « Agricultural Marketing Regulation : Reality versus Doctrine », Rapport préparé par ACIL pour la *New Zealand Business Roundtable*.
- Baird, M. et Savage J. avec Petherick, A. (1990), « Responding to Change : What Firms Say About Structural Adjustment », *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Beaumont, G. et Jolly, P. (1993), « Wage Bargaining and the Employment Contracts Act », Discussion Paper G93/6, *Reserve Bank of New Zealand*, Wellington.
- Boston Consulting Group, (1993), « Performance and Efficiency Audit : New Zealand Dairy Board », Wellington.
- Campbell-Hunt, C. et Harper, D.A. (1993), « Islands of Excellence? A Study of Management in New Zealand », Research Monograph 59, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Colgate, P. et Featherstone, K. (1992), « Long Run Determinants of New Zealand Manufactured Exports », Working Paper 92/7, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Crocombe, G.T. Enright, M.J. Porter, M.E. (1991), « Upgrading New Zealand's Competitive Advantage », Oxford University Press, Auckland.
- Deane, R.S. Nicholl, P.W.E. et Walsh, M.J. (1981), « An Analysis of New Zealand's Balance of Payments; External Economic Structure and Policy », *Reserve Bank of New Zealand*, Wellington.
- Duncan, I. Lattimore, R. Bollard, A. (1991), « New Zealand Tariff Reform and the International Playing Field », pour le *Officials Working Group*, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Duncan, I. (1992), « Dismantling The Barriers : Tariff Policy in New Zealand » Research Monograph 57, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Duncan, I. Lattimore, R. et Bollard, A. (1992), « Dismantling the Barriers : Tariff Policy in New Zealand », *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Dornbusch, R. (1992), « The Case for Trade Liberalization in Developing Countries », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 6, n° 1, pp. 69-85.
- Ebashi, M. (1992), « New Zealand/Japan : Economic Impediments and Commercial Opportunities », *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Edwards, S. (1993), « Openness, Trade Liberalization, and Growth in Developing Countries », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXI, pp. 1358-1393.

- Fergusson, L. (1990), «Session Four : A Common External Tariff, External Trade and Industrial Development Policy», *Australia-New Zealand Business Council*, Wellington.
- GATT, (1990), «New Zealand», *Trade Policy Review*.
- Gibson, J. et Lattimore, R. (1991), «Causes of the Pattern of Manufacturing Assistance in New Zealand, 1981-92», *New Zealand Economic Papers*, vol. 25(1).
- Hall, V. (1993), «Some Thoughts on the Sustainability of Economic Growth», *Victoria University Press*, Wellington.
- Harper, D. et Malcolm, G. (1991) «Surviving the Change : How Firms Adjusted to the New Environment», Research Monograph 56, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Hussey, D. (1993), «Agricultural Marketing Regulation, The ACIL Report twelve months on», Wellington, Nouvelle-Zélande.
- Infometrics Ltd., (1992), «A Study of Non-Export Manufacturers, Report to the Treasury», Wellington.
- Kasper, W. (1990), «Populate or Languish? Rethinking New Zealand's Immigration Policy», *New Zealand Business Roundtable*, Wellington.
- Kim, K. Buckle, R.A. et Hall, V.B. (1992), «Key Features of New Zealand Business Cycles», Working Paper Series 4/92, Graduate School of Business and Government Management, *Victoria University of Wellington*.
- Lang, K. (1989), «Trade Liberalisation and the New Zealand Labour Market», Research Monograph 53, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Maloney, T. (1993), «Estimating the Effects of the Employment Contracts Act on Aggregate Employment and Average Wage Rates in New Zealand», *University of Auckland*, Research Paper.
- Malcolm, G. (1993), «Business Dynamics in New Zealand 1987-1991 : Entry, Growth and Decline in the Business Sector», Research Monograph 61, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Meads, C. et Orr, A. (1990), «Incentives for Employer-Employee Collusion : A Rationale For Uncompetitive Trans-Tasman Shipping Costs», *Quarterly Economic Forecasts*, The National Bank of New Zealand Limited, Research Paper n° 1.
- Meads, C. et Orr, A. (1991), «Promoting and Sustaining New Zealand's Tourism Industry», *Quarterly Economic Forecasts*, The National Bank of New Zealand Limited, Research Paper n° 3.
- Ministry of Foreign Affairs and Trade, (1993), «Implementation and Direction : A Multi-Track Approach», *New Zealand Trade Policy*, Wellington.
- Nana, G., Hall, V.B. et Philpott B.P. (1993), «Trans-Tasman CGE Modelling : Some illustrative results from the Joani model» *Victoria University of Wellington*, Nouvelle-Zélande.
- New Zealand Treasury (1987), Consultative Document on International Tax Reform, Wellington.
- OCDE, (1989), «Protocole concernant les échanges de services annexé à l'Accord commercial de rapprochement économiques australo-néo-zélandais», Rapport du Comité des mouvements des capitaux et des transactions invisibles, Paris.

- OCDE, (1989), « Mise à jour de l'analyse des ESP et des ESC. Note par pays sur la Nouvelle-Zélande », Comité de l'agriculture, Comité des échanges, Paris.
- OCDE, (1992), « Progrès de la réforme structurelle : une vue d'ensemble », Paris.
- OCDE, (1993a), « Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande », Paris
- OCDE, (1993b), « Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger : Nouvelle-Zélande. Instrument relatif au traitement national », Rapport du Comité des mouvements capitaux et des transactions invisibles et du Comité d'investissement international et des entreprises multinationales, Paris.
- OCDE, (1993c), « Évaluer les effets du cycle d'Uruguay », Problèmes de politique commerciale 2, Paris.
- Ostry, D. (1993), « Selective Government Interventions and Economic Growth : A Survey of the Asian Experience and its Applicability to New Zealand », *IMF Paper on Policy Analysis and Assessment*, Washington.
- Philpott, B. (1993), « Data for Sectoral Productivity Analysis and Some Preliminary Results for 1978-1993 », Paper 256, Research Project on Economic Planning, *Victoria University of Wellington*.
- Philpott, B. et Nana, G. (1993), « The Implication of Global Trade Reform on the New Zealand Economy », Working Paper 93/21, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Rae, A. et Nixon, C. (1993), « Agricultural Trade Reform : Analysis of Current Proposals », Working Paper 93/22, *New Zealand Institute of Economic Research*, Wellington.
- Rodrik, D. (1992), « The Limits of Trade Policy Reform in Developing Countries », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 6, n° 1, pp. 87-105.
- Scollay, R. (1992), « North American Free Trade : An Australasian Perspective », Working Papers in Economics n° 99, *University of Auckland*.
- Shoefisch, U. (1992), « Measures of External and Internal Competitiveness », *Reserve Bank of New Zealand Bulletin*, vol. 55, n° 1.
- Soskice, D.W. (1993), « Social Skills from Mass Higher Education : Rethinking the Company-Based Initial Paradigm », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 9, n° 3.
- Swan Consultants, (1992), « Reforming Trans-Tasman Shipping », Canberra, Australia.
- Tradenz, New Zealand Trade Development Board, (1993), « Building an Export Strategy for New Zealand 1993/1994, Stretching for Growth », Wellington.
- Webber, D. (1987), « Tracking Down the Deficit », Economic Monitoring Group, Report n° 8, *New Zealand Planning Council*, Wellington.
- Wells, G. (1991), « Debt and the Current Account », *New Zealand Economic Paper* 25(1), pp. 1-18.
- Wong, A. (1989), « New Zealand's True Rate of Protection », Discussion Paper G89/4, *Reserve Bank of New Zealand*.
- World Bank, (1993), « The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy ». A World Bank Policy Research Report. Oxford.

Annexe I

Résumé des réformes structurelles mises en œuvre depuis 1984

Commerce international et système monétaire

	Date de mise en œuvre
Protection contre les importations	
Suppression progressive des licences d'importation	1983-89
Réduction des droits à l'importation selon la « formule suisse », les droits revenant de 28 à 10 pour cent en moyenne	1986-92
Nouvelle réduction d'un tiers prévue pour les droits à l'importation	1992-96
Suppression de la protection spéciale pour dix-huit secteurs dans le cadre d'une « stratégie industrielle » et incorporation dans le programme général de réforme des droits de douane	1984-92
Réduction plus lente des droits de douane pour deux industries « particulières » (automobiles/composantes et textiles/habillement/chaussures)	1987-96
Contrôles sur les mouvements de capitaux internationaux	
Levée des contrôles sur les investissements/emprunts à l'étranger	1984
Libéralisation de l'entrée des investissements directs étrangers (avec l'approbation de l'Overseas Investment Commission, sauf pour les terrains agricoles, les îles et la pêche)	1985-89
Régime très libéral pour les investissements de portefeuille/le rapatriement des bénéfices	1985
Taux de change	
Déréglementation des opérations en devises	1984
Dévaluation, en 1984 de 20 pour cent par rapport à un panier de devises	1984
Flottement libre de la monnaie sur les marchés des changes sans contrôle direct	1985
Politique monétaire	
Utilisation des instruments de la politique monétaire pour la lutte contre l'inflation, en vue d'obtenir la « stabilité des prix » (inflation de 0 à 2 pour cent) en 1992/93	1989
Indépendance de la Banque centrale vis-à-vis du gouvernement, officialisée par la Loi sur la Banque centrale	1989

Secteurs de l'industrie et des services

	Date de mise en œuvre
Finances	
Suppression des directives en matière d'expansion du crédit	1984
Suppression des obligations distinctes imposées aux mutuelles d'épargne, aux sociétés mutuelles de crédit hypothécaire, aux sociétés de financement et aux sociétés de bourse	1985-87
Levée des restrictions quantitatives et autres obstacles à l'entrée du secteur bancaire	1985-86
Fin des contrôles financiers officiels (coefficients de réserves obligatoires, priorités en matière de crédit à certains secteurs)	1985
Suppression des contrôles sur les taux d'intérêt	1984
Suppression des garanties de crédit à l'exportation	1984
Levée des restrictions de participation pour les institutions financières	1985
Libéralisation du marché boursier	1986
Énergie	
Privatisation des charbonnages néo-zélandais	1987
Restructuration financière du secteur du raffinage du pétrole	1988-91
Législation sur la copropriété des stations d'essence	1988
Fin du contrôle des prix (sauf pour le gaz)	1984-88
Vente des intérêts de l'administration fédérale dans les activités d'exploitation/de distribution du gaz	1988-90
Vente des autres avoirs de l'administration fédérale dans le secteur énergétique	1990-92
Privatisation et restructuration des activités de production, de transport et de distribution de l'électricité	1986-91
Transports	
Levée des restrictions au transport par route/rail	1983-86
Fin des restrictions quantitatives pour le camionnage	1984
Privatisation des services publics de chemin de fer, de transport aérien et d'autocars	1982-84
Cession par adjudication des services d'autocars des collectivités locales et libéralisation de l'octroi de licences	1990-91
Déréglementation de l'activité des taxis	1990
Ouverture du secteur national de l'aviation	1987
Octroi d'un certain nombre de droits d'atterrissage et de vol à des compagnies aériennes étrangères en Nouvelle-Zélande	1989
Privatisation/cession d'aéroports et d'Airways Corporation	1986-91
Privatisation des ports	1989
Déréglementation de l'activité des dockers	1990
Suppression du cabotage dans les transports maritimes	1991
Agriculture	
Suppression du régime complémentaire de prix minimums pour les produits agricoles	1984
Suppression des avantages fiscaux pour les agriculteurs	1985
Suppression du financement à des conditions de faveur des stocks de produits primaires détenus par les offices de producteurs	1986-88
Révision des arrangements obligatoires concernant les offices de commercialisation	1987
Suppression des offices nationaux pour les oeufs, le lait et le blé	1984-88

Secteurs de l'industrie et des services (suite)

	Date de mise en œuvre
Recherche et développement	
Suppression des avantages accordés au titre de la R-D de façon à mettre tous les investissements sur un pied d'égalité	1984
Application du principe de récupération des coûts aux activités publiques de R-D	1985
Création d'une réserve de fonds publics (Foundation of Research Science and Technology)	1990
Privatisation des organismes publics de recherche (Crown Research Institutes)	1992
Marché du travail	
Introduction du syndicalisme volontaire	1983
L'amendement à la Loi sur les relations professionnelles renforce le rôle du marché dans les négociations : rétablissement du syndicalisme obligatoire	1984
Introduction d'une forme de concurrence syndicale en vertu de la Loi sur les relations professionnelles	1987
Réforme radicale avec la Loi sur les contrats de travail (syndicalisme volontaire, concurrence entre les syndicats, possibilités de négociations patronat/travailleurs au niveau collectif ou individuel)	1990
Législation applicable aux entreprises	
La Loi sur le commerce établit un régime libéral, fondé sur l'efficience, gouvernant les fusions et les pratiques commerciales	1986
La Loi sur les pratiques commerciales loyales régit les droits des consommateurs	1986
Révision de la législation relative aux valeurs mobilières et de la loi sur les prises de contrôle (l'importance à accorder à l'efficience est encore à l'étude)	1988-91
Révision de l'ensemble du régime de la propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur, marques de fabrique et modèles)	1990-91
Révision de l'aménagement des villes et des campagnes	1987-90
La Loi sur la gestion des ressources libéralise la législation en matière d'aménagement et d'environnement	1991
La Loi sur les ressources minérales néo-zélandaises clarifie le régime de la propriété des ressources minérales	1991
Autres mesures de déréglementation	
Fin du gel des salaires/prix	1984
Fin du contrôle des prix ; à la place, la Loi sur le commerce prévoit un pouvoir de surveillance des prix (dont il n'est pas fait usage)	1984-88
Levée des restrictions quantitatives sur presque toutes les branches d'activité, et fin de la réglementation relative à la qualité pour la plupart des branches	1986-88
Suppression de tous les droits de monopole de l'administration fédérale (à l'exception des services du courrier, du contrôle de la circulation aérienne et de la distribution du lait)	1984-89
Suppression du système d'autorisations pour certaines professions	1985-90
Suppression des avantages fiscaux accordés aux coopératives de producteurs	1989
Levée des restrictions concernant les heures d'ouverture des magasins	1989
Suppression du régime d'incitation au développement des marchés d'exportation	1984
Suppression progressive des incitations fiscales à l'exportation	1984-87

Secteur public

	Date de mise en œuvre
Opérations commerciales des entreprises publiques	
Suppression de presque tous les droits de monopole	1984-89
Privatisation de 24 entreprises publiques (dans les secteurs des transports, des finances, du tourisme, de la sylviculture, de la radiodiffusion, des services d'utilité publique et des services)	1987-88
Restructuration visant à isoler les éléments de monopole naturel des entreprises publiques	1989-91
Privatisation totale ou partielle de Air New Zealand, Bank of New Zealand, Petroleum Corporation, Tourist Hotel Corporation, Shipping Corporation, Rural Bank, Government Life, Forestry Corporation, Post Office Bank, Telecom Corporation et d'autres entreprises publiques	1987-91
Nouvelles privatisations prévues par cessions d'actifs, de droits, d'actions, etc.	1991+
Obligation pour les collectivités locales de privatiser les entreprises commerciales locales (Local Authority Trading Enterprises - LATE) et de faire des appels d'offres pour les services	1990-91
Les collectivités locales sont encouragées à vendre leurs participations dans les aéroports, les entreprises de transport et les services locaux d'utilité publique	1991
Vente d'autres actifs tels que les dispositifs d'irrigation, les droits de pêche	1983-88
Fiscalité	
Extension de l'assiette fiscale au moyen de la taxe sur les biens et services applicable à la presque totalité de la consommation intérieure finale sans exception (à un taux de 12.5 pour cent maintenant)	1986
Uniformisation et abaissement du taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques, avec un taux maximum aligné sur celui de l'impôt sur les sociétés, en vue de réduire au minimum les pièges de la pauvreté	1988
Uniformisation et simplification de l'impôt sur les sociétés en vue de réduire au minimum la fraude et les coûts administratifs	1985
Suppression de la plupart des autres impôts indirects	1986-91
Suppression des avantages fiscaux accordés pour l'épargne, etc., par souci d'égalité	1987
Révision du régime d'imposition internationale	1992
Maîtrise des dépenses	
Tentatives visant à réduire les dépenses publiques, en particulier dans les domaines de l'administration et de développement de l'industrie	1985+
Le produit de la vente des actifs des entreprises publiques servira à rembourser la dette publique	1987+
Réforme de la gestion du secteur public par la Loi sur les finances publiques	1989
Réforme des principaux ministères en vertu de la Loi de 1988 sur le secteur public, avec séparation de l'élaboration de la politique, de la prestation et du financement des activités	1986+
Application du principe des redevances d'utilisation pour les autres activités	1986+
Redéfinition des comptes des administrations publiques sur une base plus commerciale, selon le système de l'exercice et un système de suivi sur la base de la production, en vertu de la Loi sur les finances publiques	1988
Suppression de 50 ONG semi-autonomes et organismes parapublics	1987
Nouvelle tentative visant à réduire les dépenses sociales (éducation, santé, protection sociale, régimes de retraite)	1991

Secteur public (suite)

	Date de mise en œuvre
Services sociaux	
Réforme du système d'enseignement obligatoire, avec des Conseils (Boards of Trustees) élus	1988-90
Quasi-privatisation des établissements d'enseignement supérieur, qui feront désormais payer des droits	1992
Intégration de l'aide publique au logement dans le régime privé de loyers et de crédit hypothécaire	1991
Durcissement des conditions d'ouverture des droits aux indemnités de chômage et autres transferts sociaux publics, et réduction du niveau des prestations	1990
Durcissement des conditions, extension de l'âge et réduction des prestations pour le régime public de pensions	1989-92
Séparation du financement et de la prestation des services publics de santé et création d'entreprises publiques de santé (Crown Health Enterprises)	1992
Mise en place de systèmes privés de financement pour les soins de santé	1992

Source : D'après A. Bollard (1993), «The Political Economy of Liberalisation in New Zealand», *Working Paper 93/2, NZIER*.

Annexe II

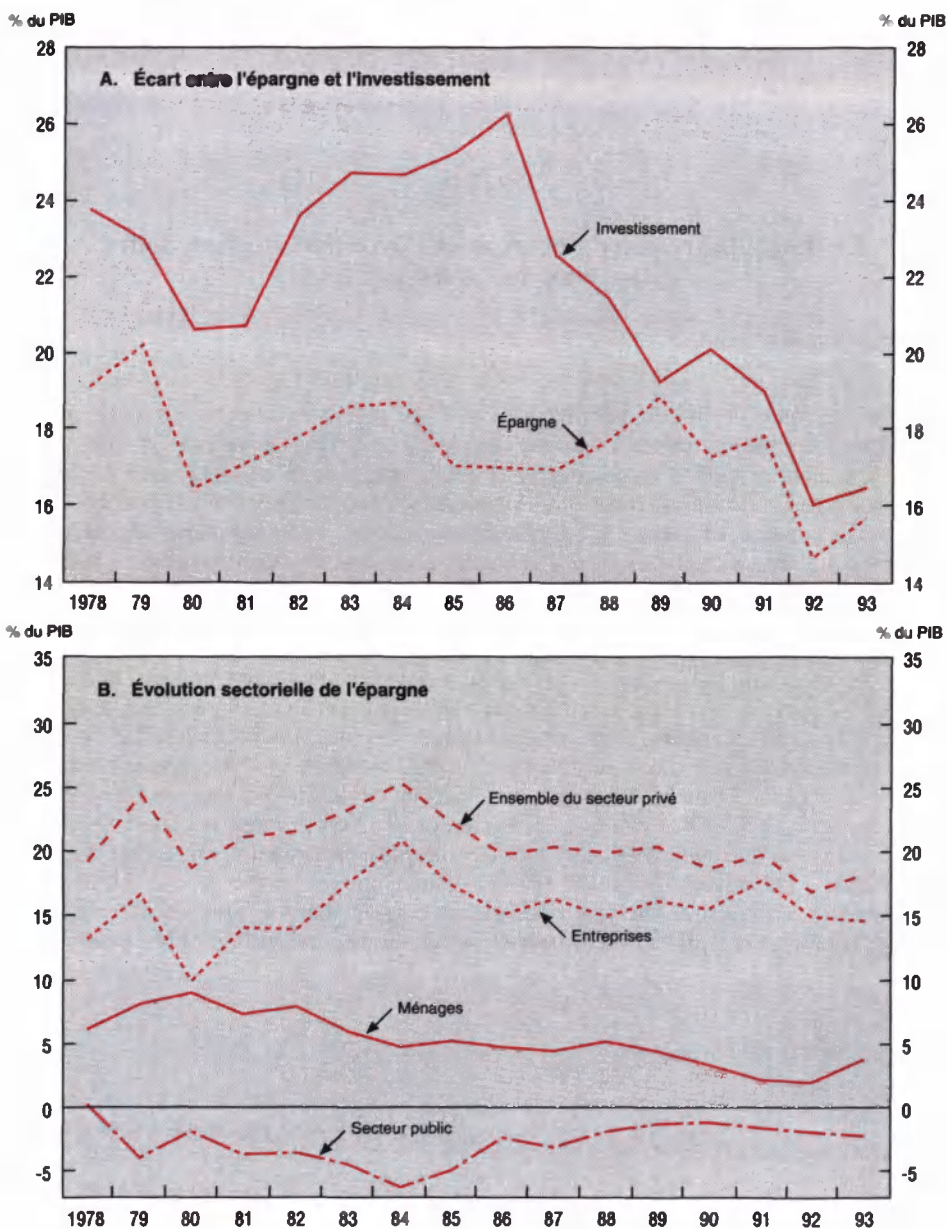
Le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement au cours des deux décennies passées

Dans le cadre de la comptabilité nationale, un déficit extérieur peut être présenté comme un déséquilibre entre l'épargne intérieure et l'investissement ou comme un déséquilibre commercial. Bien que ces deux présentations n'aboutissent pas à des analyses contradictoires de l'ajustement qui s'opère dans l'économie, elles attribuent le déséquilibre à des causes différentes et suggèrent des stratégies économiques différentes pour rétablir l'équilibre extérieur. A titre d'exemple, pour analyser un déséquilibre commercial, il faut expliquer pourquoi les importations dépassent les exportations, en s'intéressant plus particulièrement à des facteurs tels que les prix et les revenus relatifs, les élasticités des échanges et la compétitivité lorsqu'on examine les mécanismes de redressement. Au contraire, si l'on considère un déficit de balance courante comme un déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, cela laisse penser que les résidents nationaux utilisent l'épargne étrangère pour maintenir leurs niveaux de dépenses. Les mesures d'ajustement indiquées visent à renforcer l'épargne intérieure et à accroître le rendement des investissements. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, les deux stratégies sont valables lorsqu'on explique le déficit extérieur persistant et que l'on propose des mesures correctives. Tandis que le chapitre III de l'Étude traite plus particulièrement du déséquilibre commercial de la Nouvelle-Zélande, la présente annexe décrit brièvement les mesures qui ont contribué à maintenir un écart équivalent entre l'épargne et l'investissement et souligne les initiatives prises récemment et qui rétablit peut-être l'équilibre extérieur.

Les origines du déséquilibre

Depuis la guerre, l'épargne nationale a été régulièrement inférieure à l'investissement en Nouvelle-Zélande. Cette situation trouve son reflet à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Au cours de la seconde moitié des années 70, l'augmentation du déficit extérieur a été imputable, principalement, à la dégradation des finances publiques, qui n'était pas pleinement compensée par l'évolution dans le secteur privé. Plus récemment, c'est l'investissement privé qui a dépassé l'épargne, aggravant le déficit extérieur (graphique A1). Ces deux évolutions sont décrites ci-après.

Diagram A1. LE DÉSÉQUILIBRE ÉPARGNE-INVESTISSEMENT



Source : Ministère des Finances de Nouvelle-Zélande.

Le déficit public

Une dégradation notable des finances publiques s'est amorcée au milieu des années 70 par suite de plusieurs mesures : une forte augmentation des dépenses pour faire face à l'évolution défavorable des termes de l'échange ; des emprunts à l'extérieur pour financer des investissements massifs ; des engagements accrus au titre de la garantie de ressources et de la protection sociale ; et des dépréciations successives du taux de change conduisant à un alourdissement du service de la dette extérieure. Cependant, le principal facteur qui a empêché les pouvoirs publics de réduire le déficit a été l'utilisation finale des ressources empruntées. Les emprunts à l'étranger ont souvent été utilisés pour la consommation – au lieu de l'investissement – ce qui n'assurait pas, pour l'avenir, de flux de revenu pour le service de la dette. Par ailleurs, dans les cas où les autorités ont emprunté effectivement pour financer des projets d'investissement, surtout au début des années 80, le taux de rendement s'est souvent révélé insuffisant pour couvrir les paiements d'intérêts sur la dette ainsi contractée. Par suite de l'alourdissement de la dette publique, la prime de risque pays a augmenté, ce qui a aussi affecté le secteur privé du fait de l'augmentation des coûts de l'emprunt. C'est pourquoi l'accent a été mis – depuis le milieu des années 80 – sur la nécessité de réduire le déficit public. Aussi le déficit est-il revenu d'un sommet de 9.5 pour cent du PIB en 1983/84 à moins de 2 pour cent en 1993/94, d'où une amélioration notable de la position de la balance courante.

Insuffisance de l'épargne du secteur privé

Les stabilisateurs automatiques de l'économie – qui tendent à favoriser un ajustement compensatoire de l'équilibre épargne-investissement du secteur privé lorsque le déficit public s'aggrave – se sont révélés relativement faibles, laissant au secteur extérieur le soin de combler l'insuffisance de l'épargne nationale face à l'augmentation du déficit public. De fait, la situation financière du secteur privé s'est en réalité dégradée au milieu des années 80, par suite, principalement, de la libéralisation des marchés financiers, qui a facilité l'accès au crédit étranger. Cette situation a une double origine :

- La faiblesse du rendement des investissements liée aux multiples distorsions qui existaient dans l'économie intérieure – notamment les contrôles de taux de change et de taux d'intérêt, un taux d'inflation élevé et variable, et une multitude de droits de douane et de subventions à la production – de sorte que les décisions d'investissement étaient fondées davantage sur le désir de protéger l'économie de la concurrence étrangère que sur la productivité nationale.
- La faiblesse du taux d'épargne des ménages depuis les années 70, elle-même due à plusieurs facteurs, notamment l'intensification de la politique de garantie de ressources qui a fait baisser l'épargne de précaution ; le plafonnement des taux d'intérêt nominaux et la rémunération réelle négative de l'épargne due au niveau élevé d'inflation ; la hausse des prix réels de l'immobilier et les distorsions fiscales qui favorisaient la propriété de logements, empêchant ainsi le développement d'un marché national de capitaux ; et la déréglementation des marchés financiers au milieu des années 80, qui a facilité l'accès au crédit (entre 1984 et 1990, la croissance de la consommation privée a dépassé celle du revenu imposable).

Qui plus est, dans le secteur privé, une hausse de l'épargne des sociétés au cours des années 80 n'a pas suffi pour compenser intégralement la baisse de l'épargne des ménages.

Réaction des pouvoirs publics

Depuis le milieu des années 80, des réformes structurelles à moyen terme ont été mises en œuvre afin d'atténuer ces problèmes. On a tenté, en particulier, de réduire les distorsions qui faussaient les signaux du marché et de renforcer la flexibilité sur les marchés de facteurs. De fait, le rendement moyen du capital est en hausse depuis le début des années 90, ce qui semble indiquer que les réformes donnent des résultats. A cela se sont ajoutés des gains d'efficacité appréciables dans le secteur public et une diminution du déficit budgétaire. Plusieurs facteurs laissent aussi entrevoir une nouvelle hausse de l'épargne globale à moyen terme : le renforcement du rôle du secteur privé dans la prestation de certains services sociaux (santé, éducation et pensions de retraite) qui oblige le secteur des ménages à épargner ; une réduction du chômage ; une déflation des prix des actifs qui favorise une gestion plus prudente de la dette des ménages ; l'amélioration de la rentabilité des entreprises et l'accroissement de leurs possibilités de financement par capitaux propres ; et une augmentation de la proportion de Néo-zélandais qui seront d'âge très actif au cours des dix à quinze prochaines années, ce qui devrait renforcer l'épargne des ménages. De fait, on pourrait dire que les préoccupations relatives à l'insuffisance de l'épargne intérieure se sont calmées ces dernières années, comme en témoignent la diminution de la prime sur les taux d'intérêt à long terme par rapport au reste du monde et un récent reclassement vers le haut de la dette publique de la Nouvelle-Zélande. Néanmoins, l'évolution démographique à moyen terme révèle un vieillissement notable de la population, qui nécessitera une réserve d'épargne plus importante pour assurer la garantie de ressources. Par ailleurs, malgré une amélioration de la position extérieure, la Nouvelle-Zélande ne dispose pas encore d'excédents qui lui permettraient de réduire l'encours de sa dette extérieure. Cette réduction abaisserait le coût futur du capital dans le pays et amortirait les chocs économiques.

Annexe III

Conséquences de l'Uruguay Round pour la Nouvelle-Zélande*

(par produits et par principaux marchés d'exportation)

Agriculture

Viande bovine

Les exportations de viande bovine ont représenté 8.1 pour cent, en valeur, des exportations totales et 14.5 pour cent des exportations agricoles en 1992. Les principaux marchés d'exportation sont les États-Unis, le Canada, le Japon et la Corée.

États-Unis

- Quota spécial de 214 000 tonnes alors que le niveau d'importations autorisé par l'Accord d'autolimitation était de 193 000 tonnes en 1993.
- Taux hors tarif d'environ 30 pour cent applicable au volume entrant dans le quota.

Canada

- Les arrangements sont encore en cours de négociation, en vue d'établir un quota spécial.

Japon

- Réduction du droit de douane, qui revient de 50 à 38 pour cent.

Corée

- Forte expansion de l'accès global dans le cadre du quota, qui passera de 99 000 tonnes en 1993 à 225 000 tonnes en l'an 2000, en vue d'une libéralisation totale en 2001 avec un droit de douane d'environ 40 pour cent.

* *Source* : Ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, décembre 1993.

Viande ovine

Les exportations de viande ovine ont représenté 7.5 pour cent, en valeur, des exportations totales et 13.5 pour cent des exportations agricoles en 1992. Les principaux marchés d'exportation sont l'Union européenne – qui absorbe 63 pour cent des exportations totales de viande ovine – et divers autres marchés dont plusieurs au Moyen-Orient et en Asie du Nord. Une libéralisation du régime coréen des importations de viande ovine est prévue en 1995.

Union européenne

- Accès spécial pour 225 000 tonnes sans droit de douane, contre 206 100 tonnes actuellement.

Produits laitiers

Les exportations de produits laitiers ont représenté 16.2 pour cent, en valeur, des exportations totales et 30 pour cent des exportations agricoles en 1992. Les principaux marchés d'exportation sont l'Union européenne et divers autres marchés dont plusieurs au Moyen-Orient.

Union européenne

- Beurre : un quota spécial est encore en cours de négociation, mais il devrait assurer l'accès au marché à des conditions qui permettront une intensification des importations à des prix intéressants. Par ailleurs, 10 000 tonnes dans le cadre du nouvel accès global.
- Fromage : importante quantité dans le cadre du nouvel accès global, passant à 100 000 tonnes sur la période d'application de six ans.
- Poudre de lait : 69 000 tonnes dans le cadre du nouvel accès global.

États-Unis

- Fromage : nouvelles possibilités d'accès global d'environ 30 000 tonnes.
- Lait écrémé : 14 000 tonnes supplémentaires.
- Matière grasse du lait : l'accès global passera de 320 tonnes à environ 17 000 tonnes.

Canada

- Fromage/poudre de lait/matière grasse du lait : de nouvelles possibilités d'accès pour plusieurs milliers de tonnes de produits sont prévues mais les négociations ne sont pas terminées.

Japon

- Quota à tarif spécial de 11 000 tonnes de matières grasses comestibles préparées.

- Accès assuré pour les niveaux actuels d'exportations de beurre, de fromage et de poudre de lait.

Corée

- Importante libéralisation de l'accès pour les produits laitiers, avec réduction de la protection tarifaire à partir de 1995.

Kiwis

Les principaux marchés d'exportation sont l'Union européenne et le Japon.

Régime général

- Réductions progressives de droits de douane allant de 15 à 36 pour cent sur six ans.

Union européenne

- Réduction du droit de douane, qui revient de 11 à 8 pour cent.

Japon

- Réduction du droit de douane, qui revient de 8 à 6.4 pour cent.

États-Unis

- Suppression des droits de douane.

Pommes

Les principaux marchés d'exportation sont l'Union européenne et le Japon.

Régime général

- Réductions progressives de droits de douane allant de 15 à 36 pour cent sur six ans.

Japon

- Réduction du droit de douane, qui revient de 20 à 17 pour cent.

Union européenne

Réduction du droit de douane :

- Pour la période de janvier à mars, le taux revient de 8 à 4 pour cent.
- Pour la période d'avril à juillet, le taux revient de 6 à 4.8 pour cent.

Produits de la pêche

Les exportations de poisson ont représenté 5.9 pour cent, en valeur, des exportations totales en 1992. Les principaux marchés d'exportation sont le Japon, les États-Unis et la Corée.

États-Unis

- Suppression des droits de douane pour la plupart des types de poisson congelé. Pour les produits transformés (conserves de poisson, poisson pané), réduction des droits d'un tiers (ils reviennent généralement de 15 à 10 pour cent).

Union européenne

- Réduction du droit de douane de 50 pour cent (il revient de 15 à 7.5 pour cent) sur une gamme de poisson frais, rafraîchi et congelé (hoki, merlu, baudroie, lingue, sole et merlan bleu du Sud). Suppression du droit de douane sur les anguilles.

Japon

- Réductions de droits de douane sur la plupart des types d'importations de poisson, les taux revenant dans la fourchette de 3 à 5 pour cent. Possibilité de concession non consolidée (réduction autonome du droit de douane, qui reviendrait de 6 à 3.5 pour cent sur cinq ans) pour le calmar.

Thaïlande

- Confirmation d'une forte réduction du droit de douane, qui revient de 60 à 5 pour cent.

Produits forestiers

Les exportations de produits forestiers ont représenté, pour l'année terminée en juin 1993, 12.5 pour cent, en valeur, des exportations totales. Les principaux marchés d'exportation sont le Japon, la Corée et les États-Unis. Le bois a représenté 1 494 millions de dollars néo-zélandais et la pâte à papier, le papier et le carton ont représenté 730 millions de dollars néo-zélandais.

Pâte à papier et papier

Groupe de quatre pays (États-Unis, Union européenne, Japon, Canada)

- Tous les droits de douane seront réduits de 50 pour cent au cours des cinq premières années et supprimés au cours des cinq années suivantes.

Bois

États-Unis, Canada et Union européenne

- La suppression des droits de douane ou des réductions de plus de 50 pour cent devraient être confirmées.

Japon

- Importantes réductions, d'environ 50 pour cent, sur la plupart des produits. Le droit de douane sur le bois scié et raboté sera ramené de 10 à 4.8 pour cent et le droit sur le bois non raboté reviendra de 6 à 4.8 pour cent. Pour le carton dur, les droits reviennent de 6.5 à 2.6 pour cent et, pour le contreplaqué et le bois lamellé, de 20 à 6 pour cent.

Autres pays

- Réductions tarifaires allant d'un tiers à 50 pour cent.

Acier

- Les exportations totales se sont élevées à 302.8 millions de dollars néo-zélandais en 1992. La suppression des droits de douane est l'objectif de l'accord multilatéral sur l'acier (États-Unis), dont les négociations reprendront en janvier 1994. En attendant, le groupe des quatre pays s'est engagé à supprimer les droits de douane dans le cadre des résultats de l'Uruguay Round.
- Les exportations néo-zélandaises à destination des États-Unis (environ 20 millions de dollars néo-zélandais) et du Japon (environ 49 millions de dollars néo-zélandais) bénéficieront de la suppression des droits de douane.

Aluminium

Les exportations totales se sont chiffrées à 674.2 millions de dollars néo-zélandais en 1992.

- Le Japon supprimera le droit de douane de 1 pour cent. Les exportations à destination de ce marché se sont élevées à 379 millions de dollars néo-zélandais en 1992, ce qui représente une concession de 3.8 millions de dollars néo-zélandais.
- La Corée a offert une réduction tarifaire de 50 pour cent pour ramener le taux à 5 pour cent. En 1992, les exportations à destination de ce marché se sont élevées à 86.6 millions de dollars néo-zélandais.

Annexe IV

Chronologie économique

1992

Décembre

Le ministre des Finances annonce la reconduction de Donald Brash dans ses fonctions de gouverneur de la Banque centrale. En même temps, un nouvel accord sur les objectifs de la politique économique (PTA) est signé par le ministre des Finances et le gouverneur. En vertu du nouveau PTA, la Banque centrale doit maintenir la hausse sur douze mois de l'indice des prix à la consommation dans la fourchette de 0 à 2 pour cent.

Présentation, par le ministère des Finances, de la mise à jour économique et budgétaire de décembre.

1993

Janvier

Une baisse marquée du taux de change oblige la Banque centrale à durcir la politique monétaire. A cet effet, elle prend trois mesures spécifiques le même jour : relèvement de la marge de pénalité sur le taux d'escompte, qui passe de 0.90 point à 1.50 point ; pas d'offre de revente au marché des effets de la Banque centrale précédemment escomptés ; et réduction de l'objectif de trésorerie de 20 millions de dollars néo-zélandais à zéro.

Février

La Banque centrale rétablit les conditions de la politique monétaire qui prévalaient avant janvier.

Avril

L'organisme international de notation Standard and Poor's réaffirme le classement AA de la dette à long terme de la Nouvelle-Zélande.

Juillet

Présentation du budget pour 1993. Les principaux points en sont les suivants :

- Le déficit financier ajusté pour l'exercice 1992/93 est estimé à 2 340 millions de dollars néo-zélandais. Pour les exercices 1993/94 et 1994/95, il est prévu des déficits de 2 278 millions et 2 013 millions de dollars néo-zélandais respectivement.
- Annonce d'une nouvelle initiative en matière de publication des rapports financiers; le gouvernement s'engage à publier une mise à jour économique et budgétaire avant l'élection générale.
- Relèvements ciblés des allocations familiales et nouvelles mesures financées par le Fonds pour la protection sociale et l'éducation, en vue de fournir une aide supplémentaire aux familles en difficulté.
- Création de Regional Health Authorities et de Crown Health Enterprises.
- Création de Crown Research Units.

Le gouvernement décide de faciliter l'investissement à l'étranger en titres publics nationaux. A compter du 1er juillet, le Debt Management Office paiera le prélèvement de 2 pour cent sur les intérêts reçus pour tous les investisseurs non résidents enregistrés. Ainsi, le montant total des intérêts échus sera payé sans aucune déduction.

Septembre

Le gouvernement annonce que le déficit financier effectif pour l'exercice 1992/93 s'est élevé à 1 823 millions de dollars néo-zélandais.

Le gouvernement néo-zélandais vend sa participation de 100 pour cent dans New Zealand Rail Limited à la Wisconsin Central Transportation Corporation, Berkshire Partners III LP, et Fay, Richwhite and Company Limited, le 20 juillet 1993, pour une somme de 328.2 millions de dollars néo-zélandais.

Achèvement de la vente de la participation de 57 pour cent du gouvernement dans BNZ à la National Australia Bank, pour une somme de 849 millions de dollars néo-zélandais.

Présentation du projet de loi sur la responsabilité budgétaire.

Octobre

Le gouvernement présente sa mise à jour économique et budgétaire pré-électorale. Les déficits financiers pour les exercices 1993/94 et 1994/95 sont prévus à 1 442 et 1 194 millions de dollars néo-zélandais respectivement.

Novembre

Le National Party est reconduit au pouvoir à une faible majorité lors de l'élection générale. Il compte maintenant 50 sièges au parlement, le Labour Party 45, l'Alliance 2 et New Zealand First 2 sièges.

Lors du référendum sur la réforme électorale, une majorité (53.8 pour cent) vote pour le remplacement du système électoral majoritaire par une représentation proportionnelle mixte.

Le gouvernement émet 10.4 millions de droits d'achat d'actions ordinaires dans Wrightsons par le biais de sa participation dans Fletcher Challenge. Les droits sont vendus avec ceux reçus par le FCL Employee Unit Trust à un prix de 33 cents chaque.

Publication du discours du ministère des Finances au nouveau gouvernement.

Décembre

Le gouvernement vend la totalité de sa participation de 104.5 millions des d'actions ordinaires et de 26.1 millions d'actions dans la division forestière de Fletcher Challenge Limited. Les actions sont vendues à plusieurs investisseurs institutionnels sur les marchés mondiaux. Le produit de la vente s'élève à 418 millions de dollars néo-zélandais.

1994

Mars

L'organisme new-yorkais de notation Moody's relève la cote de la dette publique à long terme de AA3 à AA2, l'alignant ainsi sur celle de l'Australie. Auparavant, la dette néo-zélandaise avait été déclassée de AAA avant 1984 à AA en octobre 1984 et à AA3 en août 1986.

Le ministre des Finances annonce qu'il prévoit un budget à peu près équilibré pour l'exercice 1993/94.

Avril

Le gouvernement annonce un léger excédent budgétaire pour la période de huit mois se terminant à la fin d'avril, de près de 1 milliard de dollars néo-zélandais par rapport aux prévisions pré-électorales publiées en octobre 1993.

Mai

Le Debt Management Office annonce l'annulation de l'adjudication d'obligations prévue pour mai.

Le gouvernement publie sa mise à jour du budget. Il était prévu comme solde financier de l'exercice 1993/94 un excédent de 422 millions de dollars néo-zélandais. Les dernières prévisions officielles, présentées dans la mise à jour économique et budgétaire pré-électorale d'octobre, font état d'un déficit de 1 442 millions de dollars néo-zélandais.

Le Debt Management Office annonce que l'adjudication d'obligations est annulée en raison d'une amélioration de la position budgétaire.

Juin

Présentation du budget de 1994, dont les principaux points sont les suivants :

- Selon les estimations, le solde financier corrigé pour l'exercice 1993/94 est excédentaire de 527 millions de dollars néo-zélandais. Cet excédent passerait à 730 millions en 1994/95 et à 4 531 millions en 1996/97.
- On prévoit que le solde de la Couronne (valeur nette) s'améliorera, passant de -6 254 millions de dollars néo-zélandais le 30 juin 1994 à +3 571 millions le 30 juin 1997.
- Il est prévu que la dette publique nette tombera de 35 557 millions de dollars néo-zélandais (42.1 pour cent du PIB) le 30 juin 1994 à 28 128 millions (28.7 pour cent du PIB) en juin 1997.
- Augmentation des ressources allouées au système de santé et aux systèmes d'enseignement et de formation.
- Une perspective budgétaire favorable permettrait des allègements fiscaux après le retour de la dette publique à des niveaux prudents.

PAGE BLANCHE

ANNEXE STATISTIQUE

Quelques statistiques rétrospectives

	Moyenne 1984-93	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
<i>A. Pourcentage de variation par rapport à l'année précédente aux prix de 1982/83</i>											
Consommation privée	1.8	6.2	0.1	4.0	2.5	2.0	1.5	-0.6	-1.2	0.4	3.0
Formation brute de capital fixe	2.8	11.3	5.0	-2.5	2.5	-0.9	7.6	1.5	-15.9	3.6	16.2
Secteur public	-3.4	-11.9	12.0	4.6	-14.1	-2.0	-9.5	8.0	-20.8	-6.8	6.5
Secteur privé	5.6	24.6	2.2	-5.6	10.7	-0.5	14.2	-0.5	-14.4	6.8	18.8
Construction de logements	3.4	16.1	-1.1	-6.2	-1.5	5.3	12.8	4.0	-16.9	6.3	14.9
Investissement productif	6.4	27.8	3.3	-5.5	14.5	-2.1	14.6	-1.8	-13.6	6.9	19.9
Produit intérieur brut	1.3	8.7	1.1	0.7	-1.7	3.0	-1.0	0.7	-3.3	-0.4	4.8
Indice de prix implicite du PIB	7.8	4.8	13.9	19.0	14.9	6.4	8.9	3.5	2.5	2.4	2.2
Emploi	0.3	2.7	3.5	-0.4	0.8	-3.1	-2.6	0.9	-1.4	0.4	2.0
Rémunération des salariés (prix courants)	7.2	7.5	16.5	19.5	13.9	7.0	3.2	1.0	-1.0	1.4	3.2
Productivité (PIB/emploi)	1.0	5.8	-2.3	1.2	-2.5	6.3	1.7	-0.1	-1.9	-0.8	2.8
Coûts unitaires de main-d'œuvre (rémun./PIB)	5.9	-1.1	15.2	18.6	15.9	3.9	2.3	1.1	3.3	1.0	-1.2
<i>B. Rapports en pourcentage</i>											
Formation brute de capital fixe en % du PIB aux prix constants	25.6	24.7	25.6	24.8	25.9	24.9	27.1	27.3	23.7	24.7	27.3
Formation de stocks en % du PIB aux prix constants	1.0	3.1	1.0	0.7	0.1	-0.6	2.1	1.7	-0.8	1.0	2.0
Balance extérieure en % du PIB aux prix courants	-0.4	-4.1	-1.6	-1.2	-0.1	2.9	-0.5	-0.2	1.7	-1.0	-0.3
Rémunération des salariés en % du PIB aux prix courants	46.8	48.6	49.2	49.0	49.5	48.3	46.3	44.8	44.8	44.5	42.9
Impôts directs en % du revenu des ménages	23.1	23.5	23.9	25.3	24.3	23.4	22.7	24.6	22.4	20.7	20.2
Taux de chômage	6.6	4.5	3.5	4.0	4.1	5.6	7.1	7.8	10.3	10.3	9.2
<i>C. Autre indicateur</i>											
Balance des opérations courantes (en milliards de dollars)	-1.2	-1.9	-1.6	-1.7	-1.8	-0.3	-1.3	-1.1	-0.5	-0.9	-0.9

Source : Reserve Bank of New Zealand.

Tableau A. **Produit intérieur brut et dépense intérieure (nouveau SCN)**

Millions de dollars néo-zélandais, aux prix courants

Exercices se terminant le 31 mars	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Rémunération des salariés	19 242	22 661	26 824	30 258	32 004	32 718	33 202	32 697	33 426
Excédent net d'exploitation	13 178	14 570	17 547	17 940	19 737	22 027	23 168	23 360	25 744
Consommation de capital fixe	3 182	3 712	4 336	5 051	5 540	6 033	6 444	6 774	7 191
Impôts indirects	4 524	4 854	6 683	8 934	9 297	10 859	10 982	10 720	10 923
<i>moins</i> : Subventions	598	362	302	316	175	202	194	172	218
Produit intérieur brut	39 528	45 435	55 088	61 867	66 403	71 435	73 602	73 379	77 066
Consommation finale									
Ensemble des administrations publiques	6 334	7 345	8 930	10 128	11 023	11 728	12 529	12 417	12 445
Consommation finale privée	23 378	27 669	32 473	36 954	40 340	43 424	45 456	45 886	47 282
Variations des stocks	1 333	264	1 171	281	396	2 005	1 013	548	1 650
Formation brute de capital fixe	9 853	11 740	12 108	13 263	12 890	14 681	14 570	12 222	13 350
Erreurs et omissions	-59	-219	524	275	-605	-440	-88	191	625
Dépense nationale brute	40 839	46 799	55 206	60 901	64 044	71 398	73 480	71 264	75 352
Exportations de biens et services	13 229	13 947	15 122	16 663	18 064	19 162	19 949	21 485	23 753
<i>moins</i> : Importations de biens et services	14 540	15 311	15 240	15 697	15 706	19 123	19 827	19 370	22 038
Dépenses imputées au Produit intérieur brut	39 528	45 435	55 088	61 867	66 402	71 437	73 602	73 379	77 067
Produit intérieur brut aux prix de 1982-83 :									
Indice 1982-83 = 100	107.8	108.8	111.5	112.4	111.1	112.5	112.1	110.3	113.4

Source : OCDE. *Comptes nationaux annuels*.

Tableau B. Produit intérieur brut par branche d'activité

Millions de dollars néo-zélandais, aux prix courants

Exercices se terminant le 31 mars	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Agriculture et chasse	2 430	3 040	2 956	3 046	3 515	3 877	4 280	3 559
Pêche	104	130	177	223	223	240	213	214
Sylviculture et exploitations forestières	426	623	871	1 090	1 245	1 442	1 538	1 607
Industries extractives	280	422	582	607	671	747	891	1 042
Alimentation, boissons et tabac	2 329	2 648	2 511	2 976	3 322	3 823	4 080	4 321
Textiles, habillement et cuir	704	779	886	1 031	850	814	886	931
Fabrication de produits en bois	514	593	671	689	663	761	822	759
Produits de papier et édition	844	1 138	1 241	1 431	1 695	1 684	1 841	1 921
Produits chimiques, dérivés du pétrole, etc.	691	787	973	1 370	1 356	1 428	1 575	1 579
Produits minéraux non métalliques	397	406	408	417	409	388	378	341
Industries métalliques de base	317	385	392	405	380	341	485	420
Fabrication de produits métalliques	1 911	2 178	2 372	2 683	2 737	2 549	2 673	2 416
Autres industries manufacturières	80	102	135	124	97	81	103	102
Électricité, gaz, eau	1 077	1 116	1 442	1 710	1 753	2 004	2 101	2 081
Construction	2 034	2 334	2 687	2 945	3 248	3 231	3 254	3 097
Commerce, restauration et hôtellerie	7 069	7 437	8 643	10 247	9 855	10 429	11 127	11 943
Transports, entrepôts	1 934	2 143	2 372	2 786	3 125	3 386	3 522	3 605
Communications	980	1 034	1 156	1 583	2 074	2 150	2 166	2 321
Banques, assurances et affaires immobilières	4 022	4 713	5 888	7 580	9 282	10 161	10 925	11 090
Logements	1 604	1 929	2 756	3 442	4 069	4 920	5 293	5 930
Services collectifs, sociaux, personnels	1 294	1 486	1 766	1 907	2 076	2 310	2 359	2 379
Production imputée de services bancaires	-1 121	-1 276	-1 574	-2 198	-2 772	-2 866	-3 194	-2 960
Total, branches d'activité marchandes	29 920	34 147	39 311	46 094	49 873	53 900	57 318	58 698
Branches non marchandes								
des administrations publiques	4 202	4 388	5 136	6 366	7 195	7 890	8 458	8 613
Autres branches non marchandes	282	308	349	419	488	562	607	666
Total, branches d'activité non marchandes	4 484	4 696	5 485	6 785	7 683	8 452	9 065	9 279
Total, ensemble des branches d'activité	34 404	38 843	44 796	52 879	57 556	62 352	66 383	67 977
Impôts indirects	2 206	4 308	4 050	5 122	5 330
Produit intérieur brut	34 896	39 529	45 435	55 088	61 866	66 402	71 506	73 311

Source : OCDE, Comptes nationaux.

Tableau C. **Marché du travail**

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
	Milliers de personnes, en avril		Moyennes annuelles						
Emploi civil, total	1 329	1 544	1 557	1 508	1 468	1 481	1 461	1 467	1 496
<i>dont :</i>									
Agriculture	148	167	164	157	152	157	157	159	158
Industrie	430	444	425	393	373	364	343	331	351
Autres activités	751	933	968	958	943	960	961	977	987
Chômeurs inscrits	51	65	86	118	150	159	193	216	211
Taux de chômage (en pourcentage de la population active)	4.1	4.0	4.0	5.6	7.1	7.8	10.3	10.3	9.5

Note: Rupture de séries en 1986. Les nouvelles séries proviennent du Household Labour Force Survey.
Source : OCDE, *Statistique de la population active*.

Tableau D. **Prix**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
	Quatrième trimestre 1988 = 100									
Indice des prix à la consommation										
Alimentation	63.6	73.0	81.3	92.1	97.8	106.3	114.0	115.0	115.2	116.4
Total	61.2	70.6	80.0	92.5	98.5	104.1	110.4	113.3	114.5	115.9
Prix à la production (produits de base)	70.7	81.6	86.3	93.1	98.0	104.9	109.8	110.7	113.0	115.8
Prix à l'exportation	78.3	85.1	83.2	88.1	93.6	105.9	104.5	100.0	108.2	111.0
Prix à l'importation	93.5	103.4	100.7	96.6	95.7	103.2	104.0	105.1	112.0	111.7
Termes de l'échange	83.8	82.3	82.6	91.2	97.9	102.6	100.4	95.1	96.6	99.4

Note: Les chiffres se réfèrent à des années civiles.
Source : Department of Statistics; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Tableau E. **Masse monétaire et divers avoirs liquides du public**

Millions de dollars néo-zélandais, fin de trimestre

	1992			1993				1994	
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Billets et pièces en circulation	1 047	1 020	1 172	1 081	1 059	1 097	1 198	1 217	1 209
Total des comptes courants	8 561	8 357	8 758	8 522	8 599	8 719	9 516	9 547	10 367
<i>Moins</i> : Balances inter-bancaires	168	73	220	480	247	54	174	271	77
<i>Moins</i> : Dépôts des fonds publics	10	16	14	21	2	3	3	18	19
M1	9 430	9 288	9 695	9 102	9 409	9 759	10 537	10 475	11 480
Total des autres dépôts à vue	17 699	17 763	17 499	19 247	18 514	18 101	17 280	19 371	20 021
<i>Moins</i> : Autres dépôts inter-bancaires	1 150	988	983	2 287	2 195	1 810	1 684	2 495	2 389
M2	25 979	26 064	26 211	26 062	25 728	26 050	26 133	27 351	29 112
Dépôts à terme	38 660	41 673	42 638	41 947	43 551	45 500	47 033	45 341	43 965
<i>Moins</i> : Dépôts à terme inter-bancaires	7 636	5 178	5 073	5 884	6 200	6 325	6 661	6 815	6 292
<i>Moins</i> : Dépôts des fonds publics	0	1 259	1 259	818	593	666	632	546	672
M3	57 003	61 300	62 517	61 307	62 486	64 559	65 873	65 332	66 113

Source : Reserve Bank Bulletin.

Tableau F. Dépenses et recettes de l'administration centrale
Millions de dollars néo-zélandais

Exercice se terminant le 31 mars ¹	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Dépenses										
Administration	841	903	1 213	1 471	2 224	2 506	3 008	3 132	2 732	3 098
Relations extérieures	829	942	1 079	1 327	1 514	1 611	1 679	1 638	1 627	1 534
Développement de l'industrie	1 882	1 713	1 216	1 484	1 350	1 228	1 160	1 374	910	1 094
Enseignement	1 674	1 729	2 010	2 595	3 118	3 569	4 068	4 401	4 767	4 504
Services sociaux	4 049	4 458	5 449	6 479	7 792	9 123	10 320	10 317	10 620	10 697
Santé	1 805	1 912	2 309	2 957	3 388	3 639	3 782	3 986	3 855	3 874
Transports et communications	537	543	866	1 039	655	672	888	826	816	718
Services de la dette et opérations d'investissement diverses	2 240	2 715	3 296	4 080	3 730	2 210	727	4 624	4 147	3 899
Total partiel	13 857	14 915	17 438	21 432	23 771	24 558	25 632	30 298	29 174	29 418
Opérations financières diverses	391	404	235	-488	-652	-817	-124	-16	-221	-3 585
Total	14 248	15 319	17 673	20 944	23 119	23 741	25 508	30 282	28 953	25 833
Recettes										
Recettes fiscales										
Impôts sur le revenu	7 453	8 348	10 567	12 432	13 800	14 978	16 814	16 370	15 374	16 100
Autres	69	75	84	99	121	218	351	252	87	86
Total des impôts directs	7 523	8 424	10 652	12 531	13 921	15 195	17 165	16 622	15 461	16 186
Taxes sur les biens et services	1 229	3 818	4 120	5 680	6 163	6 268	6 578
Impôts indirects	773	1 925	2 166	2 001	1 821	1 811	1 859
Autres	2 909	3 490	3 584	2 876	1 864	1 164	1 352	1 191	1 256	1 357
Total des impôts indirects et divers	2 909	3 490	3 584	4 878	7 607	7 450	9 033	9 175	9 335	9 794
Total des recettes fiscales	10 432	11 914	14 236	17 409	21 528	22 645	26 198	25 797	24 796	25 980
Intérêts, bénéfices, et recettes diverses	718	621	1 565	1 584	2 056	2 609	2 153	3 213	2 792	1 649
Total	11 150	12 535	15 801	18 993	23 584	25 254	28 351	29 010	27 588	27 629
Montant à financer par l'emprunt	3 098	2 785	1 872	1 951	-465	-1 732	-2 843	1 272	1 365	-1 796

1. A partir de 1990, l'exercice se termine le 30 juin.

Source : Ministère des Finances, budgets.

Tableau G. **Balance des paiements**¹

En millions de dollars des États-Unis

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Exportations	5 315	5 597	5 823	7 217	8 814	8 828	9 183	9 579	9 789	10 454
Importations	5 825	5 631	5 736	6 629	6 664	7 877	8 274	7 504	8 119	8 727
Balance commerciale	-510	-34	87	588	2 149	951	909	2 075	1 670	1 727
Services nets	-1 511	-1 659	-1 927	-2 475	-2 741	-2 723	-2 478	-3 396	-3 032	-3 159
Balance des biens et services	-2 022	-1 693	-1 841	-1 887	-591	-1 772	-1 569	-1 321	-1 362	-1 432
Transferts privés nets	193	144	136	178	311	492	647	732	741	577
Transferts publics nets	-70	-60	-39	-40	-43	-26	-44	-45	-55	-46
Balance des opérations courantes	-1 899	-1 608	-1 743	-1 749	-324	-1 307	-966	-634	-676	-901
Balance des règlements officiels	1 265	-316	2 262	-240	-240	306	994	-1 336	123	-51
Comptes officiels divers	-88	-81	-160	-99	-460	-57	0	0	0	0
Tirages sur le FMI	-15	-54	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette des réserves	1 163	-451	2 102	-338	-701	249	994	-1 336	123	-51
a) Or	0	0	0	0	10	-10	0	0	0	0
b) Avoirs en devises	1 157	-450	2 098	-327	-721	219	994	-1 354	54	-51
c) Position de réserve au FMI	0	0	0	0	11	41	-1	18	69	0
d) Droits de tirage spéciaux	6	-1	4	-11	-1	-1	1	0	0	0

1. Sur la base des règlements officiels.

Source : OCDE.

Tableau H. **Importations : valeur, volume, prix et ventilation par groupes de produits**

Millions de dollars des États-Unis

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Valeur	6 180	5 982	6 131	7 255	7 304	8 758	9 467	8 494	9 200	9 299
Indice de volume (1985 = 100)	100	100	99	109	100	122	131	118	131	137
Indice de prix (1985 = 100)	90	100	98	93	92	100	100	102	108	108
Valeur courante ventilée par principaux groupes de produits :										
Produits alimentaires et animaux vivants	301	282	303	385	435	514	492	514	515	563
Boissons et tabac	60	48	64	72	90	91	105	99	95	99
Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants	310	297	220	272	307	324	353	331	333	348
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	832	762	532	485	399	532	732	650	609	602
Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	33	35	23	24	31	34	31	33	41	42
Produits chimiques	752	709	725	901	951	1 071	1 087	1 079	1 198	1 282
Produits manufacturés, etc.	1 248	1 124	1 157	1 399	1 383	1 523	1 547	1 452	1 556	1 517
Machines et matériel de transport	1 985	2 142	2 415	2 889	2 779	3 623	3 953	3 185	3 628	3 583
Articles manufacturés divers	513	507	609	750	902	1 017	1 145	1 128	1 211	1 257
Autres	146	76	84	78	28	29	21	22	15	7

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série C.*

Tableau I. Commerce extérieur par régions
En millions de dollars

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Importations, total	6 180	5 982	6 131	7 255	7 304	8 758	9 467	8 494	9 200	9 299
Pays de l'OCDE	5 039	4 872	5 080	6 009	5 897	7 070	7 607	6 731	7 214	7 286
CEE	1 239	1 328	1 387	1 674	1 493	1 705	1 812	1 546	1 647	1 629
<i>dont:</i> Royaume-Uni	534	556	579	708	627	776	692	547	582	542
Allemagne	283	340	360	415	357	368	441	355	384	401
Italie	121	108	122	151	133	160	206	205	216	234
France	82	96	105	126	113	131	174	186	160	155
Australie	1 255	1 032	1 002	1 458	1 577	1 813	1 924	1 873	1 941	1 981
États-Unis	969	958	1 064	1 169	1 219	1 473	1 696	1 426	1 800	1 671
Japon	1 281	1 232	1 296	1 361	1 239	1 617	1 473	1 324	1 353	1 509
Pays non OCDE	1 121	1 082	993	1 209	1 352	1 643	1 794	1 719	1 942	1 966
OPEP	151	158	110	225	229	354	440	453	394	373
Autres	969	924	883	984	1 124	1 289	1 354	1 266	1 547	1 592
Exportations, total	5 347	5 570	5 700	6 955	8 525	8 586	9 045	9 269	9 338	9 735
Pays de l'OCDE	3 533	3 789	3 947	5 009	5 949	5 847	6 024	5 986	5 991	6 098
CEE	1 052	1 137	1 140	1 540	1 590	1 422	1 436	1 373	1 390	1 361
<i>dont:</i> Royaume-Uni	536	542	493	656	613	618	648	593	617	611
Allemagne	116	132	154	172	188	183	222	231	236	238
Italie	101	133	138	164	182	159	155	127	106	113
France	110	102	94	131	122	115	91	110	115	112
Australie	814	869	890	1 064	1 420	1 547	1 644	1 656	1 714	1 810
États-Unis	731	817	904	1 073	1 163	1 136	1 201	1 188	1 176	1 154
Japon	816	830	872	1 153	1 555	1 535	1 509	1 551	1 463	1 480
Pays non OCDE	1 608	1 635	1 674	1 853	2 408	2 416	2 592	2 902	3 047	3 350
OPEP	174	202	146	156	204	124	260	293	258	298
Autres	1 434	1 433	1 528	1 697	2 204	2 293	2 332	2 609	2 789	3 052

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série B.*

Tableau J. **Exportations : valeur, volume, prix et ventilation par groupes de produits**
Millions de dollars des États-Unis

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Valeur	5 347	5 570	5 700	6 955	8 525	8 586	9 045	9 269	9 338	9 735
Indice de volume (1985 = 100)	90	100	98	101	105	102	108	119	122	127
Indice de prix (1985 = 100)	92	100	98	103	110	124	123	118	127	130
Valeur courante ventilée par principaux groupes de produits :										
Viande et préparations à base de viande	1 057	1 104	1 020	1 253	1 366	1 450	1 496	1 557	1 615	1 600
Produits laitiers										
Beurre	327	331	264	306	362	335	389	429	364	434
Fromage	131	132	149	166	188	192	209	222	252	267
Lait	264	285	323	337	496	568	659	692	701	768
Fibres textiles	718	701	787	920	1 196	958	678	609	547	491
Fruits et légumes	257	283	374	515	570	524	682	640	654	577
Bois, liège et papier	197	185	201	278	421	442	574	614	623	881

Source : OCDE, *Statistiques du commerce extérieur, Série C.*

Tableau K. **Structure de la production**

Prix constants

	Pourcentage du PIB			Pourcentage de l'emploi total				
	Mars 1981 ¹	Mars 1990 ¹	Mars 1991 ¹	Février 1981 ²	Mars 1991 ³	Mars 1992 ³	Mars 1993 ³	Mars 1994 ³
Secteur des biens échangeables								
Agriculture et chasse	11.0	7.0	8.2	11.2	10.5	11.4	10.8	10.6
Industries minières et extractives	1.0	2.1	1.9	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Industries manufacturières	26.1	21.6	20.6	24.1	17.9	16.5	16.8	18.0
Secteur des biens non échangeables								
Électricité, gaz, eau	3.7	3.4	3.5	1.2	0.9	0.8	0.8	0.7
Construction	6.4	5.3	5.0	6.6	5.4	5.4	5.3	5.8
Commerce, restauration, hôtellerie	22.6	17.6	17.4	16.9	20.2	20.6	21.5	20.8
Transports, entrepôts et communications	6.3	10.3	10.7	8.3	6.6	6.2	6.2	5.8
Finance, assurance, immobilier et services aux entreprises	12.1	18.8	18.8	7.2	9.9	10.5	9.9	10.1
Services collectifs, services sociaux et services aux particuliers	4.4	4.6	4.7	22.7	27.3	28.2	28.3	27.9

1. OCDE, *Comptes nationaux*. Rupture dans la série en 1985.2. OCDE, *Statistiques de la population active*, basées sur l'Enquête emploi trimestrielle. Le secteur de l'agriculture inclut la pêche, la sylviculture et la chasse.

3. Enquête auprès des ménages sur la population active à partir de 1986.

Tableau L. Indicateurs du marché du travail

Années civiles	1990	1991	1992	1993
A. Performance du marché du travail¹				
Taux de chômage standardisé ²	7.7	10.2	10.3	9.5
Taux de chômage : Total ³	7.8	10.2	10.3	9.4
Hommes	8.2	10.8	10.8	9.9
Femmes	7.2	9.6	9.5	8.9
Jeunes ⁴	14.1	18.8	18.5	17.2
B. Caractéristiques structurelles ou institutionnelles⁵				
Population active (pourcentage de variation)	2	0.5	0.9	1.7
Taux d'activité ⁶ : Total	63.8	63.8	63.4	63.3
Hommes	74.1	73.7	73.2	73.2
Femmes	54	54.2	54	53.9
Ratio emploi/population (15-64 ans)	68.3	66.4	66.6	66.4
Part dans l'emploi total ⁷				
Agriculture	10.6	10.8	10.8	10.5
Industrie	24.6	23.5	22.8	23.4
Services	64.5	66.5	66.2	65.8
dont : Secteur public ⁸	17.4	16.2	15.3	..
Travail à temps partiel (en pourcentage de l'emploi total) ⁹	20	21.1	21.6	21.2
Rémunération des salariés (en pourcentage du total)	79.8	79.1	78.3	78.5

1. Dans la plupart des cas, les données complètes sur le marché du travail ne sont disponibles que depuis 1986, quand l'Enquête sur la population active auprès des ménages (EPAM) a commencé.

2. Données basées sur l'EPAM, mais incluant l'emploi militaire.

3. Taux de chômage EPAM.

4. Agés de 15 à 24 ans.

5. Données issues de l'enquête auprès des ménages, sauf indication contraire.

6. Population active en pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans.

7. En pourcentage de l'emploi total.

8. Approximation calculée à partir de l'emploi dans les administrations centrale et locales, d'après l'enquête emploi trimestrielle, en pourcentage de l'emploi total d'après l'enquête auprès des ménages.

9. Emploi à temps partiel défini comme moins de 30 heures par semaine.

Source : Statistics New Zealand, *Household Labour Force Survey, Quarterly Employment Survey*; ministère du Travail, inscriptions, *Job Vacancy Survey*.

**Tableau M. L'emploi par secteur, d'après l'enquête sur la population active
auprès des ménages**

Milliers, premier trimestre

	1990	1991	1992	1993	1994
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	151.8	155.4	160.4	157.0	158.6
Variation annuelle en pourcentage	-2.2	2.4	3.2	-2.1	1.0
Industries minières et extractives	5.7	5	3.5	3.5	4.0
Variation annuelle en pourcentage	41.4	-13.1	-30.2	0.7	13.6
Industries manufacturières	257.2	254.8	243.6	241.9	262.0
Variation annuelle en pourcentage	-4.2	-0.9	-4.4	-0.7	8.3
Électricité, gaz, eau	12.3	14.1	12.7	11.0	10.7
Variation annuelle en pourcentage	-14.1	14.8	-10.1	-13.8	-2.5
Bâtiment et construction	95.4	88.8	75.8	79.6	83.5
Variation annuelle en pourcentage	-2.3	-6.9	-14.6	5.0	4.9
Commerce de gros et de détail	294.8	310.7	300.6	312.5	316.5
Variation annuelle en pourcentage	-0.8	5.4	-3.2	4.0	1.3
Transports, entrepôts et communications	97.4	94.7	92.9	89.5	89.8
Variation annuelle en pourcentage	-7.0	-2.8	-1.8	-3.7	0.3
Finance, assurance et immobilier	142.8	146.7	154.1	155.9	151.2
Variation annuelle en pourcentage	-3.5	2.7	5.1	1.1	-3.1
Services collectifs, services sociaux et services aux particuliers	408.8	402.9	410.6	417.5	431.8
Variation annuelle en pourcentage	2.4	-1.4	1.9	1.7	3.4
Autres	4.1	6.2	3.7	1.9	2.2
Ensemble des secteurs	1 470.4	1 479.3	1 457.9	1 470.4	1 510.1
Variation annuelle en pourcentage	-1.5	0.6	-1.4	0.9	2.7

Source : Statistics New Zealand.

Tableau N. Le secteur public
En pourcentage du PIB

	Année se terminant en mars		Année se terminant en juin			
	1980/81	1988/89	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94
Indicateurs budgétaires pour les administrations publiques¹						
Recettes courantes (hors intérêts)	31.8	36.7	39.4	37.7	35.9	35.9
Dépenses, hors versements d'intérêts	33	32.9	35.0	33.9	33.7	34.2
Solde du budget primaire	-2.2	3.8	2.0	1.6	2.1	4.3
Intérêts nets (y compris les transferts nets en capital) ²	1.7	5.2	6.3	5.7	5.1	4.3
Solde du budget des administrations publiques (solde financier ajusté)	-3.9	-1.4	-3.5	-3.3	-2.4	0.6
Structure des dépenses et des recettes fiscales (en pourcentage du PIB)						
Dépenses publiques³						
Dépenses générales⁴						
Éducation	5.6	5.4	6.0	6.1	5.8	5.7
Transports	1.4	1	1.1	1.1	0.9	1.0
Santé	5.9	5.5	5.4	5.3	5.0	5.0
Recettes fiscales⁵						
Impôt sur le revenu des personnes physiques	20.3	19.3	17.9	16.9	16.5	16.6
Impôt sur les sociétés	2.6	2.9	2.4	2.5	3.0	3.8
Autres indicateurs						
Impôt sur le revenu en pourcentage de l'impôt total	75.2	65.5	63.5	62.1	62.0	63.5
Dette publique brute en pourcentage du PIB	50.3	59.6	59.7	64.2	61.6	56.3
Taux d'imposition (en pourcentage)						
Taux supérieur de l'impôt sur le revenu	60	40.5	33	33	33	33
Taux inférieur de l'impôt sur le revenu	14.5	19.5	24	24	24	24
Taux de l'impôt sur les sociétés	45	33	33	33	33	33

1. Données relatives au socle financier (hors besoin de financement).

2. Définis comme la différence entre les paiements d'intérêts au titre de la dette et les revenus d'intérêts figurant au tableau 4 des documents budgétaires.

3. Données uniquement disponibles sur la base des statistiques des finances publiques.

4. Source : tableau 1 des documents budgétaires.

5. En accord avec les classifications OCDE.

Tableau O. Marchés financiers¹

Fin décembre

	1989	1990	1991	1992	1993
Taille du secteur					
Crédits distribués par les marchés financiers/PIB ²	1.567	1.724	1.813	1.959	2.043
Avoirs financiers intérieurs/PIB ³	1.822	2.098	2.171	2.373	2.378
Internationalisation des marchés					
Transactions du secteur bancaire avec l'étranger					
Avoirs ⁴	0.053	0.055	0.040	0.033	0.045
Engagements ⁵	0.123	0.133	0.114	0.121	0.127
Efficiencia des marchés					
Évolution des marges de taux d'intérêt ⁶	3.36	3.42	3.01	3.11	3.00

1. Ensemble des institutions financières de M3.

2. Créances en dollars néo-zélandais des banques enregistrées et de l'ensemble des institutions financières de M3.

3. Total des avoirs moins les créances en monnaies étrangères.

4. Avoirs : créances en monnaies étrangères/total des créances.

5. Engagements : fonds en monnaies étrangères/total des fonds.

6. Marge de taux d'intérêt : écart entre la moyenne des taux d'intérêt pondérés pratiqués par les banques enregistrées sur avoirs et engagements libellés en dollars néo-zélandais.

Source : Banque centrale de Nouvelle-Zélande.

STATISTIQUES DE BASE

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

	Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Subde	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis
Population																										
Total	Milliers	1991	17 292	7 823	10 005	27 000	5 154	5 029	57 050	63 889	10 269	258	3 524	57 114	123 920	390	15 070	3 406	4 262	9 814	39 025	8 617	6 792	57 693	57 649	252 160
Densité km ² de superficie terrestre	Nombre	1991	2	93	328	3	120	15	104	257	78	3	50	190	328	150	369	13	13	106	77	19	165	74	236	27
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%	1991	1.5	-0.3	0.2	1	0.1	0.5	0.5	0.4	0.5	1.1	0.2	0.1	0.5	0.6	0.6	0.8	0.4	0	0.3	0.3	0.6	2.3	0.2	0.9
Emploi																										
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1991	7 705	3 482	3 735	12 340	2 612	2 330	21 782	28 533	3 768	140	1 113	21 410	63 690	162	6 444	1 451	1 973	4 607	12 608	4 431	3 560	18 171	25 726	116 877
Dont : Agriculture	% de l'ECN		5.5	7.4	2.6	4.5	5.7	8.5	5.8	3.4	22.6	10.7	13.8	8.5	6.7	3.7	4.5	10.8	5.9	17.3	10.7	3.2	5.5	46.6	2.2	2.9
Industrie	% de l'ECN		24.2	36.9	28.1	23.2	27.7	29.2	29.5	39.2	27.5	26.4	28.9	32.3	34.4	31.5	25.5	23.5	23.7	33.9	33.1	28.2	34.4	20.3	27.8	25.3
Services	% de l'ECN		70.4	55.8	69.3	72.3	66.6	62.3	64.8	57.4	50	62.9	57.2	59.2	58.9	64.8	69.9	65.7	70.4	48.7	56.3	68.5	60.1	33.1	70	71.8
Produit intérieur brut (PIB)																										
Aux prix taux de change courants	Milliards de \$EU	1991	297.4	164.7	196.9	583.7	130.3	121.2	1 195.8	1 587.8	70.2	6.5	43.4	1 149.9	3 346.4	9.3	289.8	42.2	105.9	68.6	527.6	239.3	230.9	108	1 008.4	5 610.8
Par habitant	\$EU		17 200	21 048	19 677	21 617	25 277	24 097	20 961	24 852	6 840	25 232	12 324	19 900	27 005	24 186	19 232	12 400	24 853	6 991	13 519	27 774	33 992	1 872	17 492	22 204
Aux prix courants ³	Milliards de \$EU	1991	280	135.6	171.5	520.6	90.7	77.8	1 035.6	1 257.8	79.4	4.5	40.5	974.6	2 349.2	8.1	248	46.6	71.6	90.1	496.2	145.4	148.3	201.1	899.8	5 610.8
Par habitant	\$EU		16 195	17 329	17 145	19 281	17 603	15 480	18 152	19 687	7 729	17 442	11 480	16 866	18 957	20 904	16 453	13 675	16 804	9 180	12 714	16 877	21 832	3 486	15 608	22 204
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1991	2.8	3.3	3.2	1.9	1.1	1.4	2.7	3.8	1.9	2	5.4	2.7	4.8	4.3	2.9	-0.2	1.1	4.2	4.3	1.6	2.2	4.7	2	1.9
Formation brute de capital fixe (FBCF)																										
Dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1991	20.5	25.1	19.8	20	16.9	22.4	20.9	21.4	18.6	18.9	17.1	19.8	31.7	29	20.5	16.4	18.5	26	23.9	19.4	25.6	22.8	16.9	15.4
Construction de logements	% du PIB		8.8	10.4	10.4 (90)	6.4	8.5	7.4	9.4	10	7.8	6	7.7	9.4	13.1	12.4	10	9.9 (90)	11.7 (87)	7.6	7.1	6.2	16.9 ⁹	5.8 (87)	3	3.4
Croissance annuelle, en volume, sur 5 ans	%	1991	0.3	5.2	8.5	4.2	-2.9	0.1	4.6	5.4	3.5	2.6	3	4.1	8.5	9.9	2.5	-1.3	-6.6	8.7	9.9	3.3	4	3.1	2.8	-0.5
Taux d'épargne brute⁴																										
	% du PIB	1991	17.2	25.6	21.4	14.4	17.9	14.7	20.7	23.1	15.3	14.4	23.7	18.6	35.1	59.4	24.7	15	23.6	25.4	21	16	31.6	21.2	13.5	15
Ensemble des administrations publiques																										
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1991	18.3	18.2	14.7	21.3	25.1	24.4	18.3	17.7	19.9	20	16.3	17.5	9.2	17.1	14.4	16.6	21.5	17.8	16.1	27.2	13.9	22.5	21.7	18.2
Emplois courants ⁵	% du PIB	1991	36.6	45.7	54.6	47.9	57.2	46	47	44.2	47.6	32.5	49.9 (87)	49.4	25.4	45 (86)	54.8	..	52.9	39.3 (90)	35.5 (88)	59.8	32.5	..	39.7	36.7
Ressources courantes	% du PIB	1991	33.7	47.2	49.8	43.1	55.5	42.6	46.5	44.5	37	35.1	43.7 (87)	43	34.4	52.9 (86)	54.6	..	55.3	37.6 (90)	36.3 (88)	60	34.2	..	38.8	32.5
Apports nets d'aide publique au développement																										
	% du PNB	1991	0.35	0.33	0.42	0.45	0.92	0.77	0.62	0.43	0.08	0.12	0.17	0.29	0.33	0.42	0.87	0.24	1.1	0.31	0.22	0.88	0.37	..	0.32	0.2
Indicateurs du niveau de vie																										
Consommation privée par habitant ³	\$EU	1991	9 827	9 591	10 756	11 634	9 139	8 686	10 928	10 672	5 516	10 731	6 409	10 418	10 738	11 973	9 807	8 771	8 558	5 810	7 935	8 994	12 607	1995	9 912	14 891
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1990	430	382	387	469	311	386	413	480	169	464	228	478	282	470	356 (89)	440	378	260	307	418	441	29	361	568
Postes de téléphone pour 1 000 habitants	Nombre	1990	448 (89)	589	546	570	972	530	482	671	458	496	279	555	421	413	462	430	502	263	323	681	905	151	434	509
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1989	484	475	447	626	528	488	400	506	195	319	271	423	610	252	485	372	423	176	389	471	406	174	434	814
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1991	2	2.1	3.6	2.2	2.8	2.5	2.7	3.2	3.4	1.5	1.3	1.6	2.1	2.5	1.9	3.1	2.8	3.9	2.9	3	0.9	1.4	2.3	
Mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes	Nombre	1991	7.1	7.4	8.4	6.8	7.5	5.8	7.3	7.1	9	5.5	8.2	8.3	4.6	9.2	6.5	8.3	7	10.8	6.1	6.2	56.5	7.4	8.9	
Salaires et prix (accroissement annuel moyen sur 5 ans)																										
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1991	5.4	5.2	3.5	4.5	5.9	8.3	3.8	4.7	16.9	..	5.3	7.1	4.1	..	2.2	5.2	7.6	..	7.6	7.7	8.6	2.8
Prix à la consommation	%	1991	6.7	2.5	2.5	4.8	3.7	5.2	3.2	2.1	16.7	17.2	3.2	5.7	1.9	2.3	1.5	7.2	5.5	11.3	5.9	7.2	3.5	60.3	6.4	4.4
Commerce extérieur																										
Exportations de marchandises, fob ⁶	Millions de \$EU	1991	39 764	40 985	118 291 ⁷	127 658	34 988	26 508	216 157	409 620	8 014	1 589	23 796	170 258	286 314	..	131 361	9 515	33 808	16 338	55 353	57 422	63 893	13 057	184 087	393 812
En pourcentage du PIB	%		13.4	24.9	60.1	21.9	26.9	21.9	18.1	25.8	11.4	24.4	54.8	14.8	8.6	..	45.3	22.5	31.9	23.8	10.5	24	27.7	12.1	18.3	7
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		13.2	12.8	11.4	7.9	11.1	7.1	11.7	10.6	8.9	8.1	14	11.6	8.5	..	10.6	10.5	13.1	17.4	17.1	8.1	10.2	12.9	11.5	13.2
Importations de marchandises, caf ⁶	Millions de \$EU	1991	38 844	48 914	120 330 ⁷	116 729	31 647	26 953	225 260	344 454	19 831	1 655	20 687	181 925	233 814	..	126 158	9 464	27 164	24 874	87 449	54 659	69 863	22 566	222 522	494 842
En pourcentage du PIB	%		13.1	29.7	61.1	20	24.3	22.2	18.8	21.7	28.2	25.4	47.6	15.8	7	..	43.5	22.4	25.6	36.3	16.6	22.8	30.3	20.9	22.1	8.8
Accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		10.1	13.7	12	7.8	7.2	7.2	12.2	15.3	11.9	9	12.4	12.8	13.1	..	10.9	6.8	4.6	22.6	21.6	8.8	10	13.5	10.7	6
Réserves officielles totales⁶																										
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio	1991	11 432	6 591	8 541 ⁷	12 544	7 445	6 779	25 851	47 729	2 398	307	3 672	44 232	55 179	..	12 289	2 902	10 777	10 182	36 008	12 644	20 541	4 252	25 201	50 791
			3.5	1.6	0.9	1.3	2.8	3	1.4	1.7	1.5	2.2	2.1	2.9	2.8	..	1.2	3.7	4.8	4.9	2.8	3.5	2.3	1.4	1.2	

* Aux prix et taux de change courants.
1. Sauf indication contraire.
2. Suivant définition retenue dans *Statistiques de la Population active* de l'OCDE.
3. Converti à l'aide des Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) courantes.
4. Épargne brute = revenu national disponible moins consommation privée et consommation des administrations publiques.
5. Emplois courants = dépenses courantes en biens et services plus les changements courants et le revenu de la propriété.
6. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once. Situation en fin d'année.
7. Y compris le Luxembourg.

8. Inclus dans la Belgique.
9. Y compris les constructions non résidentielles.
Sources : Population et emploi : *Statistiques de la Population active*, OCDE.
PIB, FBCF et administrations publiques : *Comptes nationaux*, vol. 1, OCDE, et *Perspectives économiques de l'OCDE*, Statistiques.
Indicateurs du niveau de vie : publications nationales diverses.
Salaires et prix : *Principaux indicateurs économiques*, OCDE.
Commerce extérieur : *Statistiques mensuelles du commerce extérieur*, OCDE.
Réserves officielles totales : *Statistiques financières internationales*, FMI.

OFFRES D'EMPLOI

Département des Affaires économiques de l'OCDE

Le Département des Affaires économiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques. Sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres ;
- publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales ;
- analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non-membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, et la série *Documents de travail* du Département.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 75 économistes confirmés venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions ; des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des Affaires économiques :

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative ; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 262 512 ou FF 323 916 pour les administrateurs (économistes), et de FF 375 708 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des Affaires économiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

**Unité administrative
Département des Affaires économiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE**

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» au Chef du Personnel à l'adresse ci-dessus.

**MAIN SALES OUTLETS OF OECD PUBLICATIONS
PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tel. (1) 331.1787 y 331.2391
Telefax: (1) 331.1787

AUSTRALIA - AUSTRALIE

D.A. Information Services
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tel. (03) 873.4411
Telefax: (03) 873.5679

AUSTRIA - AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tel. (0222) 533.50.14

BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tel. (02) 538.51.69/538.08.41
Telefax: (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tel. (613) 741.4333
Telefax: (613) 741.5439

Stores:

61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tel. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tel. (416) 363.3171
Telefax: (416) 363.59.63

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tel. (418) 658.3763
Telefax: (418) 658.3763

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ON M5H 3B8 Tel. (416) 860.1611
Telefax: (416) 860.1608

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7 Tel. (514) 954.1633
Telefax: (514) 954.1635

CHINA - CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
P.O. Box 88 or 50
Beijing 100704 PR Tel. (01) 506.6688
Telefax: (01) 506.3101

DENMARK - DANEMARK

Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tel. (33) 12.85.70
Telefax: (33) 12.93.87

FINLAND - FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki
Subscription Services/Agence d'abonnements :
P.O. Box 23
00371 Helsinki Tel. (358) 0 12141
Telefax: (358) 0 121.4450

FRANCE

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (33-1) 45.24.82.00
Telefax: (33-1) 49.10.42.76
Telex: 640048 OCDE

OECD Bookshop/Librairie de l'OCDE :

33, rue Octave-Fouillet
75016 Paris Tel. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tel. 40.15.70.00

Gibert Jeune (Droit-Économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris Tel. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International
10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tel. 40.73.34.60

Librairie Donod
Université Paris-Dauphine
Place du Marchai de Lattre de Tassigny
75016 Paris Tel. (1) 44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris Tel. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien
20, rue Soufflot
75005 Paris Tel. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques
30, rue Sain-Guillaume
75007 Paris Tel. 45.48.36.02

P.U.F.
49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tel. 43.25.83.40

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tel. (16) 42.26.18.08

Documentation Française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tel. (16) 78.63.32.23

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon Tel. (16) 72.40.54.54

GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.12.17

GERMANY - ALLEMAGNE
OECD Publications and Information Centre
August-Bebel-Allee 6
D-53175 Bonn Tel. (0228) 959.120
Telefax: (0228) 959.12.17

GREECE - GRÈCE

Librairie Kaufmann
Mavrokordatou 9
106 78 Athens Tel. (01) 32.55.321
Telefax: (01) 36.33.967

HONG-KONG
Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tel. 366.80.31
Telefax: 739.49.75

HUNGARY - HONGRIE
Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest Tel. (1) 111.62.16
Telefax: (1) 111.60.61

ICELAND - ISLANDE
Mál Mog Menning
Langavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tel. 162.35.23

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

INDIA - INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. (11) 331.5896/5308
Telefax: (11) 332.5993

INDONESIA - INDONÉSIE

Pdti-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tel. 583467
Telex: 62 875

ISRAEL

Praedicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jerusalem 91430 Tel. (2) 52.84.90/1/2
Telefax: (2) 52.84.93

R.O.Y.

P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130 Tel. (3) 49.61.08
Telefax (3) 544.60.39

ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tel. (055) 64.54.15
Telefax: (055) 64.12.57

Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.46.28
Telefax: 678.47.51

Libreria Hoepli
Via Hoepli 5
20121 Milano Tel. (02) 86.54.46
Telefax: (02) 805.28.86

Libreria Scientifica
Dott. Lucio De Biasio 'Aeiou'
Via Coronelli, 6
20146 Milano Tel. (02) 48.95.45.52
Telefax: (02) 48.95.45.48

JAPAN - JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

JAPAN - JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

JAPAN - JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

JAPAN - JAPON
OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. (81.3) 3586.2016
Telefax: (81.3) 3584.7929

KOREA - CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. 730.78.91
Telefax: 735.00.30

MALAYSIA - MALAISIE
Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661

MALAYSIA - MALAISIE
Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tel. 756.5000/756.5425
Telefax: 757.3661

MEXICO - MEXIQUE
Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.
Floresina 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600 Tel. 207.81.00
Telefax: 208.39.79

MEXICO - MEXIQUE
Revistas y Periodicos Internacionales S.A. de C.V.
Floresina 57 - 1004
Mexico, D.F. 06600 Tel. 207.81.00
Telefax: 208.39.79

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NETHERLANDS - PAYS-BAS
SDU Uitgeverij Plantijnstraat
Esterne Fonden
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070) 37.89.880
Voor bestellingen: Telefax: (070) 34.75.778

NORWAY - NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
 Bertrand Narvesens vei 2
 P.O. Box 6125 Ettenstad
 0602 Oslo 6
 Tel. (022) 57.33.00
 Telefax: (022) 68.19.01

PAKISTAN

Mirza Book Agency
 65 Shahrah Quaid-E-Azam
 Lahore 54000
 Tel. (42) 353.601
 Telefax: (42) 231.730

PHILIPPINE - PHILIPPINES

International Book Center
 5th Floor, Filipinas Life Bldg.
 Ayala Avenue
 Metro Manila
 Tel. 81.96.76
 Telex 23312 RHP PH

PORTUGAL

Livraria Portugal
 Rua do Carmo 70-74
 Apart. 2681
 1200 Lisboa
 Tel.: (01) 347.49.82/5
 Telefax: (01) 347.02.64

SINGAPORE - SINGAPOUR

Gower Asia Pacific Pte Ltd.
 Golden Wheel Building
 41, Kallang Pudding Road, No. 04-03
 Singapore 1334
 Tel. 741.5166
 Telefax: 742.9356

SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
 Castelló 37, Apartado 1223
 Madrid 28001
 Tel. (91) 431.33.99
 Telefax: (91) 575.39.98

Libreria Internacional AEDOS

Consejo de Ciento 391
 08009 - Barcelona
 Tel. (93) 488.30.09
 Telefax: (93) 487.76.59

Llibreria de la Generalitat

Palau Moja
 Rambla dels Estudis, 118
 08002 - Barcelona
 (Subscripcions) Tel. (93) 318.80.12
 (Publicacions) Tel. (93) 302.67.23
 Telefax: (93) 412.18.54

SRI LANKA

Centre for Policy Research
 c/o Colombo Agencies Ltd.
 No. 300-304, Galle Road
 Colombo 3
 Tel. (1) 574240, 573551-2
 Telefax: (1) 575394, 510711

SWEDEN - SUÈDE

Fritzes Information Center
 Box 16356
 Regeringsgatan 12
 106 47 Stockholm
 Tel. (08) 690.90.90
 Telefax: (08) 20.50.21

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Wennergren-Williams Info AB
 P.O. Box 1305
 171 25 Solna
 Tel. (08) 705.97.50
 Téléfax : (08) 27.00.71

SWITZERLAND - SUISSE

Maditec S.A. (Books and Periodicals - Livres
 et périodiques)
 Chemin des Palettes 4
 Case postale 266
 1020 Renens
 Tel. (021) 635.08.65
 Telefax: (021) 635.07.80

Librairie Payot S.A.

4, place Pépinet
 CP 3212
 1002 Lausanne
 Tel. (021) 341.33.48
 Telefax: (021) 341.33.45

Librairie Unilivres

6, rue de Candolle
 1205 Genève
 Tel. (022) 320.26.23
 Telefax: (022) 329.73.18

Subscription Agency/Agence d'abonnements :

Dynapresse Marketing S.A.
 38 avenue Vibert
 1227 Carouge
 Tel. (022) 308.07.89
 Telefax: (022) 308.07.99

See also - Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre
 August-Bebel-Allee 6
 D-53175 Bonn (Germany) Tel. (0228) 959.120
 Telefax: (0228) 959.12.17

TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
 9th Floor, No. 118, Sec. 2
 Chung Hsiao E. Road
 Taipei
 Tel. (02) 391.7396/391.7397
 Telefax: (02) 394.9176

THAILAND - THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.
 113, 115 Fuang Nakhon Rd.
 Opp. Wat Rajbopith
 Bangkok 10200
 Tel. (662) 225.9531/2
 Telefax: (662) 222.5188

TURKEY - TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.
 Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
 Kavaklıdere/Ankara Tel. 428.11.40 Ext. 2458
 Dolmabahçe Cad. No. 29
 Beşiktaş/Istanbul
 Tel. 260.71.88
 Telex: 43482B

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

HMSO
 Gen. enquiries Tel. (071) 873 0011
 Postal orders only:
 P.O. Box 276, London SW8 5DT
 Personal Callers HMSO Bookshop
 49 High Holborn, London WC1V 6HB
 Tel. (071) 873 8200
 Telefax: (071) 873 8200
 Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh, Manchester

UNITED STATES - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Centre
 2001 L Street N.W., Suite 700
 Washington, D.C. 20036-4910 Tel. (202) 785.6323
 Telefax: (202) 785.0350

VENEZUELA

Libreria del Este
 Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
 Edificio Galipán
 Caracas 106 Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
 Telegram: Librestre Caracas

Subscription to OECD periodicals may also be placed through main subscription agencies.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

9-1994

IMPRIMÉ EN FRANCE**LES ÉDITIONS DE L'OCDE**

2 rue André-Pascal
 75775 PARIS CEDEX 16
 n° 47538

(10 94 05 2) ISBN 92-64-24296-1
 ISSN 0304-3363

ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études récentes :

ALLEMAGNE, AOÛT 1994
AUSTRALIE, AVRIL 1994
AUTRICHE, MAI 1994
BELGIQUE-LUXEMBOURG, JANVIER 1994
CANADA, NOVEMBRE 1993
DANEMARK, AOÛT 1994
ESPAGNE, JUIN 1994
ÉTATS-UNIS, NOVEMBRE 1994
FINLANDE, SEPTEMBRE 1993
FRANCE, MARS 1994
GRÈCE, AOÛT 1993
IRLANDE, JUIN 1993
ISLANDE, MAI 1994
ITALIE, JANVIER 1994
JAPON, NOVEMBRE 1993
MEXIQUE, SEPTEMBRE 1992
NORVÈGE, MARS 1994
NOUVELLE-ZÉLANDE, OCTOBRE 1994
PAYS-BAS, AOÛT 1994
PORTUGAL, JUIN 1994
ROYAUME-UNI, JUILLET 1994
SUÈDE, JANVIER 1994
SUISSE, AOÛT 1994
TURQUIE, MARS 1994

Études des pays «Partenaires pour la transition»

HONGRIE, SEPTEMBRE 1993
LES RÉPUBLIQUES TCHÈQUE ET SLOVAQUE, FÉVRIER 1994
POLOGNE, JUILLET 1992

Pays non membre

CORÉE, MAI 1994

(10 94 05 2) HC
ISBN 92-64-24296-1
ISSN 0304-3363

Abonnement 1994
France : FF 1 100
Autres pays : FF 1 200 \$US220 DM 365